

Jean Guyon rendant foi et hommage au seigneur de Beauport, pour son fief du Buisson, le 30 juillet 1646.

JEAN GUYON

—

MORTAGNE

1634



ÉTUDE GÉNÉALOGIQUE

sur

JEAN GUYON

*et ses descendants*

par

LOUIS GUYON

*Officier d'Académie*



B2  
B989  
II

MERCANTILE PRINTING

*Editeurs-Imprimeurs*

MONTREAL

1927

CS90

677

1927

Jd.  
Vc.3

## DU MÊME AUTEUR

### Pièces de théâtre:

MONTCALM, drame historique.  
DENIS LE PATRIOTE, drame de la révolution de '37.  
MONTFERRAND, drame canadien.  
LES CEINTURES FLECHÉES, mélodrame.  
UN MARIAGE A LA GAUMINE, lever de rideau.  
LE GORILLE, lever de rideau.  
TONY L'ESPION, drame militaire.

### Pièces traduites:

LE LION ET LA SOURIS, comédie traduite de l'anglais.  
VIEILLIR, comédie de salon traduite de l'espagnol.

### Pour cercles de jeunes amateurs:

LE SECRET DU ROCHER NOIR.  
LA FLEUR DE LYS.  
LUIGI.

# PREFACE

De soins tumultueux, nos cœurs environnés  
Vers de nouveaux objets, sans cesse entraînés,  
L'avenir nous inquiète et le présent nous frappe,  
Mais plus prompt que l'éclair, le passé nous échappe.  
RACINE.

Le voyageur appuyé sur le plat bord du navire qui va bientôt doubler la pointe de l'île d'Orléans, ne peut détacher ses yeux du beau spectacle qu'il a devant lui : Ce fleuve majestueux dominé par une forteresse altière, ces montagnes innombrables perdues dans le bleu de l'horizon et qui ressemblent à quelque caravane gigantesque, s'enfuyant vers la mer, constituent un panorama inoubliable ; mais si l'étranger arrête son regard sur cette échanerure de la côté Nord, où scintillent les eaux tourmentées de la chute Montmorency, il contemple sans le savoir peut-être, ce que nous pourrions justement nommer le grand triptyque national :

**BEAUPORT** — Beauport, berceau de la race canadienne-française, **QUEBEC**, ville forte, protectrice de ses droits, **SAINTE-ANNE**, flambeau éternellement vivace de sa foi.

“C'est de Beauport qu'est venue la vie du Canada.”<sup>(1)</sup> Ces paroles si vraies nous sont revenues à la mémoire, en lisant les noms des hardis colons partis du Perche en 1634, gravés sur le socle du monument élevé à la mémoire de Louis Hébert, fondateur de la première famille française canadienne.

Plus heureux que Louis Hébert, la plupart des colons établis à Beauport, ont laissé de nombreux rejetons qui portent leurs noms et c'est à nous, leurs descendants, conscients de leurs héroïques vertus et toujours fidèles à leur mémoire de ne pas permettre que le temps efface à tout jamais le souvenir des sacrifices et des labeurs de ces hardis soldats de la colonisation.

En parlant des ancêtres, dit un auteur : “Il ne faut pas craindre d'en trop dire.”

Non, la postérité ne saurait s'acquitter de ce qu'elle doit aux Percherons venus de France, par quelques modestes monuments. Il faut redire souvent l'héroïsme de leur vie et perpétuer le souvenir de leurs mâles vertus, afin que nos enfants apprennent à les mieux connaître et à les mieux aimer.

Nullle époque, dans notre vie nationale, n'a été plus propice aux études généalogiques qu'à présent, grâce aux infatigables chercheurs qui travaillent avec tant d'opiniâtreté à la reconstitution non seulement de l'histoire générale de nos origines, mais aussi à la reconstitution de l'histoire anecdotique de chaque famille de souche française.

Ces sortes d'études ont cependant de nombreux détracteurs ; pour eux, les “Ancêtres” hélas ! quelle perte de temps, que d'inutiles recherches, me disait dernièrement un de ces aimables pessimistes. “Je vous concède, me disait-il, que c'est un travail intéressant et absorbant à un haut degré, moyennant que la recherche de la particule et la fierté ancestrale n'en soit pas le but unique.”

“Jean Guyon était un simple maçon, lui dis-je, et nous en sommes fiers...”

---

(1) Benjamin Sulte.

“Écoutez, me dit mon aimable critique : Pour moi, une étude généalogique n'est ordinairement que le produit d'un travail assidu, mais entièrement dépourvu d'inspiration, où l'auteur tente d'établir par des recherches épuisantes, qu'à une certaine date précise, certaines personnes sont nées, se sont mariées, ont eu des rejetons et ont complété comme tant d'autres le terme de leur vie dans des conditions heureuses ou malheureuses, prospères ou médiocres. Ne soyez pas étonné si cette compilation fantastique et incessante, si toutes ces copieuses notes, ce remue-ménage parmi les ossements des morts, ne servent à éveiller qu'un bien mince intérêt, sauf pour le groupe animé de fierté ancestrale.

Le sombre ennui de ces travaux n'est surpassé que par la lourde plausibilité qui l'accompagne, etc., etc...”

Cette véhémence sortie, destinée sans doute à faire comprendre qu'un travail de ce genre ne saurait ajouter grand' chose à la fortune des libraires, ne fit que raffermir notre intention première de faire entrer en ligne toutes les notes historiques retrouvées dans nos archives et les annales du temps.

Pionnier de l'émigration percheronne, la figure de Jean Guyon et le remarquable épanouissement de son arbre généalogique surtout, est bien connu, mais pour rendre justice à cette famille qu'un écrivain du pays qualifiait dernièrement de : “*Famille Sacerdotale*”, il aurait fallu la plume d'un auteur mieux doué et l'élaboration d'un cadre bien au-dessus de nos moyens littéraires, car il ne faut pas oublier que la vie et les actes de nos ancêtres des temps héroïques de la colonie, sont tellement enchevêtrés dans l'histoire que seul l'historien peut transformer ces travaux un peu dépourvus d'inspiration, en une oeuvre d'intérêt général.

C'est Sainte-Beuve qui, en parlant de Charles Nodier, dans ses portraits, disait : “*C'était un littérateur*”. L'éminent critique ajoutait : “*Le titre de littérateur a quelque chose de vague et c'est le seul pourtant qui définisse certains esprits ; on peut être littérateur, sans être du tout historien, sans être décidément poète, sans être romancier par excellence. L'historien est comme un fonctionnaire officiel et grave qui suit ou fraye les grandes routes et tient le centre du pays.*”

Descendant de Jean Guyon par la branche aînée, ce n'est pas tant à titre d'historien que nous avons voulu interroger le lointain passé, sur ce que fut l'humble maçon de Mortagne, exemple splendide de la ténacité et de la survivance de la race, mais bien pour que nos enfants conservent précieusement la fierté du nom et la mémoire de ces bons Français qui furent nos ancêtres.





## CHAPITRE PREMIER

### LE PERCHE

Avant de remonter aux origines de Jean Guyon, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de consacrer un chapitre au très ancien pays du Perche, d'où est sortie la première immigration pour le Canada, en 1634.

Il nous a semblé qu'une étude généalogique, dont le but unique serait d'établir avec plus ou moins de certitude l'épanouissement de l'arbre ancestral, ne constituerait après tout qu'un travail de compilation un peu monotone et largement dépourvu d'intérêt général.

Ces considérations ont sans doute préoccupé l'esprit des auteurs des si intéressantes études publiées depuis ces dernières années; études dont bien des pages sont des documents précieux pour les historiens de l'avenir.

La vie intense d'aujourd'hui ne permet qu'à un bien petit nombre de s'attarder longuement aux faits secondaires de l'histoire de France ou à ceux même de l'histoire du Canada, et pour bien des Canadiens d'origine normande, le Perche ne rappelle malheureusement aujourd'hui que la superbe race chevaline du pays, tout comme on se souvient de Livourne pour ses beaux chapeaux de paille. Alençon est restée célèbre pour ses dentelles, mais bien peu ont entendu parler de l'éclat de sa petite cour sous Marguerite de Valois ou de l'importance de son échiquier dans les affaires politiques et économiques de la Normandie.

L'histoire du Perche remonte à la nuit des temps, et vouloir parler des partages et des subdivisions de ce coin de terre de France, demanderait des volumes. Nous ne pouvons que bien sommairement parler des grandes lignes des origines de cette petite province, qui a tenu une si large place dans l'histoire de France.

L'ancienne province du Perche fait maintenant partie des Départements de l'Orne et Eure et comme l'indique la carte, ce pays appartient à la région Nord-Ouest de la France et l'Orne tire son nom d'un petit fleuve côtier — l'Orne — qui y prend sa source.

Ce département a été formé en 1790, de portions de la Normandie, Le Bocage, Houlme, le Perche et du Duché d'Alençon. Son étendue est de 614,300 hectares et sa population dépasse 400,000 habitants.

Le climat y est doux mais humide, pays de côteaux et de forêts touffues où de nombreux monuments mégalithiques attestent de la haute antiquité des peuplades primitives de la région.

Les villes les plus importantes sont : Alençon, Argentan, Fler Mortagne, l'Aigle Domfront, Bellême, Carrouge, Seez.

À l'arrivée des Romains, racontent les anciens historiens, plusieurs peuplades gauloises étaient disséminées à sa surface. Autour d'Alençon étaient les Aulerai diablantes et les Aulerai cénomani autour de Mortagne. (1)

---

(1) Les Essuins, selon un autre auteur.

Soumise, en l'an 57 avant Jésus-Christ par les Romains, cette partie de la Gaule fut souvent en révolte et il fallut une autre expédition pour la contenir de nouveau.<sup>(1)</sup> César était encore dans la Vénétie lorsque Quintus Titirius Sabinus qui commandait sous lui, fut envoyé contre les Unelles dont le chef était Viridorix. Sabinus fut d'abord si complètement terrifié par leur multitude qu'il se trouvait content s'il pouvait sauver son camp ; mais ensuite il s'aperçut que par là il donnait une excessive confiance à ce peuple, qui en réalité n'était pas redoutable.

Cette province, suivant Gille Briz, sieur de la Clergerie, est une petite région de la Gaule Celtique, laquelle était autrefois de bien plus grande étendue qu'elle n'est à présent, non seulement à la considérer au temps que l'on n'en avait point encore distrait le pays de Timerais, Senonches, Bressolles et Champ-prond, par la transaction faite entre Henri II roi de France, et le duc de Vendôme et le marquis de Montferrat, à cause de Françoise et Anne d'Alençon, héritières de Charles duc d'Alençon et du Perche en l'an 1525, mais dans l'état que lui donnent les historiens.

La contenance et la situation de cette province du temps de César, était à peu près la même qu'elle était au temps de ceux de la maison de Bellême qui la tenait en 900 et 1000, étant seigneurs d'Alençon, Seez, Moulin Domfront et Falaise et aussi touchant de près à ceux de Lisieux, Evreuse et autres nommés par "le grand Empereur".

Les opinions sur la signification du nom donné à cette province sont divisées, d'après saint Grégoire de Tours. Ce serait les Romains qui, ayant envahi le pays, pénétrèrent dans des forêts plantées de très hauts chênes, très droits et longs, la nommèrent à cause de cela : *Pertica*, Perche, qui est un bois droit et long, nom qui est toujours depuis demeuré à la dite forêt, que l'on appelle encore La Perche ou Le Perche et que de là et de ce que le pays était en la plupart planté de pareilles forêts, ils nommèrent toute la province de ce nom de Perche. Cet ancien auteur des origines du Perche continuant ses commentaires dit :

"Il ne se trouve depuis ce temps par qui le pays a été possédé particulièrement jusqu'à Godfroid qui porta qualité de Comte de Chateaudun et du Perche, qui vivait en l'an 1030 régnant Henri premier du nom, Roy de France ; ce fut lui qui jeta les premiers fondements de la piété au Perche et y fonda et fit bâtir des églises et monastères."

Nos chroniques françaises ni autres ne font mention de sa maison n'y de sa famille n'y comme les deux maisons du Perche et de Dunois se sont unies n'y comme elles se sont désunies.

La dite maison de Dunois a été depuis unie avec celle de Blois. Louis, comte de Blois, fils de Guy, se voyant sans enfants, vendit en 1391 à monsieur Louis de France duc d'Orléans frère du roi Charles VI, les dits comtés de Blois et de Dunois pour deux cent soixante mille francs d'or, avec rétention de l'usufruit sa vie durant.

Pour notre pays du Perche, il se trouve qu'il était tenu anciennement en vasselage du Roy d'Angleterre ou du duc de Normandie, mais ne se trouve pas qu'il ait dépendu d'aucune province de la couronne de France, n'y qu'il ait été nommément compris aux partages faits entre Childebert, Clotaire, Clodomir et Thierry, enfants de Clovis n'y autres leurs successeurs qui ont partagé ce royau-

(1) Histoire romaine, livre XXXIX.

me, comme ont été le Maine et la Normandie qui environnent et joignent le dit pays du Perche, n'y en ce qui fut donné par Charles le Simple à Raoul le Danois; il est vrai que par le traité de paix fait entre Théodoric, Clotaire, et Théodoret, demeura pour sa part du royaume tout ce qui s'étend entre la Seine et la Loire jusqu'à la mer et aux bornes de Bretagne dedans lequel enclave le Perche est compris.

Laquelle comté du Perche est néanmoins des plus anciennes comtés de France et qui a toujours tenu des premiers rangs en toutes assemblées des princes.

Un historien de grande valeur refait à grands traits les grands changements politiques qui eurent lieu dans cette partie de la France, à partir de l'occupation romaine. (1)

Quand la Gaule fut divisée en provinces romaines, elle fut comprise dans la Lyonnaise, puis dans la Lyonnaise seconde au VI<sup>e</sup> siècle. Ce fut à cette époque que les Saxons, débarqués sur la côte de la Normandie, y pénétrèrent pour la première fois.

La même époque y vit le christianisme apparaître. Saint Lathuim en fut le premier évêque.

La région fut soumise à Clovis à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, après la victoire de ce dernier sur les Romains.

Charles le Chauve en arrondit son domaine, après avoir vaincu le roi de France qui l'avait offert à Raoul duc de Bourgogne, en récompense de services rendus.

Un des seigneurs, dont la famille fut longtemps maîtresse dans ledit pays fut Yves de Bellême. Son successeur est le fameux Talvas qui devint en même temps comte d'Alençon; éleva le château de Domfront et fonda l'abbaye de Lonlay au XI<sup>e</sup> siècle.

“Ce qui étonne dans l'histoire de l'Alençonnais, dit le chanoine Guérin, (2) ce n'est pas qu'il plonge dans l'antiquité de lointaines racines, c'est que ce petit coin de terre, apparemment destiné à disparaître dans la riche et puissante Normandie, soit devenu l'état autonome, organisé et florissant et dont le règne de la duchesse d'Alençon marquera l'apogée.”

Voici les causes historiques de cette étrange particularité. Après maintes vicissitudes aux temps mérovingiens, cette région se trouvait déjà sous Charlemagne, séparée de la Neustrie, vaste province d'alors qui constituera plus tard la partie principale du duché de Normandie.

Le grand empereur plaçait, nul ne l'ignore, au-dessus de ses dues et de ses comtes des personnages appelés: *missi dominici* — envoyés du souverain — qui, deux par deux, un évêque et un seigneur laïque, inspectaient en son nom les diverses zones de ses vastes états. Or, l'Alençonnais, au lieu de tomber sous la juridiction des *missi* de Neustrie, entra dans le même ressort que le Maine et le futur duché de France.

Quand les Normands furent mis en possession de la Neustrie en 911, au traité de Saint-Clair sur Epte, l'Alençonnais en resta encore détaché. Ce ne

(1) C. Brassard. La France du Nord.

(2) Auteur de la vie de la Duchesse d'Alençon.

fut qu'une centaine d'années plus tard, à la fin du Xe siècle qu'il passa sous la domination des successeurs de Rollon.

Richard Ier, duc de Normandie, songea alors à fortifier cette région qui devenait la frontière ou, comme on disait alors, la "Marche" de ses états du sud, face au Maine.

Il confia cette tâche à un seigneur français qui possédait Bellême au Perche et qui en profita pour se tailler dans le territoire du duc, un domaine bientôt indépendant. L'entreprenant seigneur en faisant du château construit par lui à Alençon, sa résidence principale, fonda ainsi, sans le savoir, la première maison d'Alençon connue dans l'histoire sous le nom de Bellême (Talvas n'étant qu'un surnom).

Quand les princes normands devinrent rois d'Angleterre et que la Normandie rétrograda de la dignité de fief héréditaire à la situation de simple colonie, les seigneurs de Bellême eurent l'occasion favorable de se détacher de leur suzerain primitif et de prendre envers eux une attitude plutôt hostile. Les guerres qui suivirent et aboutirent sous Philippe-Auguste à l'annexion de la Normandie à la France, eurent toujours pour pivot la maison d'Alençon; si bien que les écrivains ont pu dire que l'Alençonnais avait désagrégé l'unité normande.

Une autre famille dont le nom est intimement lié à l'histoire du pays, est celle de Montmorency, dont les chefs suivaient tantôt la bannière française, tantôt la bannière anglaise.

Ils ne furent définitivement acquis à cette première que sous le règne de Philippe-Auguste qui réunit toute la Normandie à la Couronne de France. La chartreuse de Val Dieu fut fondée au XIIIe siècle par le comte du Perche, Rotrou III qui gagna la Palestine avec le roi d'Angleterre Richard Coeur de Lion, et périt à Saint-Jean d'Acre en 1191.

La féodalité y fut puissante comme en témoignent encore les nombreux châteaux demeurés debout, en dépit de l'usure du temps et les vicissitudes de ces époques tourmentées.

Un fils de saint Louis reçut Alençon en apanage, qui devint encore plus considérable dans les mains de Charles de Valois. Son successeur Pierre III alla se constituer prisonnier en Angleterre, comme otage en remplacement du roi Jean.

Le fils de Pierre III fut le premier duc d'Alençon en 1414. Jean II son fils, fut encore une victime des Anglais, qui l'emprisonnèrent au Crotoy et l'y gardèrent durant trois années, son duché tomba dans leurs mains et ce ne fut qu'en 1449 que, secondé par les habitants, il put les en chasser.

Avec son fils René, s'éteignit la descendance de saint Louis et en même temps le dernier duc d'Alençon.

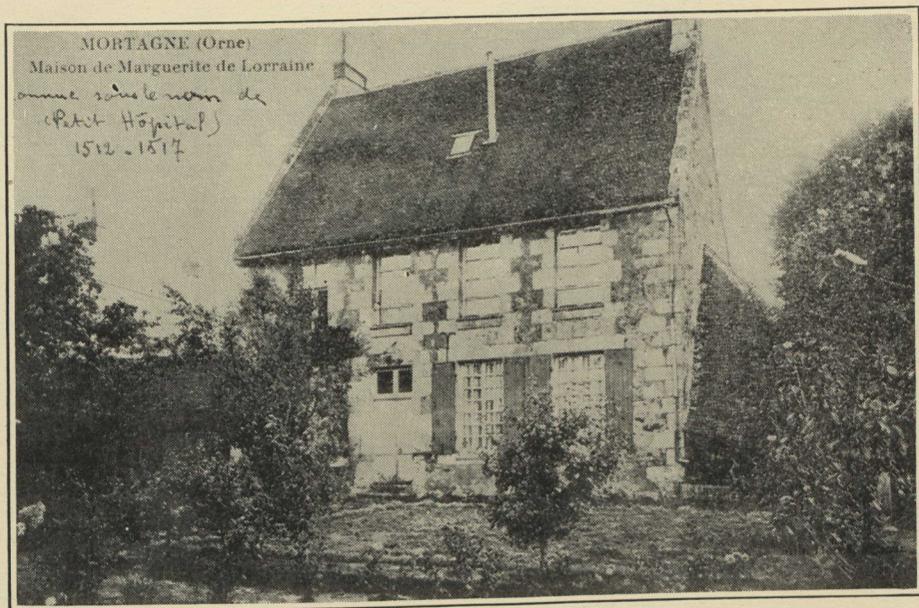
Les guerres de religion eurent de douloureux retentissements dans la région. Alençon fut prise et saccagée. L'Edit de pacification ayant été rompu, les Huguenots y entrèrent en 1568 avec Montgommery à leur tête, et Argentan et Mortagne eurent le même sort.

Après la révocation de l'Edit de Nantes, un grand nombre d'industriels et de marchands quittèrent le pays.

La Révolution ne compte que fort peu de victimes dans ce département, ou naquit pourtant Charlotte Corday.

Le département fut occupé par les Bavaoïs en 1870. Inutile d'insister sur les exactions et les brutalités imposées à cette population paisible, par les Boches de 1870 qui ressemblaient étonnamment aux Boches de 1914. (1)

En résumé, le Perche ne paraît pas avoir été submergé d'une façon absolue par l'invasion des gens venus du Nord. Les anciennes chroniques qui parlent de son organisation politique, de ses moeurs et coutumes, portent à croire que



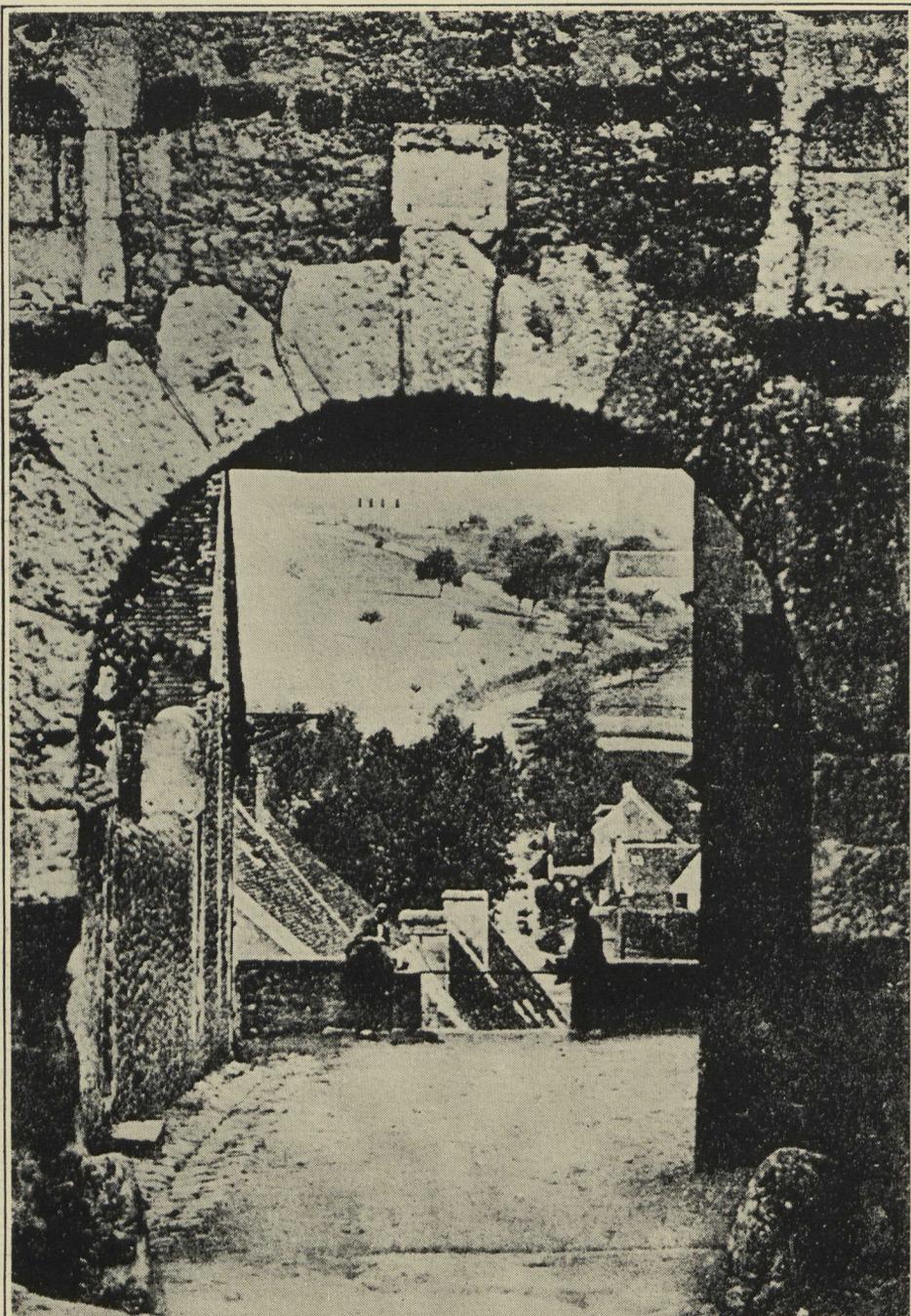
MORTAGNE — Maison de la bienheureuse Marguerite de Lorraine.

Mortagne, Alençon demeurèrent des villes bien françaises. Sous l'apanage des princes français, plus tard le pays eut des longues années de paix et de prospérité.

M. l'abbé Gaulier, ancien curé de Montligeon, très ferré sur l'histoire de la Normandie, nous disait un jour : "Les Mortagnais ne descendaient pas du tout des Normands, le plus qu'on puisse dire, c'est que nous avons peut-être emprunté quelques-uns de leurs défauts."

---

(1) Feu Edmond Laporte, ancien inspecteur divisionnaire du travail, Conseiller général de la Seine, qui habitait Grand Couronné près de Rouen, me racontait qu'une escouade de soldats bavaoïs en 1870, cantonnés dans sa maison, prenaient plaisir à se rouler sur les lits blancs mis à leur disposition par sa mère, sans retirer leurs bottes couvertes du fumier des étables. Sachant que le fils Laporte, franc-tireur, faisait le coup de feu dans les bois de la commune, le commandant offrait une forte prime à ceux qui le prendraient, désirant le faire pendre sous les yeux de sa mère. (L'auteur).



*Photo et Col. A. Mailland, père, édit. à Mortagne (Orne).*

62 MORTAGNE (Orne) — Ancien portail de l'Hospice, vûe prise en 1858



## CHAPITRE II

### MORTAGNE

“Mortagne, dit un auteur (1), de temps immémorial a été tenue pour la principale ville et capitale du pays du Perche, en laquelle les comtes du Perche avaient leurs châteaux et demeurances, et il se trouve que le fils aîné et successeur de Geoffroy, comte du Perche, avoir porté le nom et qualité de comte de Mortagne; mais l'on ne trouve pas qui a fait bâtir la ville ni imposé son nom.” On trouve bien qu'elle a été ruinée plusieurs fois, entre autres d'abord en 1170, en la dispute qu'il y eut entre le comte d'Anjou et Geoffroy comte de Mortagne, ensuite par le commandement de Charles V, roi de France, pour éviter aux entreprises et prises des villes qui se faisaient par Charles le Mauvais, roi de Navarre, aidé des Anglais qui détruisirent la ville vers 1356, selon Bart des Boulais. Elle fut encore prise et pillée par les Huguenots le 22 mars 1562 et encore brûlée par eux en 1568.

En 1589, les guerres de la Ligue lui firent subir de grands dommages et en 1590 les Ligueurs s'en emparèrent. D'après plusieurs auteurs, elle aurait été prise et pillée vingt-deux fois en trois ans: ce qui met en doute un historien du Perche de grande valeur. (2)

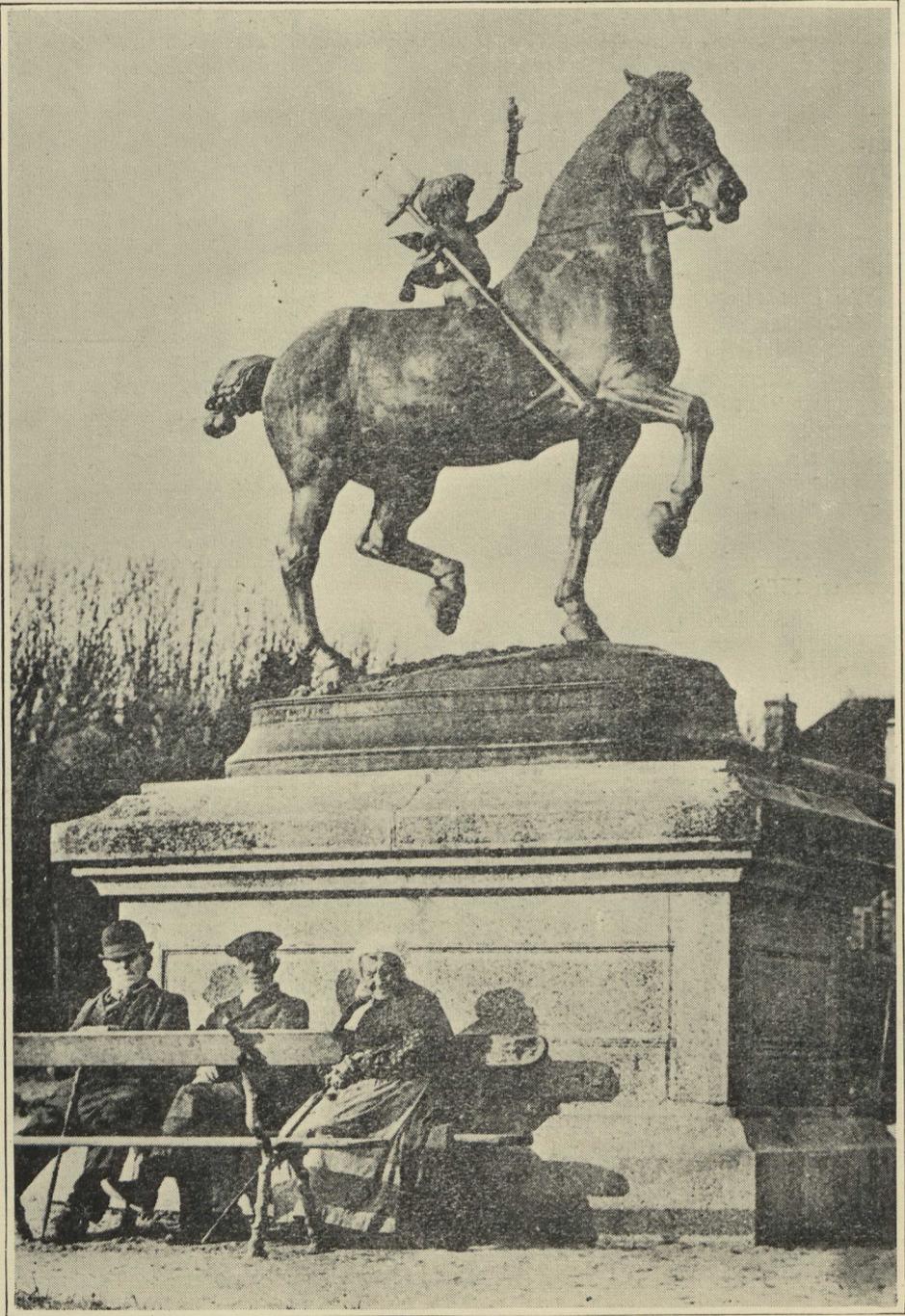
Bart des Boulais, dans ses “Antiquitez du Perche”, écrites vers l'an 1614, parle ainsi de Mortagne: “Cette ville est remplie de très beaux édifices tous de pierre, de belles et grandes rues, cinq belles et grandes places publiques où se vendent des marchandises. La ville est divisée en cinq paroisses, à savoir: Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Malo, Saint-Germain de Loisé avec sa succursale, Sainte-Croix et Saint-Langis, une église collégiale et trois beaux monastères.

“A l'époque de l'émigration percheronne, Mortagne était pourvue d'une administration publique et municipale façonnée sur celle des grandes villes de France. Ses habitants jouissaient de nombreux privilèges concédés par les seigneurs, qui avaient administré les affaires du pays. Ils étaient exempts du paiement des contributions des droits de lods et ventes, pour toute acquisition faite au dedans d'icelle Chatellenye, tant envers le Roy que tout autre seigneur de qui les dits héritages sont tenus, ce qui n'existe pas pour aucune autre Chatellenye du pays, ni même en autre lieu de France.”

Les habitants de Mortagne jouissaient aussi du droit de bourgeoisie qui les exemptait du paiement de tout péage, coutumes et traverses, moyennant la somme de cent livres qu'ils payaient au roi par an, qu'ils appellent: “Taille de Saint-Rémy” parce qu'elle est payable à ce terme (1er octobre).

La note suivante nous renseigne sur l'importance et l'activité du commerce à Mortagne, vers 1620: “En l'une des places se vendent les bestiaux, chevaux, boeufs, vaches; en l'autre quartier le bœuil et les pores; en l'autre les grains; en l'autre les bois, vins, cidres et autres boissons; en l'autre la volaille,

(1) Bart des Boulais. (2) M. de la Sicottières.



Neptune métamorphosé en cheval. Bronze de Frémiet sur une des places de Mortagne

oeufs et autres menues denrées et en l'autre les draps, toiles et fils, dont se fait un grand trafic à Mortagne. (1) Outre ce, une des plus belles boucheries qui soit au pays où, en un seul jour de marché qui est le samedi, se débitent cinquante boeufs, cent veaux et cinq cents moutons, sans compter tout ce qui s'en débite la semaine."

La capitainerie de Mortagne avait le droit de contraindre les sujets de la chatellenie à venir garder la ville en temps de guerre. Il y avait aussi à Mortagne, visitation de mesures, moulins, poids et autres qui par succession de temps s'est tellement évaporée qu'il n'en reste guère plus que le nom. Les riches fondations avaient fait de Mortagne une ville très importante, jusqu'à la période de la Révolution. Il faut qu'il y ait eu un attrait bien puissant pour déterminer les émigrants de 1634 à quitter une ville aussi riche et aussi prospère, pour un pays sauvage et si éloigné de France.

Humble sous-préfecture aujourd'hui, cette petite ville de cinq mille âmes, tient une bien large place dans l'histoire de France. M. l'abbé Gaulier, auteur d'une intéressante revue sur les familles percheronnes, qui émigrèrent au Canada en 1634, nous dit :

"Le Perche renferme un grand nombre de beautés naturelles et de souvenirs intéressants."

Sainte-Beuve, qui n'en était pas originaire, dit :

"De ce pays si vert en tous sens déroulé,  
"Où se perd en forêts l'horizon ondulé."

Nulle part en effet, les collines n'ondulent avec plus de mollesse dans la vapeur bleuâtre, dont le soleil revêt les cîmes vertes et leurs flanes tantôt rougis par les bruyères, tantôt jaunies par les moissons.

L'ensemble de ce pays offre à l'esprit comme aux yeux quelque chose de doux et d'animé à la fois. Ses habitants ne le quittent jamais sans regrets et ne le revoient jamais sans émotion. Mortagne sur montagne : — le plus beau bourg de France — vieux dicton du pays qui pourrait servir de devise à ses armes. Trois branches de fougères de sinople sur argent.

Il y avait aussi dans les temps reculés, la Mortagne héroïque, la Mortagne des Croisades et de la Chevalerie.

"Monseigneur le duc de Bretagne  
A, pour ses combats meurtriers,  
Convoyé de Nantes à Mortagne,  
Dans la plaine et sur la montagne,  
L'arrière ban de ses guerriers." (2)

La Mortagne moderne est encore imposante, pittoresque même vue de la plaine, alors que l'on vient de Montligeon, situé à quelques kilomètres, la haute tour de Notre-Dame, nouvellement restaurée, nous apparaît au loin dominant le coteau sur lequel la ville est assise.

Les Canadiens, descendants de Mortagnais, qui ont le bonheur de faire ce pèlerinage, éprouvent une émotion inexprimable à la vue de cette vieille ville,

---

(1) Les femmes et les filles du commun filent les chanvres et les laines, dont on fait les toiles et les étamines et chacun demeure ici dans son canton, en sorte que depuis 40 ans, personne n'est allé aux Indes en Canada, Hollande et Angleterre n'y sur mer, quoique l'exemple de dix ou douze personnes qui allèrent au Canada, en ce temps-là où ils sont fort bien établis. (Mémoire de l'Intendant de la généralité d'Alençon, 1698.)

(2) V. Hugo, La fiancée du Timballier.

aux hautes maisons recouvertes de tuiles rouges et aux rues étroites, que les ancêtres foulaient, il y a deux cent soixante-dix ans. Bon nombre de ses édifices publics ont résisté aux vicissitudes des époques tourmentées. Notre-Dame, d'abord, flanquée de sa tour normande, est d'une belle architecture; la voûte de sa nef est chargée d'une profusion de sculptures et son intérieur contient encore de belles stalles et de jolies boiseries, qui appartenaient autrefois au monastère du Val-Dieu.

Sur la façade postérieure de son Hôtel de Ville, s'étend une belle terrasse de tilleuls avec parterre orné d'un beau bronze: Neptune métamorphosé en cheval; sujet bien approprié au centre hippique qu'est Mortagne, où se tient annuellement la foire aux chevaux, qui constitue son principal commerce.

La vieille église Saint-Jean, qui longeait la route de Paris, et où un bon nombre de Mortagnais, émigrés au Canada, avaient été baptisés, disparue depuis longtemps; située au pied du coteau, voisine du monastère des Dames Clarisses, quelques pierres en rappellent le site. La chapelle et une partie du cloître des Dames Clarisses, où vivait en 1502 la bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, existe en très bon état et sert d'hôpital. M. l'abbé Moulin, jeune chapelain de l'institution, épris de notre histoire et de ses relations avec la ville de Mortagne, est l'ami empressé des Canadiens qui vont frapper à sa porte. Grâce à l'intérêt qu'il porte aux choses concernant les origines des familles percheronnes, nous lui sommes redevables pour bien des renseignements qu'il nous a, si obligeamment fournis, concernant la topographie de la région et les points principaux à visiter.

Le sol de l'Orne, sa nature, les conditions climatiques sous l'influence desquelles il se trouve en ont fait une région exceptionnelle pour l'élevage du cheval. Toutes les forces de l'agriculture concourent pour en faire un produit remarquable et doué de toutes les qualités que l'on recherche dans cet animal: force, élégance de port, allure vive et légère.

Le Pin-au-Haras possède dans un splendide domaine d'une étendue de 1.129 hectares, un haras célèbre qui date de 1714. Les chevaux de l'Orne appartiennent à trois races: la race Percheronne, la race du Merlereault, produit du croisement des races Normandes et Anglaises, et la race Bretonne que l'on élève surtout dans l'arrondissement de Domfront.

La foire aux chevaux de la Chandeleur à Alençon, celle du 8 octobre et de la Saint-André au Mêle sont les plus célèbres avec la foire Saint-André à Mortagne.





### CHAPITRE III

#### EGLISE ET PAROISSE NOTRE-DAME AVANT LA REVOLUTION FONDATION DE L'EGLISE NOTRE DAME (1)

Le vieux château de Saint-Malo, grandement endommagé par les assauts que lui livrèrent les Normands, les Rois de France et les seigneurs de Bellême, toujours en guerre avec les comtes de Mortagne, se trouva hors d'état de défendre ceux qu'il devait protéger ; on se vit dans la nécessité de le réparer ou de le remplacer : son remplacement fut décidé.

Près de là s'élevait une colline dont les flancs commençaient déjà à se couvrir d'habitations ; les seigneurs mortagnais en choisirent le sommet pour asseoir leur château. "C'est dans l'intervalle du temps écoulé entre l'an 1031 et l'an 1035 que M. des Murs place l'époque de la construction, par Geoffroy II, du nouveau château-fort de Mortagne, connu sous le nom de Fort-Toussaints...(2)"

Dans l'enceinte de la forteresse on construisit une chapelle qui, de chapelle privée, devint bientôt avec la nécessité des temps église paroissiale. Geoffroy III donna le patronage de la nouvelle paroisse aux moines de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. (3)

En 1356, lors du sac de la ville par Geoffroy d'Harcourt et Thibaut, roi de Navarre, unis aux Anglais, l'église Notre-Dame eut beaucoup à souffrir. On la répara, en même temps que le château dont elle faisait partie, dans les premières années du XVe siècle.

L'oeuvre de restauration était à peine achevée que les Anglais, après leur victoire de Verneuil (1424), vinrent de nouveau assiéger Mortagne. La place se rendit bientôt ; mais si court qu'il fut, ce siège causa la ruine de l'église et lorsque les ennemis quittèrent la ville, en 1449, sur la sommation que leur en avait faite le comte Jean II, ils ne laissèrent aux habitants que les murs délabrés de son ancien temple. (4)

Ces guerres déplorables appauvrirent les finances, et ce n'est qu'en 1491 que les Mortagnais purent songer à reconstruire leur église ; mais pour cela il leur fallait l'autorisation du comte du Perche. Les principaux de la paroisse profitèrent de la présence parmi eux de René, duc d'Alençon, pour la lui demander. Loin de repousser leur supplique, il approuva leur projet et, le 29 février 1491, leur octroya des lettres patentes par lesquelles il leur donna "..... congé et licence de leur dicte église faire construire et édifier en tant que

---

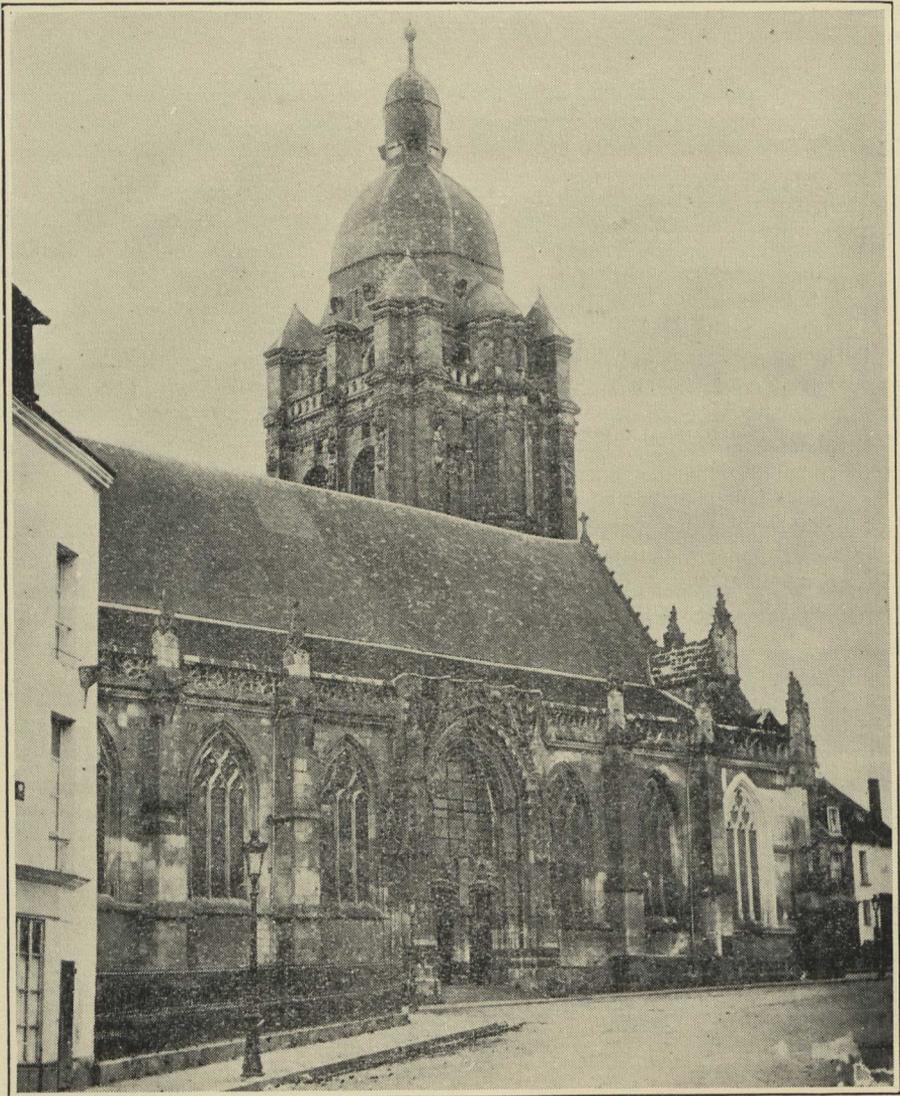
(1) Histoire Religieuse de Mortagne par J. Besnard.

(2) Histoire des comtes du Perche de la famille des Rotrou, p. 163.

(3) Abbé Fret, Chron. perch., t. III, p. 86. — J. F. Pitard, Fragments hist. sur le Perche, p. 309.

(4) Abbé Fret, Chron. perch., t. III, p. 7 et 102. — J. F. Pitard, Fragments II. sur le Perche, pp. 288 et 317.

est l'un des costés d'icelle dedens le diet mur servant de clôture à nostre dicte ville, sans qu'ils en puissent désormais estre reprins et reprouchez par quelconques personnes que se soient....." (1)



Eglise de Notre-Dame de Mortagne.

Les travaux commencés l'année suivante, ne furent terminés que le 9 novembre 1535. Comme la première église était devenue trop petite pour la

(1) Voir aux pièces justificatives.

population qui s'était accrue, on construisit la nouvelle sur un plan beaucoup plus vaste. Une tour du château, appelée Tour du Beffroy, située au bas de la nef du midi, servit de clocher à Notre-Dame. Comme la simplicité de son architecture militaire et son emplacement faisaient "difformité et incommodité à la diete église", Henri II, roi de Navarre, et Marguerite de Valois, son épouse, autorisèrent les habitants à la démolir pour "icelle reffaire et bastir tout de neuf et approprier, raccommoier, au service de la diete église et qui pourra néanmoins servir mieulx qu'elle ne faiet de présent à la fortification et deffence de la diete ville....."(1) Ces lettres patentes furent données à Verneuil le 2 mai 1540.

Commencée en 1542, la tour Notre-Dame ne se trouva terminée que dans le siècle suivant; l'époque exacte de son achèvement nous est inconnue, mais elle est toujours antérieure à 1619, date à laquelle fut construit le portail nord, dont nous parlerons plus loin.

Eglise et tour furent dignes de la cité percheronne, ainsi que nous allons le voir ensemble :

Les Ligueurs qui avaient pris les armes pour la défense de la Foi catholique, parurent devant Mortagne, le 24 mai 1585, ayant à leur tête Charles de Lorraine, duc de Mayenne; la ville se rendit et demeura en son pouvoir; il y laissa une garnison sous les ordres du sire de Pécheray. Le 28 juillet suivant, les partisans d'Henri IV reprirent la ville sur les Ligueurs. Pécheray défait songea à la vengeance: il mit si bien son plan à exécution que le 2 août, il pénétrait dans la ville où une lutte sanglante s'engagea dans les rues. La Frette, à la tête des Royalistes, se bat en lion; Pécheray est grièvement blessé au bras par un coup d'arquebuse, l'amputation du membre devient nécessaire; il regagna alors Bellême, laissant 50 morts et plusieurs blessés.

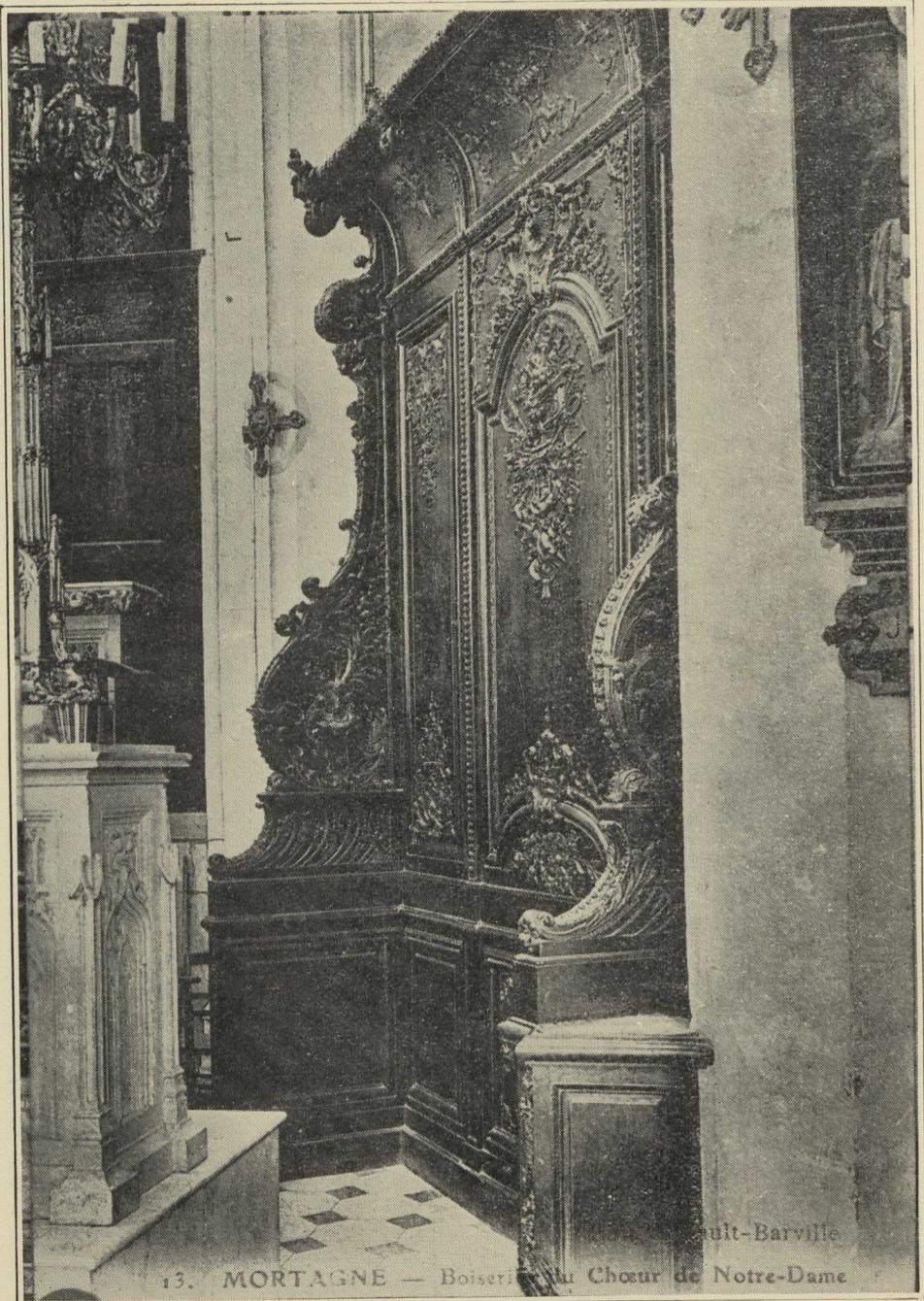
Mais les Ligueurs ne se tinrent pas pour battus; ils reparurent bientôt et reprirent la ville. Cette alternative de prises et reprises se renouvela vingt-deux fois dans l'espace de trois années. Nous arrivons à cette lutte glorieuse et héroïque de vingt-huit Mortagnais contre 1,600 Ligueurs: le récit de ce combat dont l'église Notre-Dame fut le champ de bataille doit nécessairement trouver ici sa place. Parti de Verneuil, le 12 juillet 1593, à la tête de 250 cavaliers et 200 hommes de pied, Jacques de Moutis de la Morandière, lieutenant du baron de Médavy, gouverneur du Perche pour la Ligne, arrive le même jour sous les murs de la ville, qui, sans défiance et dépourvue de garnison, tombe aussitôt en son pouvoir. Après avoir pillé quelques maisons, la Morandière et sa troupe reprennent le chemin de Verneuil. Aussitôt après leur départ, Pierre de Fontenay, gouverneur du Perche pour le Roi, prévoyant une nouvelle attaque, établit à Mortagne une nombreuse garnison. Anselme de Fontenay, son frère, fut avec ses deux fils chargé de la commander. Ces prévisions devaient être bientôt justifiées. Quatre jours après, la Morandière quittait Verneuil avec 15 ou 1,600 Ligueurs et pénétrait dans la ville de Mortagne.(2)

L'abbé Fret, empruntant à René Courtin et Bart des Boulais les détails de cette lutte à jamais mémorable, dans l'histoire de Mortagne, dit que "la sombre terreur qui régnait dans la ville, ne glaça cependant pas tous les cœurs; vingt-huit braves, à l'âme fortement trempée, résolurent à eux seuls de tenir tête à

---

(1) Voir aux pièces justificatives.

(2) Le Département de l'Orne, arch. et pitt., p. 250.



13. MORTAGNE — Boiserie du Chœur de Notre-Dame

Boiseries anciennes du chœur de Notre-Dame de Mortagne.

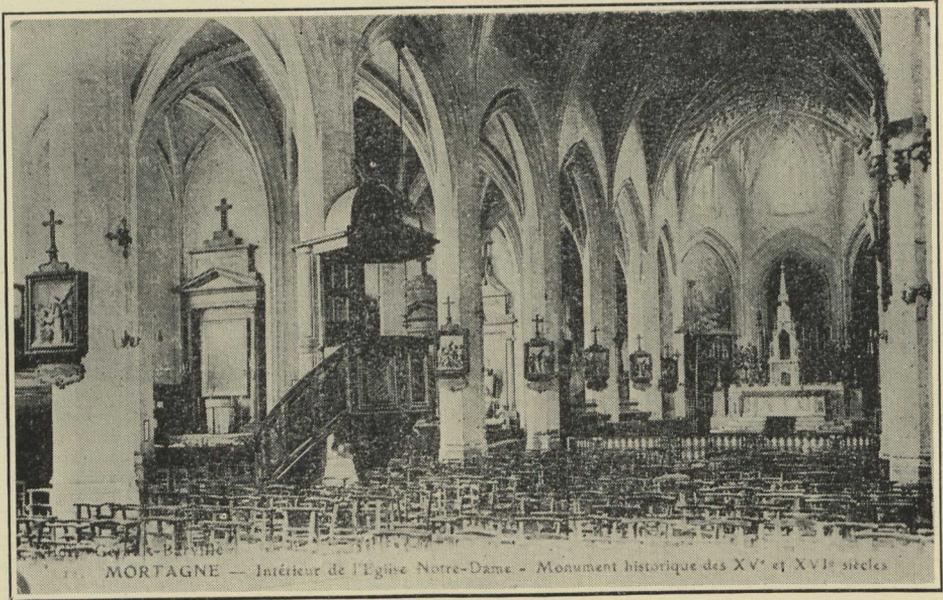
l'orage, décidés à défendre la place ou à s'ensevelir sous ses ruines dans un glorieux trépas." La chronique de Courtin ne nous a transmis que quelques noms de ces héros du Perche, savoir : MM. Faguet, lieutenant-général de la province ; Catinat, Elu, son gendre ; Crestot de la Rousselière, lieutenant du prévot ; Denis Fouteau, procureur du Roi et un autre Fouteau, son frère, avocat distingué ; Tassel ; Jean Crestot de la Bouchetière, enquêteur ; Boisprau, marchand de grains ; Gobillon-Prévotière et Belanger de la Troche.

"Médavy, dès son entrée dans Mortagne, commença par attaquer le fort de Toussaints, défendu par quelques hommes de la garnison royale. En même temps que les gens de Fontenay, plusieurs habitants du parti de la Ligue et dévoués à son chef, s'étaient réfugiés dans le château dans l'intention d'ouvrir les portes aux assiégeants ou de favoriser au moins leurs efforts ; Médavy avec leur secours et aussi grâce au nombre de ses troupes, fut bientôt maître de la place, obligée de céder à la force et à la ruse.

"Pendant l'attaque du château, les vingt-huit braves dont nous parlons ci-dessus, se jetèrent dans l'église Notre-Dame qu'ils avaient fait fortifier et munir d'armes et de provisions, fermement résolus à vendre chèrement leur vie, si la fortune venait à leur être contraire. Médavy vainqueur du château, dirigea aussitôt ses efforts sur l'église ; partout des échelles sont appliquées aux murs, vis-à-vis des fenêtres ; trois fois l'ennemi monte à l'assaut pour pénétrer dans le temple, trois fois nos vingt-huit preux repoussent les assaillants et les renversent. Convaincus qu'à la fin les Ligueurs finiront par franchir les obstacles, les champions se retirèrent dans la tour dont ils barricadèrent la porte de manière à en rendre l'accès infranchissable. Bientôt ils pénétrèrent sur les voûtes de l'église, où ils pratiquèrent différentes ouvertures, pour tirer de là sur les assiégeants. Le temple abandonné fut, dans un clin-d'oeil au pouvoir des Ligueurs, qui s'y précipitèrent pêle-mêle, en criant : Tue ! Tue ! au feu ! au feu ! rendez-vous ! rendez-vous ! Quand ils aperçurent l'église déserte, ils essayèrent de suite à pénétrer dans la tour pour y poursuivre leur poignée d'adversaires, dont ils se promettaient une prompte et facile victoire ; mais quel désappointement ! la porte tourmentée en mille manières refusa de livrer passage. Irrités de cet obstacle, ils songèrent à d'autres moyens pour s'emparer de leur proie ; on pointa à l'extérieur les bouches de deux canons contre la tour ; les machines meurtrières vomirent inutilement leurs projectiles contre ces robustes murailles. Ce moyen ne promettant point encore le succès si désiré, on alluma des feux dans l'intérieur de l'église, dans le cruel espoir que les voûtes, venant à crever, entraîneraient dans leur chute les héros qu'elles recélaient. Mais ce stratagème barbare, loin de seconder les vues de ses inventeurs, tourna au contraire à l'avantage des assiégés qui, à la lueur de la flamme dirigèrent sûrement force coups d'arquebuses sur les ennemis, à travers les ouvertures qu'ils avaient su pratiquer. La fusillade fut si vive que les gens de Médavy tombèrent ça et là en grand nombre sur le pavé du lieu saint, sans espoir de pouvoir rendre la pareille à leurs invisibles adversaires.

"Rebuté de revers si inattendus de la part d'une poignée d'hommes, et craignant de se voir attaqué lui-même par les royalistes des environs, qui instruits de la présence des Ligueurs à Mortagne, se réunissaient en grand nombre à Bellême pour leur courir sus, Médavy aussi fin que prudent, fit sonner la retraite à trois heures après-midi de cette même journée, 16 juillet 1593 et reprit la route de Verneuil, laissant sur la place cinq de ses porte-enseignes, avec leurs drapeaux. Plusieurs officiers dont Bart des Boulais nous a conservé les noms, perdirent

également la vie dans cette occasion, c'étaient : Girardière, capitaine des carabini-ers ; Desvantes, son cornette ou porte-étendard ; La Fumée, grand pétardeur ; Jouan et Grenouillère, capitaine d'infanterie ; La Bête, Bourgneuf et Saint-Martin, lieutenant d'infanterie. Cinquante-cinq soldats partagèrent le sort de



Mortagne — Intérieur de l'église de Notre-Dame.

ces officiers. Outre ces soixante-huit morts, le nombre des blessés s'éleva à près d'un cent. Le parti royaliste ne perdit pas un seul homme." (1)

La paix fut rendue à la France par l'abjuration de Henri IV et par son retour au sein de l'Eglise le 25 juillet.

(1) Chron. Perch., t. III, p. 117 et suiv. — Odolant-Desnos, Mém. hist. sur la ville d'Alençon, t. II, p. 366 et suiv. — J. F. Pitard, Fragments hist. sur le Perche, p. 321 et suiv. — Bart des Boulais, Recueil des Antiquitez du Perche, édition de M. H. Tournouer, p. 244 et suiv. — Les héros de Mortagne en 1593, par M. le Vte de Broe, Bullet. de la Soc. Hist. de l'Orne, t. IX, p. 460.





## CHAPITRE IV

### DEPART DE MORTAGNE.

#### QUEBEC EN 1634.

Jean Guyon et sa famille, composée de sa femme Mathurine Robin et de sept enfants, émigrèrent de Mortagne au Perche en 1634, nous dit M. l'abbé Ferland, dans son étude sur les Registres de Notre-Dame, publiée en 1863. Ces renseignements devaient être confirmés plus tard par M. l'abbé Tanguay, dans son Dictionnaire Généalogique, où se trouve inscrite l'interminable liste des noms des colons venus de France.

En abordant ce travail, je me suis demandé comme tant d'autres sans doute, par où il aurait fallu commencer pour écrire une généalogie, non pas précise mais un peu cohérente, sans le dictionnaire Tanguay. Nous ne réalisons pas assez, je crains, ce qu'il a coûté de travail et de dévouement à cet humble savant, pour mener à bonne fin cette oeuvre unique — le dénombrement de tout un peuple — qui nous permet aujourd'hui de remonter dans le lointain passé, et là, retrouver les noms de nos ancêtres, sans avoir à scruter les parchemins et les registres aux pages jaunies et presque indéchiffrables de nos églises.

En dépit des erreurs et des omissions bien déconcertantes parfois, que l'on rencontre, le dictionnaire Tanguay est un livre unique dans l'histoire de la colonie. Rien de ce qui a été écrit ne le surpasse en importance pour la race canadienne-française et si nous saluons avec admiration et un respect ému la mémoire de ce modeste érudit, c'est qu'en dehors de l'influence de son oeuvre sur les passionnantes études généalogiques qui se poursuivent dans notre province depuis plus de vingt ans, le dictionnaire Tanguay a détruit bien des légendes, et fait disparaître bien des suppositions et des équivoques, sur la pureté du sang des Français canadiens, assez inquiétantes parfois.

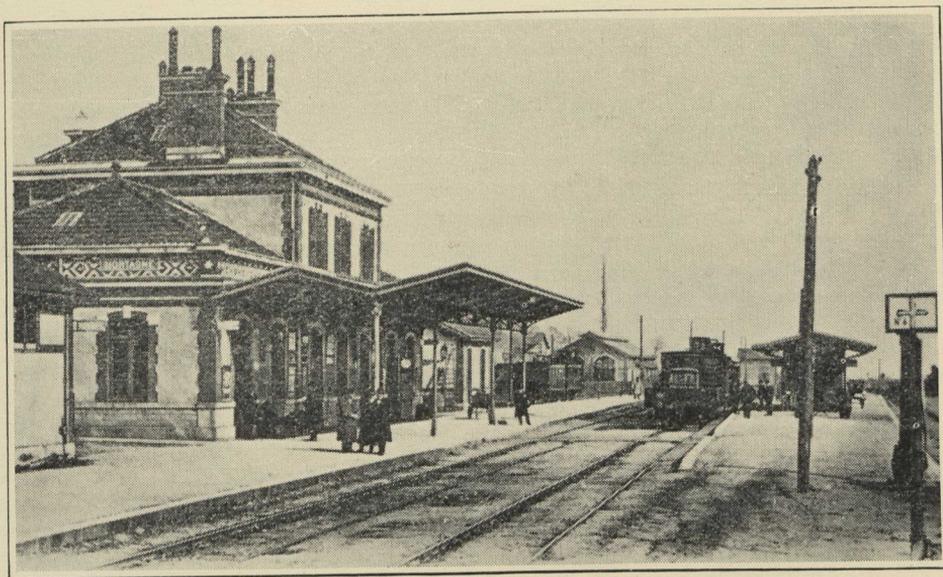
Pour l'intelligence des notes généalogiques qui vont suivre, une digression s'impose, car c'est en étudiant la vie de Robert Giffard, promoteur de l'immigration percheronne, que nous allons comprendre l'exode des Percherons de Mortagne et places environnantes vers le Canada.

Robert Giffard, fils de Marc Giffard et de Jeanne Poignant, était né à Mortagne en 1587 et vint au Canada en 1627 en qualité de chirurgien, pour la compagnie à qui avait été accordé le privilège de la traite pour la pelleterie.

Dans l'acte de concession du fief de Saint-Gabriel, accordé à Giffard le 11 avril 1647, par la compagnie de la Nouvelle France, il est qualifié de : médecin ordinaire de Sa Majesté. "A ces causes," y déclare-t-on dans cet acte, "étant pleinement certifié des louables qualités de Robert Giffard, Seigneur de Beauport, conseiller et médecin ordinaire de Sa Majesté, et de l'expérience et connaissance qu'il s'est acquis dans le dit pays depuis de longues années qu'il y a fait son séjour, comme aussi de son zèle à la religion catholique apostolique et Romaine, et affection au service du Roy....."

Robert Giffard avait épousé Marie Renouard le 12 février 1628. Marie Renouard était fille de défunt Charles Renouard et de Jacqueline Michel de Mortagne. De cette union naquirent six enfants, deux virent le jour à Mortagne, les autres à Québec.

En lisant le contrat de mariage de Robert Giffard, passé dans l'étude de Maître Pierre Roussel, pardevant Mathieu Poitevin, notaire, l'on constate que Giffard était qualifié de Sieur de Moncel. Dans ce contrat, trop long pour être cité en entier, le futur s'engage à fournir un douaire de 60 livres, à être pris sur ses biens; du côté de l'épouse, Dame Jacqueline Michel, s'engageait à nourrir le jeune couple durant l'espace de deux ans.



Gare de Mortagne (état actuel)

Il semblerait, par le nombre et la situation de fortune des témoins de la mariée, que Robert Giffard contractait une alliance des plus avantageuses pour lui. Il était assisté à cette cérémonie par M. Henry Pliquot, prêtre curé de Normandie, son neveu maternel Nicholas du Tert, licencié en droit, avocat à Mortagne, son cousin. Du côté de la mariée, les témoins étaient: Pierre du Chastel, prêtre prieur de Chartrage, noble homme; Mathurin Mauduit, sieur de la Resnière, receveur du domaine du comté du Perché, ses cousins, Charles, Michel sieur du Parc, son oncle maternel M. Noël Ruffre sieur du Buisson, les demoiselles Gabrielle et Louise Lescatina; Dame Marie Tadhomme, fille de noble homme Jacques Tadhomme, Conseiller du Roy et Lieutenant général à Moulin; Rodolphe Gerbert, arpenteur, beau-frère de la future.

Il est fort présumable que l'influence des membres distingués de la famille de Marie Renouard auprès de la compagnie de la Nouvelle-France, ait aidé le chirurgien Giffard à se créer une carrière dans la colonie, car nous verrons par la suite avec quelle rapidité le futur Seigneur de Beauport parvint à se mettre

dans les bonnes grâces des Gouverneurs Champlain, Montmagny et d'Argenson; les annales du temps nous apprennent aussi la considération avec laquelle le clergé et les religieuses traitaient M. Giffard.

(1) "La compagnie que Mr. de Champlain réussit à organiser en 1614, pour faire le commerce dans la Nouvelle-France, n'était composée que de marchands de Rouen, Saint-Malo." Tout d'abord, des parts avaient été réservées à ceux de la Rochelle, mais ils se présentèrent trop tard pour les obtenir et leur insuccès profita surtout aux armateurs de Rouen, qui eurent la direction de l'entreprise. Maintenant, comme la plupart des marchands et des armateurs de la société demeuraient en Normandie, les embarquements s'opéraient généralement des ports normands. "Sur un de ces vaisseaux, nous disent les historiens, "il vint un chirurgien du nom de Robert Giffard et il est certain que Giffard "était à Québec en 1627, et pour charmer ses loisirs en attendant les charge-  
"ments de retour, l'historien nous dit que Giffard s'était construit une cabane  
"à la canardière, aux portes de Québec, pour y faire la chasse ou la pêche."

Les projets de colonisation qu'il devait entreprendre plus tard germèrent sans doute dans son esprit durant ces longues périodes d'inactivité; toujours est-il que, revenant en France en 1628, il fut pris par les Anglais sur un des navires commandés par le Sieur de Rocquemont, dans les circonstances suivantes: Dès 1629, la compagnie des Cent Associés, fondée par le Cardinal de Richelieu le 29 avril 1627, fit équiper quatre navires de provisions et embarqua quelques émigrants sous le commandement du Sieur de Rocquemont, l'un des membres de la compagnie; mais ces secours n'arrivèrent pas à Québec. Ils furent enlevés par les Anglais, bien que la paix avait été rétablie entre la France et l'Angleterre. Après un combat acharné, le commandant dut se rendre, et Québec, aux extrémités de la famine, ne put résister, sauf quelques familles, les membres de la colonie repassèrent en Angleterre avec Champlain. Parmi les prisonniers enlevés sur la flotte, était le Sieur Giffard.

Après le traité de Saint-Germain en Laye, signé le 29 mars 1632, la compagnie des Cent Associés entra dans ses droits et indemnisa Robert Giffard, en le nommant seigneur. Il lui fut concédé la grande et belle terre de Beauport, le 15 janvier 1634, en toute justice, propriété et seigneurie. Cette concession consistait en une terre d'une lieue de front sur le fleuve Saint-Laurent et à la profondeur d'une lieue et demie dans les terres à l'endroit où la rivière appelée Notre-Dame de Beauport, entre dans le dit fleuve et icelle rivière comprise.

En échangeant le nom de Sieur de Moncel que Giffard signait lors de son contrat de mariage, pour celui de Sieur de Beauport, le futur seigneur ne donnait pas son nom à la seigneurie, mais prenait tout simplement celui de la petite rivière qui bornait sa concession. Il dut se dire comme Robinson, abordant son île:

"Puisque c'est ainsi,  
Je reste ici,  
J'ai du terrain pour bâtir, Dieu Merci!"

Rentré en France en 1634, Giffard ne perdit pas de temps à mettre son projet à exécution; le terrain du reste était bien préparé, car les récits merveilleux des marins revenus du Canada, finirent par pénétrer peu à peu dans l'intérieur du pays. Il n'était pas question de mines d'or, comme pour les colonies de

---

(1) Benjamin Sulte.

l'Espagne, mais de fourrures qui, même à cette époque, exerçaient un attrait extraordinaire. Il s'agissait de fortunes splendides amassées pour ainsi dire en s'amusant, puisque chaque saison voyait revenir du Canada de nombreux navires chargés de ces précieuses peaux de castors, visons, loutres, etc. Or, qu'on se figure, dans cette petite ville tranquille, un homme jeune, très actif, avantageusement connu de ses concitoyens et qui se présente avec tout le prestige que donnent les longs voyages, les dangers courus, déjà possesseur d'un domaine superbe, offrant à tout venant, non pas le bel uniforme que promet le sergent recruteur mais des terres vierges à cultiver, des beaux bois à exploiter; en un mot la fortune assurée pour les chefs des familles nombreuses, et l'on aura l'explication de l'enthousiasme qui s'empara des Mortagnais et de l'empressement qu'ils mirent à suivre ce nouveau Moïse, comme le nomme avec à-propos Benjamin Sulte. (1) Durant les longs pourparlers que Giffard eut avec ses futurs colons, celui-ci ne dut pas insister bien fort sur le commerce des fourrures, et il ne fut probablement pas question non plus des conditions climatiques inquiétantes, sous lesquelles ces confiants Percherons auraient à lutter. En effet, pour ces robustes et courageux remueurs de terre, tout projet de colonisation où aurait manqué le geste séculaire du semeur, aurait paru inconcevable, de même que le massacre des castors se serait présenté à leur esprit comme une forme de barbarie incompréhensible.

Nos Percherons se laissèrent convaincre, sachant par intuition que depuis Moïse, les nations qui ont su tenir leurs greniers bien remplis, ont survécu aux vicissitudes qui pèsent sur les nations naissantes, et ils eurent raison, puisque leurs premiers champs de blé exercèrent une si grande influence sur l'avenir de cette merveilleuse terre promise, que les marchands de fourrures se proposaient d'abandonner, dès que la traite cesserait d'être profitable.

M. Benjamin Sulte, dans une analyse claire et des plus précises sur la situation de Québec en 1632, fait table rase des anciens clichés, dont se sont servis tant d'écrivains relativement au mouvement de la colonisation et l'état avancé de l'agriculture à Québec. Le jardin potager de Hébert, les sept arpents de Guillaume Couillard; les jardins des Jésuites et des Récollets devaient être bien insuffisants, puisqu'on envoyait les habitants chez les sauvages, pour économiser les vivres et que les colons étaient obligés de s'enfoncer dans les bois pour chercher des racines propres à se nourrir.(2)

Il ne faut pas oublier qu'il n'y avait guère à cette époque plus d'une quarantaine de personnes à Québec même. La moindre petite récolte de céréales aurait sans doute suffi amplement, si l'on tient compte de la pêche et de la chasse, si abondante à cette époque.

Benjamin Sulte a raison. "Des potagers, quelques jardins faits à la "bêche, mais d'exploitation agricole sérieuse, aucune, autrement les effroyables "disettes qui survenaient presque chaque année, auraient été impossibles."

Les anciennes annales du temps et les quelques registres de Mortagne et de Québec mentionnent les contrats passés entre Robert Giffard, et quelques-uns de ces documents nous sont parvenus intacts.

---

(1) Mélanges historiques.

(2) M. l'abbé Faillon.



Mortagne — Chapelle des Clarisses où venait prier la bienheureuse Marguerite de Lorraine.

“Les marchés, que Robert Giffard passa avec les immigrants,<sup>(1)</sup> qui se “décidèrent à le suivre au Canada, font voir que ces derniers entreprenaient “d’émigrer à leurs frais et nous ne voyons rien qui montrait que le seigneur se “chargeait du transport ou de la nourriture. Le nouveau seigneur fit, avec ses “nouveaux censitaires, <sup>(2)</sup> un contrat par lequel il se borna à leur donner des “terres (qui ne lui coûtaient rien), mais à condition qu’on lui bâtirait une rési- “dence, et de plus que les colons cultiveraient sa réserve, en divisant avec lui le “revenu de ce domaine, à titre de métayers. Sa transaction était ainsi la plus “forte de beaucoup, et l’on ne saurait en inférer qu’il établissait ses censitaires, “car c’étaient eux qui rendaient son installation possible.”

Nous verrons par la suite que le seigneur de Beauport fut très habile à tirer parti de l’influence qu’il exerça incontestablement auprès des différents gouverneurs de la colonie, pour l’agrandissement de son domaine seigneurial. <sup>(3)</sup>

La Compagnie de la Nouvelle-France concéda trois seigneuries à Robert Giffard: Beauport, avec une augmentation. La première concession, celle de Beauport, fut faite le 15 janvier 1634, soit: Une lieue de terre à prendre le long de la côte du fleuve Saint-Laurent, sur une lieue et demie de profondeur. Le 31 mars 1635, le Gouverneur de Lauzon donnait à Giffard une augmentation considérable: ajoutant deux lieues et demie de profondeur, sur la lieue et demie déjà donnée.

Le 11 avril 1647, la Compagnie de la Nouvelle-France accordait une nouvelle seigneurie à Giffard. L’Acte de concession décrit ainsi les bornes du fief Saint-Gabriel: “Deux lieues de terre en la Nouvelle-France, à prendre au même “endroit de la présente concession, et rangeant icelle ou de proche, autant qu’il “se pourra faire sur dix lieues de profondeur, dans les terres vers le nord-ouest. “Giffard ayant représenté à la compagnie de la Nouvelle-France qu’il ne pouvait “jouir de cette concession de dix lieues de terre sur dix de profondeur, aux “mêmes endroits où il était déjà établi depuis longtemps, d’autant qu’il se trouve “borné d’un côté des terres concédées aux Révérends Pères Jésuites, et d’autre “côté de celles concédées à la Cie Beauporté.”

Le 15 mai 1647, la compagnie donna à Giffard la même quantité de terre que celle exprimée par la concession du 16 avril 1647, à prendre de proche en proche et en lieu non concédé, soit au nord soit au sud, ainsi qu’elle sera désignée par M. de Montmagny.

Le 13 mars 1657, Giffard accorde deux lieues et demie de sa seigneurie aux Hurons. Le 2 novembre 1667, il donnait le reste de sa seigneurie de Saint-Gabriel, aux Pères Jésuites.

Enfin, le 15 novembre 1635, le Gouverneur de Lauzon, en vertu du pouvoir, à lui donné, concédait à Giffard trois lieues de front sur le fleuve Saint-Laurent au-dessous de Tadoussac. C’est la seigneurie de Mille-Vaches, avec quatre lieues de profondeur. Le 2 juillet 1670, la veuve de Robert Giffard donnait cette seigneurie à son petit-fils, François Aubert de la Chesnay.

Retournons maintenant à nos Percherons, qui vont bientôt quitter Mortagne pour se rendre au Canada. Il y eut, paraît-il, une belle cérémonie religieuse dans l’église de Notre-Dame pour marquer cet événement. Le curé de Notre-Dame,

(1) Benjamin Sulte, *Mélanges historiques*.

(2) Ce contrat est daté du 14 mars 1634.

(3) P.-G. Roy, *Recherches historiques*, Vol. XXII, No 6.

à cette époque, était le Révérend Alexandre Chevalier, (1) qui venait de remplacer le Rév. Père Drouère, le 24 mars 1634.

Des quarante-trois émigrants qui formaient le premier contingent, trente-cinq étaient originaires de Mortagne, nous dit l'abbé Gaulier. (2)

Quel événement pour cette petite ville tranquille que le rassemblement de ce contingent de citoyens habilement choisis par le chirurgien Giffard, terminant les préparatifs du départ sur la grande place de l'église, d'où le digne curé venait de les bénir; lourdes charrettes traînées par des vigoureux chevaux normands, où l'on a entassé les mille objets nécessaires à l'installation; provisions, ustensiles et vieux meubles si souvent décrits dans les inventaires de l'ancien temps, et toute cette petite jeunesse si avide de suivre les parents et si insouciant du lendemain.

Quittant la Place d'Armes, ils descendent lentement la grande rue pour aller tourner près du monastère des Clarisses et longer la vénérable église Saint-Jean, pour suivre la route de Paris, passant par Rouen. Il dut couler plus d'une larme et le cœur des aînés fut sans doute bien serré, lorsque disparut à leurs yeux la haute tour de Notre-Dame de Mortagne, que la plupart d'eux ne devaient jamais revoir.

Les Relations du temps ne mentionnent pas la date du départ des émigrants, qui peut cependant être fixée au milieu d'avril, puisque le navire qui les portait arriva à Québec le 4 juin. Passant par Rouen sans doute, ils rejoignirent la grande route qui les conduisit à Dieppe.

L'auteur a parcouru en 1900 la grande route qui passe à Barentin, en compagnie d'un important industriel de l'endroit, M. Alfred Badin, qui, témoin de mon admiration pour ce chemin spacieux, bordé d'arbres magnifiques, me dit: "Vos ancêtres Percherons prenaient cette route pour aller au Canada."

Le port d'embarquement des émigrants était Dieppe, soit quarante lieues de voiture; rude étape pour ces braves gens, sans compter la dépense à chaque arrêt dans les villes et villages traversés. Ayant dit adieu au beau pays de France, nos Percherons voguèrent vers le Saint-Laurent sur le navire commandé par le capitaine de Nesle.

Voici les noms des Mortagnais qui s'embarquèrent pour le Canada: Robert Giffard, sa femme Marie Renouard et leurs enfants, Marie, Charles, Marie-Françoise qui naquit huit jours après l'arrivée de la famille à Québec. Marin Boucher, Perrine Malet sa seconde femme et deux enfants, François et Jean Gencin. Gaspard Boucher, Nichole La Mère sa femme et leurs enfants, Madeleine, Pierre, Nichole, Marie et Marguerite. Zacharie Cloutier, Xainte Dupont sa femme et leurs enfants, Zacharie, Jean, Charles, Louis et Anne. Jean Guyon, sa femme Mathurine Robin et leurs enfants, Barbe, Jean, Simon, Marie, Claude, Denis et Michel. François, le dernier enfant, naquit à Québec en 1635.

D'après l'abbé Tanguay, il serait venu en même temps un autre Jean Guyon et Madeleine Boulé, sa femme. Le dictionnaire le qualifie de maçon, homme instruit et lui donne le surnom de du Buisson, ce qui est une erreur bien évidente, car Jean Guyon du Buisson, marié à Mathurine Robin, maçon, homme instruit, le voisin de Zacharie Cloutier, qui habitait le fief du Buisson, à lui concédé par le seigneur de Beauport en 1634, avait seul droit à ces titres. Nous sommes portés à croire qu'il y a eu erreur dans la transcription des noms.

---

(1) Histoire religieuse de Mortagne, J. Besnard.

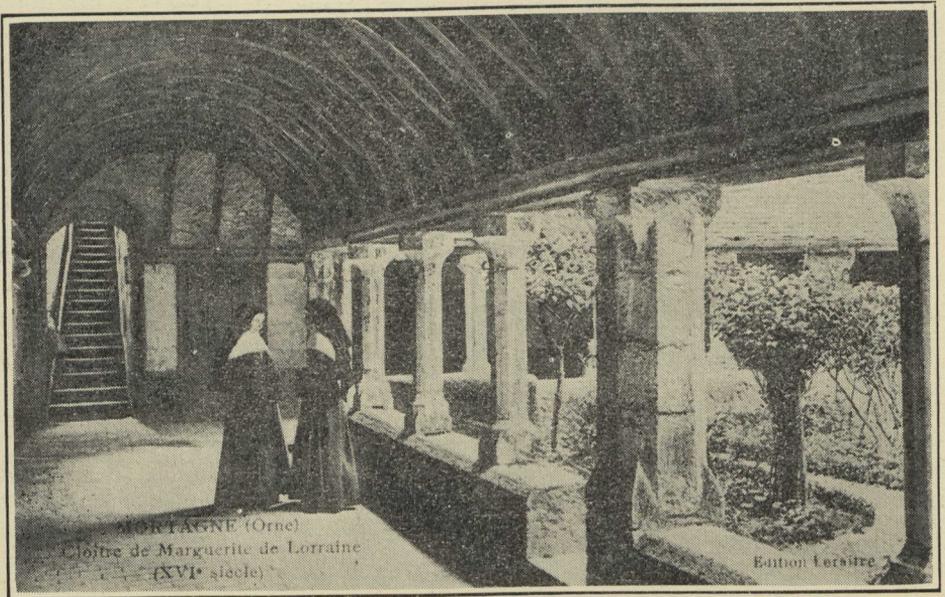
(2) Ancien curé de Montligeon, auteur d'une revue sur les émigrants du Perche.

Il est bien vrai que l'abbé Gaulier mentionne le nom de Jean Guyon et de Madeleine Boulé, mais je suis convaincu que l'abbé Gaulier n'a fait que répéter l'erreur de Tanguay.

M. l'abbé P.-A. Godbout, ce chercheur infatigable, qui étudiait les registres de Notre-Dame de Mortagne en juillet 1923, et auquel je suis redevable pour la liste complète des enfants de Jean Guyon, n'a trouvé aucune trace de la famille Guyon et Boulé. Il est regrettable qu'on ait perpétué cette erreur sur le socle du monument Hébert, à Québec.

De 1634 à 1700, tous les Guyon ont une souche commune et se retracent bien facilement, même à travers les différents noms de terres ou fiefs, adoptés par eux.

Durant l'été de 1632, Québec avait été rendu aux Français, mais l'ancien système persista, pas de colonisation...



Mortagne — Cloître de Marguerite de Lorraine.

ChAMPLAIN, revenu au pays en 1633, mourut en 1635, et les gouverneurs qui lui succédèrent : Montmagny, d'Ailleboust, De Lauzon furent impuissants à entraîner les compagnies qui contrôlaient les destinées du pays, à favoriser le moindre mouvement de colonisation.

Sans l'initiative des colons du Perche, Québec serait resté un poste pour la traite, pour vingt-cinq ans peut-être, mais le brave petit brigantin que les habitants de la côte aperçurent doublant la pointe de l'île d'Orléans, portait dans ses flancs un noyau d'énergie et de ténacité qui allait tout changer.

Sans l'oeuvre d'évangélisation entreprise par les Jésuites, il n'est pas trop de dire que tout cet essai de fondation d'une colonie, n'aurait été qu'une bien piètre exploitation, indigne d'un grand et puissant pays comme la France, à peine masqué par des mémoires et des projets magnifiques qui restaient lettres-mortes.

De Cartier à Champlain, près de cent ans qu'avait duré ce prologue mais le rideau se lève de nouveau pour le premier acte, le 4 juin 1634.

“Le quatrième jour de juin, fête de la Pentecôte, le capitaine de Nesle arriva à Québec. Dans son vaisseau était M. Giffard et toute sa famille, composée de plusieurs personnes qu'il amène pour habiter le pays. Sa femme s'est montrée fort courageuse à suivre son mari: elle était enceinte quand elle s'embarqua, ce qui lui faisait appréhender des couches: mais Notre Seigneur l'a grandement favorisée, car huit jours après son arrivée, savoir est le dimanche de la Sainte-Trinité, elle s'est délivrée fort heureusement d'une fille, qui se porte fort bien et que le Père L'Allemant baptisa le lendemain.” (1)

L'extrême laconisme de cette entrée dans la Relation de 1634 par le Père le Jeune, aurait lieu de surprendre si par un changement soudain d'opinion, il n'eût écrit plus tard en faveur de l'immigration, d'une façon très éloquente.

Les missionnaires, aux prises avec les privations et les souffrances d'une vie errante dans les bois, ne pouvaient sans doute concevoir que des paysans déserteraient des campagnes fertiles en France, pour venir affronter le rude climat du Canada. Apôtres des âmes, ils devinrent spontanément les frères et les protecteurs des apôtres de la colonisation.

Se balançant mollement au gré de la marée, le petit bateau du capitaine de Nesle, après une traversée heureuse, se vit bientôt entouré d'embarcations et dans le brouhaha des apprêts de la descente, chacun de bâcler le meilleur marché possible pour le transport du précieux mobilier en terre ferme.

La mésaventure de Gaspard Boucher, racontée par M. l'abbé Ferland dans ses notes sur les Régistres de Notre-Dame de Québec, est probablement la seule bribe d'information sur le débarquement des colons percherons, qui nous soit parvenue et elle mérite d'être citée en entier. “Gaspard Boucher avait émigré en même temps que la colonie percheronne attirée par M. Giffard. En arrivant à Québec, il dut recourir à M. de Champlain pour faire décider un différend qui s'était élevé entre lui et un de ses compagnons de voyage.

“Quoiqu'il n'y eut pas d'hommes de loi dans le pays, les deux plaideurs réussirent à retarder la décision de l'affaire, pendant plusieurs années, comme le fait voir la déposition de Gaspard Boucher devant Tronquet, secrétaire de M. de Montmagny, en 1638.

“Le 12 septembre, 1638, avons reçu le serment de Gaspard Boucher de “dire la vérité, etc. A dit: Que lorsqu'ils faisaient leur association, luy et le dit “Giroust et plusieurs autres, au partir de Mortagne pour venir ici, il fut question de chercher voiture pour amener leurs meubles à Dieppe, distant de quarante lieues ou environ. Le dit Thomas Giroust s'adressa à un nommé Rouet du “dit Mortagne, lequel lui faisait sa voiture, jusqu'au dit Dieppe; et dit le dit “Giroust au dit Gaspard, qu'il lui apporterait ce qu'il voudrait de ses meubles “et qu'il lui ferait charroyer avec les siens, jusques au dit Dieppe; ce que le dit “Boucher accorda et lui porta dans sa maison, savoir: Deux grosses salières à “pans, 2 gros violliers à mettre fleurs, 2 grandes tasses, 6 écuelles, le tout d'étain “fin, 8 à 10 assiettes, 3 petites écuelles à oreilles, 2 d'étain fin et 1 d'étain commun, une bouteille de terre tenant 2 pots pleins d'eau de rose, 2 boisseaux de “poires cuites, 1 boisseau de prunes aussi cuites, qui avec les suivantes... furent “embarquées dans le vaisseau du capitaine de Ville... etc., et furent apportés à

(1) Le Père le Jeune. Relations des Pères Jésuites, 1634.

“Québec, en ce pays de la Nouvelle-France, où Thomas Giroust était arrivé un  
 “jour devant, lequel était logé dans le viel magasin; et lors du débarquement du  
 “dit Gaspard, beaucoup des meubles que sa femme avait apportés furent mis  
 “dans une chaloupe en confusion où le dit Giroust en avait aussi pour être dé-  
 “barqués et furent déchargés sur le bord de l’eau, et pendant que le dit Gaspard  
 “fut demandé logement à Mr. de Champlain, le dit Giroust fit emporter les dits  
 “meubles... et ne sait bonnement où; ce que voyant le dit Gaspard lui redemanda  
 “ses meubles par plusieurs fois, ce qu’il n’a pas pu avoir d’autant que le dit  
 “Giroust trouvait toujours quelques excuses pour ne les bailler, dont le dit



Mortagne — Ancienne abbaye de Marguerite de Lorraine servant d’hospice aujourd’hui.

“Boucher fit plainte au feu Sieur de Champlain, lequel commanda au dit Giroust  
 “de rendre les meubles au dit Boucher, ce qu’il promit aussitôt faire, et demanda  
 “le dit Giroust paiement du port de ses hardes; ce qui fut offert par le dit Bou-  
 “cher et a ouï dire à sa femme, de lui Boucher, que lorsque le dit Giroust fut  
 “sorti de devant, M. de Champlain, il jura par la mort qu’il ne les rendrait  
 “point.”

De son côté, Thomas Giroust déclare être prêt à remettre tous les articles  
 que redemandait le sieur Gaspard Boucher, mais à condition qu’on l’indemnise-  
 rait de ses frais et de ses soins.

Par la déclaration d’un des témoins appelés dans cette cause, l’on apprend  
 que les nouveaux colons étaient logés dans le fort, en attendant qu’ils se fussent  
 préparés un gîte sur les terres qui leur avaient été concédées.

Cet incident du débarquement qui tient un peu du fait divers, raconté  
 en un français bien savoureux et bien normand, est précieux. Il nous éclaire sur  
 l’itinéraire des colons à partir de Mortagne, et des difficultés de se trouver un  
 logement au débarqué. On serait porté à croire d’après cette enquête que deux

navires, un commandé par le capitaine de Nesle et l'autre sous le commandement du capitaine DeVille, seraient arrivés l'un après l'autre, portant chacun une partie du contingent.

Les Percherons n'étaient pas riches en mobilier sans doute, mais ce qu'ils apportaient de bien plus précieux encore pour la colonie, c'était une ténacité au travail qui caractérise l'agriculteur français et cet amour de la famille et du foyer.

En organisant le contingent qui devait le suivre au Canada, Robert Giffard, seigneur de Beauport, avait associé plus particulièrement à son oeuvre Jean Guyon et Zacharie Cloutier, comme en atteste le contrat passé entre eux à Mortagne avant le départ. "Guyon et Cloutier," y est-il dit, "devaient se bâtir une maison pour les deux familles de charpente ou de maçonnerie de trente-cinq pieds de longueur sur seize de large, dont la hauteur sera de six pieds sous poutre à un étage seulement"; après quoi ils devaient aider au dit seigneur à cultiver sa terre et lui fournir du bois de chauffage, jusqu'en 1637. Celui-ci s'obligeait en retour à donner à chacun d'eux, mille arpents de terre en bois et une partie des récoltes. Le contrat pour le fief accordé à Jean Guyon avait été passé à Mortagne le 14 mars 1634.

M. l'abbé Couillard-Després, qui a parlé de Jean Guyon et des alliances contractées entre les deux familles Guyon et Couillard avec tant d'admiration, tout en nous donnant une quantité de détails concernant les premières années de la colonisation de Beauport, nous dit: "Jean Guyon, arrivé de bonne heure dans la colonie, s'établit à Québec, mais quelques années plus tard se rendit dans la seigneurie du sieur Robert Giffard et reçut un fief appelé le Buisson".(1)

Nous sommes portés à croire que Jean Guyon se rendit à Beauport dès son arrivée à Québec, autrement il aurait été impossible pour lui de remplir les conditions de son contrat avec le seigneur.

Aux louanges que les historiens du temps décernent au sieur Giffard sur la hardiesse de son entreprise, sur son dévouement, il conviendrait d'ajouter que M. Giffard était très habile dans la conduite de ses affaires. Or, Guyon le maçon et Cloutier le charpentier, déjà liés par contrat avec le seigneur, contrat par lequel ils s'engageaient d'aider le seigneur à cultiver sa terre et à se construire une maison pour les deux familles, étaient des hommes indispensables et trop précieux pour être laissés à Québec.

La concession d'un emplacement à Jean Guyon, à Québec, ne fut faite que six ans après son arrivée. Nous aurons occasion de revenir à cette transaction plus loin.

Se nourrir et se loger furent sans doute les deux problèmes auxquels les membres de la petite colonie eurent à faire face dès leur arrivé. Il est certain que les colons se mirent tout de suite à la besogne, puisque les annales du temps rapportent (2) "qu'ils récoltèrent suffisamment la première année, pour se nourrir", et il n'y a pas de doute que de leur côté les maçons, artisans, charpentiers durent commencer à construire des maisons.

D'après la légende gravée sur la plaque en plomb, retrouvée sous la pierre angulaire du manoir de Beauport démoli en 1880, on constate que la pose de la première pierre de l'édifice avait eu lieu le 25 juillet 1634, soit environ cinquante jours après l'arrivée des colons à Québec.

---

(1) La première famille française au Canada, par l'abbé Couillard-Després.

(2) Relations des Jésuites.



Au sujet de cette fameuse plaque en plomb qui eut presque autant de célébrité que la fameuse Tiare de Saitapharnes, nous empruntons quelques lignes au livre de M. J.-M. Lemoine (Monographies et Esquisses), dans lequel ce savant écrivain des choses de notre histoire nous parle du Manoir de M. Giffard, il écrit ce qui suit :

“Pendant l'été de 1759, le manoir seigneurial devint le quartier général de Montcalm ; le col. Benson J. Lossing, historien américain, recommandable par ses écrits sur la période de 1775, dessina en juillet 1858, le vieux manoir pour *Harper's Magazine*, où il figura, en janvier 1859 ; d'où il fut copié pour orner une esquisse qui parut en mai 1881, dans l'*Illustrated News*, de Montréal.

“En l'automne de 1775, nos amis les Bostonnais firent une descente au manoir des belliqueux seigneurs Duchesnay et en mirent rudement à contribution les laiteries, les basses-cours, etc., tel qu'il appert par une lettre dont nous devons communication à l'obligeance de M. Henri Duchesnay, de Sainte-Marie, magistrat de police et inspecteur des mines à la Beauce. Le manoir seigneurial, assez massif pour servir de fort contre les Indiens, couronne d'une manière pittoresque une petite éminence, sur les rives du RUISSEAU DE L'OURS, en vue de la cité, du côté sud de la voie publique : le feu, ce sempiternel fléau de Québec, y passa en l'automne de 1879 ; il ne nous en reste qu'une triste ruine. (1)

“Pendant l'été de 1880, des ouvriers alléchés par ces légendes usées, de trésors français enfouis en cet endroit par l'état-major de Montcalm, en creusant dans la maçonnerie, découvrirent une plaque de plomb ou d'étain, qu'ils remirent aux propriétaires”.

Madame Geggy née Gogy, que nous avons eu le plaisir de rencontrer dans sa villa de Beauport nous racontait que lors des démolitions du manoir, la plaque et le contenu de la pierre angulaire disparurent, et ce ne fut que quelque temps après que la plaque, roulée en cylindre, fut jetée à sa porte durant la veille, M. le Curé de Beauport étant intervenu à point pour faire faire cette restitution. Madame Gogy, qui maintenant possède la terre seigneuriale de Beauport, eut l'heureuse idée de déposer pour examen cette inscription à la salle de la Société Littéraire et Historique. L'inscription était composée des lettres suivantes :

I. H. S. M. I. A.  
 LAN 1634 LE NTE  
 25. JVILLET, 1E. ETE. PLA  
 PREMIERE. P. C. GIFFART  
 SEIGNEUR. DE-CE-LIEV. (2)

Ces lettres sont gravées profondément quoique avec rudesse, dans la plaque : au-dessous, il existe des traces plus indistinctes d'écriture, ça peut être une cotte d'armes.

Au-dessus de ces caractères, on voit un coeur renversé, dont jaillissent des flammes, lesquelles sont enclavées dans un coeur plus grand et dont la pointe est en bas.

Cette trouvaille mit nos antiquaires en émoi et donna lieu à plusieurs écrits dans la presse anglaise et française.

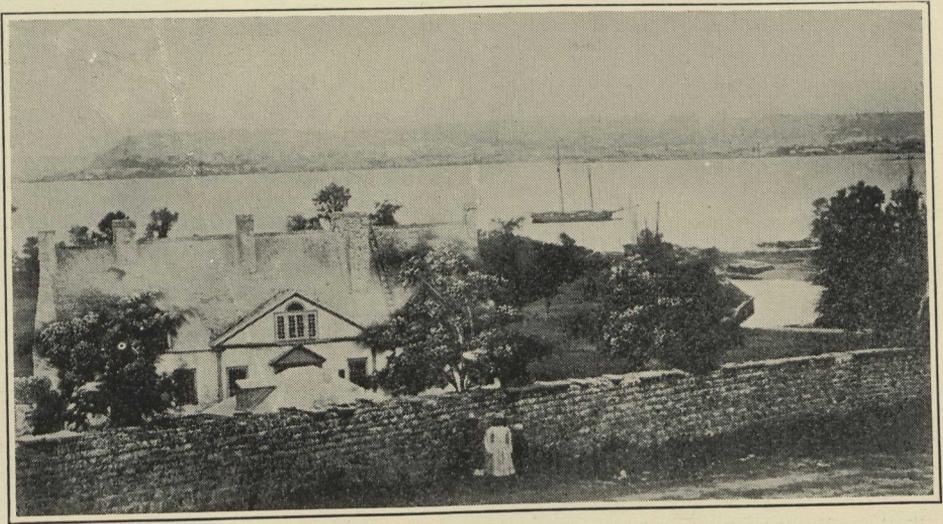
A partir de 1634, Jean Guyon et Zacharie Cloutier deviendront insépara-

(1) Une carrière a été établie depuis sur le site même du manoir. (L'auteur.)  
 (2) *Jesu, Hominum Salvatore, Maria Immaculate Auspice*. Sous les auspices de Jésus, Sauveur des Hommes et de Marie Immaculée, l'an 1634 le 25 juillet, J'ai été plantée, Premier P. C. Giffart, Seigneur de ce lieu.

bles dans l'entreprise du sieur Giffard et plus encore par des alliances contractées entre les deux familles.

Nous verrons souvent dans les documents du temps, la fine écriture du maçon lettré de Beauport au côté du paraphe représentant une hache, signature ordinaire de Cloutier.

Les émigrants venus de Mortagne sont donc à l'oeuvre dès l'été de 1634 et tandis que la côte de Beauport se couvrira de moissons dorées, il va surgir de chaque côté de la route rocailleuse qui conduit aux chutes Montmorency des maisons en bois ou en pierre, étroites et basses, à en juger par les descriptions faites dans les divers contrats passés entre les censitaires et le nouveau seigneur et dont il existe encore de nos jours quelques modèles.



Ancien manoir de Beauport érigé en 1635.

“Deux ans après l'arrivée des colons du Perche, Champlain mourait après deux mois de maladie, le 25 décembre 1635. Champlain descendait dans la tombe juste au moment où l'aurore d'un empire colonial allait poindre. (1)

Ces quelques émigrants installés sur la côte de Beauport allaient confirmer ce que cette grande âme avait rêvé et cru possible: la colonisation du pays, la création d'une Nouvelle France en Amérique.

Après les longs mois d'hiver, une voile parut devant Québec, dans la nuit du 15 juin 1636. Pour cette petite colonie, l'arrivée d'un navire était toujours inquiétante; le souvenir angoissant de l'apparition des frères Kertk quelques années auparavant, hantait encore sans doute l'esprit de ce petit groupe sans défense.

Le lendemain les couleurs françaises arborées au mât vinrent heureusement dissiper les craintes.

(1) J. Edmond Roy; M. de Montmagny; Notes biographiques.

M. J. Edmond Roy, auteur d'une intéressante esquisse sur le deuxième gouverneur du Canada, M. de Montmagny, raconte ainsi son débarquement :

“ Sur les huit heures un coup de canonnade retentit, puis un canot poussé par de vigoureux rameurs se détacha du bord. M. de Chateaufort qui tenait la place de Champlain, et les Pères Jésuites, Paul le Jeune, Pierre Chastellain et Charles Garnier descendirent jusqu'au rivage pour le recevoir. Comme le canot approchait de terre, ils purent apercevoir à l'arrière deux personnages gravement drapés dans le manteau noir de l'Ordre de Malte sur lequel ressortait la grande croix blanche à huit pointes. On sut bientôt à quoi s'en tenir, parce que aussitôt rendu sur le rivage, le plus jeune des chevaliers présenta à M. de Chateaufort un rouleau de parchemin retenu par un sceau de cire verte. Ce parchemin contenait la Commission Royale, nommant Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur et lieutenant du roi à Québec et dans les provinces arrosées du fleuve Saint-Laurent.

“ Cette Commission était datée du 15 janvier 1635 et Champlain était mort le 25 décembre 1635. Ce rapprochement de dates du passer comme un éclair dans les esprits de tous les assistants.”

L'auteur ajoute : “ ... ainsi pendant que le père de la colonie était là agonisant sur un lit de douleurs, à mille lieues de lui par delà les mers, les membres de la compagnie de la Nouvelle-France délibéraient sur le choix de son successeur.

“ Voilà à quoi auraient abouti tant d'efforts ! Après trente années de luttes et de déboires, après avoir été trahi même par les siens, Champlain sur le point de triompher de tous les obstacles, il était rendu au terme de ses trois années de gouvernement, il est vrai, mais il pouvait espérer que la compagnie qu'il avait si fidèlement servie, le maintiendrait à son poste. Mais non, on le rappelait à son insu et sans que rien ne put faire prévoir un pareil dénouement. La mort était venue lui épargner cette humiliation dernière et avait été véritablement pour lui une délivrance.”

Voilà les rapides réflexions que les bons Pères Jésuites durent se faire pendant qu'avaient lieu les compliments d'usage. Les destitutions ont toujours quelque chose de triste, mais pour un homme de la valeur de Champlain, ce vote de non-confiance était particulièrement injuste et cruel.

Les tristes réflexions que le distingué auteur de la biographie de Montmagny prête aux Révérends Pères Jésuites, n'eurent pas de lendemain. Cet atterrissage un peu théâtral du haut et puissant seigneur, protégé de Richelieu, issu d'une lignée d'ancêtres aux multiples parchemins, drapé dans son grand manteau à la croix de Malte, fit bientôt oublier ce brave et honnête homme, qui s'était usé au service du Roi ou de ses ministres.

Il eut été consolant de retrouver au milieu des pages d'éloges prodigués au deuxième gouverneur de la colonie par les Pères Jésuites, sinon un résumé de la grande oeuvre de son prédécesseur, tout au moins une indication permettant de retracer la tombe où il dormait son dernier sommeil.

“ Quel étonnement à ces peuples de voir cette noblesse tant d'écarlate, tant de personnes bien faites,” s'écrie le Père le Jeune. (1)

Le lyrisme du Père le Jeune ne fera que s'accentuer. Ce chevalier, moitié moine (2) moitié soldat qui va gouverner la colonie durant douze ans, sera

(1) Relations des Jésuites, 1636.

(2) Parkman, historien américain.

exclusivement dévoué aux intérêts des Jésuites. Grâce aux notes publiées par ces religieux, il est possible d'étudier la physionomie et le caractère de cet ascète dont la ferveur religieuse rappelle celle des chevaliers du temps de saint Louis.

L'enthousiasme des bons Pères était bien compréhensible. Témoins impuissants du triste abandon de la colonie par les pouvoirs publics, et de son exploitation par les compagnies rapaces, ennemies de la colonisation, l'arrivée de M. de Montmagny était bien propre à relever les espérances de ce petit noyau de pionniers. Tout allait changer et la confiance renaît. Les Relations de 1636 à 1646 ne cesseront de publier les louanges du Gouverneur. On vantera sa charité, son désintéressement, etc...



Vue du manoir de Beauport, au temps de Montcalm.

“Véritablement ce grand coeur est louable de n’avoir rien pour soy que  
“les coeurs et l’amour de tous ceux qui sont sous son gouvernement...”

“Il est le premier dans les actes de piété, se trouve aux exercices des plus  
“petits et par ce moyen, les rend honorables aux plus grands...”<sup>(1)</sup>

“Le premier mobile emporte et ravit dans son mouvement tous les autres  
“cieux, et cet homme de Dieu, aimé de Dieu et des hommes y tire après soi les  
hommes.”

Il est admis, qu’en dehors de quelques lettres échappées aux incendies si fréquents à cette époque, il ne reste d’écrit des actes officiels de M. de Montmagny, que ce que les Pères Jésuites ont noté dans les Relations. Il est difficile d’être d’accord avec M. Roy, lorsqu’il nous dit, dans son étude sur le second gou-

(1) Relations des Jésuites, 1636.

verneur: "La tombe de Montmagny, comme celle de son prédécesseur, est "demeurée inconnue aux chercheurs. A quoi servirait à la postérité de savoir "l'endroit précis où repose la dépouille de ces deux hommes illustres, puisque "l'histoire s'est chargée de faire connaître leurs noms, désormais immortels."

Nous savons aujourd'hui que les historiens les plus autorisés sont bien loin de partager l'admiration du biographe de M. de Montmagny, qui a sans doute cédé à un mouvement de rhétorique. L'histoire en effet, qui sait si bien faire la part des hommes de valeur et des médiocrités, en plaçant Champlain, le père de la colonie, sur un socle digne de lui, a voulu marquer toute la distance qui le séparait de son successeur, en n'accordant à ce dernier et au souvenir assez terne de son passage dans la colonie, qu'une croix de Malte en pierre, oubliée dans la cave de l'ancien Château Saint-Louis et aujourd'hui encastrée dans la porte cochère de l'hôtel du Château Frontenac.

M. de Montmagny, ancien capitaine sur les galères du Roi, n'avait guère eu l'avantage de s'imposer aux exigences de la vie coloniale. Il devait son avancement à la puissante protection du Cardinal de Richelieu. Il lui était accordé 25,000 livres par année, avec le privilège de recevoir sans frais, tous les ans, 70 tonnes de marchandises par les navires de la flotte, à condition de pourvoir à l'armement de la troupe, en outre un lieutenant à Québec; un autre aux Trois-Rivières devait lui prêter main forte dans l'administration.

Le gouverneur, voulant donner l'exemple, avait fait l'acquisition de la belle seigneurie de la rivière du Sud, de l'île aux Oies et de l'île aux Grues.

M. de Montmagny ne s'était pas fait concéder ce superbe domaine pour la forme; il y fit travailler sérieusement. Une entrée dans le Journal des Jésuites du 25 octobre 1645, nous fait voir qu'il employait annuellement sept ouvriers à défricher les terres. Le gouverneur se rendait de temps à autre sur ses domaines et y amenait un prêtre avec lui pour y dire la messe, les bons pères lui ayant fourni un autel portatif à cette fin.

Il n'est guère possible de soutenir sérieusement le "désintéressement de cet ami de Dieu qui n'a rien à soy, qui tire les hommes avec lui", lorsqu'il est admis qu'il avait tiré sur le trésor pour la somme de 300,000 livres, durant les douze années de son administration; qu'il était propriétaire d'une seigneurie superbe, sans compter ce que pouvait valoir le patronage et les bonnes grâces dont il pouvait disposer.

Le deuxième gouverneur de la colonie ouvrait l'interminable liste des militaires venus au pays dans l'unique but de s'enrichir, et qui ne devait se clore qu'avec la fin du régime.

Le seigneur de Beauport avait donné un merveilleux exemple en venant lui-même au pays avec ses concitoyens de Mortagne, et accompagné de sa famille. M. de Montmagny ne paraît pas s'être soucié d'augmenter le nombre des colons durant son terme d'administration.

Nous devons, sans doute, tenir compte des idées de l'époque et du peu de confiance qu'on avait en France dans la réussite de cette entreprise coloniale. Bon nombre de personnes bien en cour n'osaient pas non plus risquer de perdre les avantages qu'ils possédaient déjà dans la mère-patrie.

Pour terminer cette longue digression sur M. de Montmagny, nous emprunterons la note suivante aux mémoires du temps: "Outre les devoirs ordinaires des gouverneurs, M. de Montmagny devait aussi exercer les fonctions de Juge, car ses provisions l'autorisaient."

“Il n’y a point ici de pratique pour les chicaneurs” disent les annales. “Chacun est son propre avocat et la première personne qu’on rencontre juge en dernier ressort sans appel. S’il y a quelque chose qui mérite d’être rapporté au gouverneur, il l’expédie en deux mots ou le fait conclure et terminer par ceux qui prennent connaissance de l’affaire. Ce n’est pas qu’ici on ne puisse procéder juridiquement et que parfois on ne l’ait fait; mais comme il n’y a pas de grandes occasions de disputes, aussi ne peut-il y avoir de grands procès, et par conséquent toute la police est douce et agréable.”

Ceci ouvre une parenthèse touchant un point intéressant mentionné par la plupart de nos historiens canadiens, mais qui n’a jamais été bien prouvé. Au dire de la plupart des écrivains qui ont parlé des Percherons, premiers habitants de la seigneurie de Beauport, ceux-ci auraient apporté avec eux de France, leur goût invétéré pour les chicanes et les procès.

Choisissons au hasard M. J.-B.-A. Ferland, un des plus autorisés peut-être. “Notes sur les Registres de Notre-Dame.” Le chapitre est intéressant et vaut la peine d’être reproduit en entier. A la page 64, il est écrit: “Jean Guyon et Zacharie Cloutier étaient venus du Perche avec leurs familles, en même temps que le sieur Giffard. En 1634, avant leur départ pour la Nouvelle-France, ils avaient passé à Mortagne, avec le sieur de Beauport, un contrat, dont l’exécution fut réglée en 1636 par M. de Montmagny.

“Guyon et Cloutier devaient se bâtir une maison pour les deux familles, de charpente ou de maçonnerie de 35 pieds de longueur sur 16 de large, dont la hauteur sera de six pieds sous-poutre, à un étage seulement; après quoi ils devaient aider au seigneur Giffard à cultiver sa terre, et lui fournir du bois de chauffage, jusqu’en 1637. Celui-ci s’obligeait en retour à donner à chacun d’eux mille arpents de terre en bois et une partie des récoltes.

“Ces deux colons venus du Perche avaient vécu trop près de la Normandie pour n’avoir pas pris un peu des goûts normands pour les procès. Aussi dans l’espace de huit ans, M. de Montmagny donna six décisions pour régler les différends survenus entre M. Giffard et ses deux censitaires, au sujet des droits seigneuriaux et des limites de leurs terres.”

Guyon, condamné à rendre foi et hommage au seigneur de Beauport pour son fief du Buisson, remplit cette formalité le 30 juillet 1646. La pièce suivante renferme les curieux détails de cette cérémonie:

“Aujourd’hui, en la présence et compagnie de Guillaume Tronquet, commis au greffe et tabeillonage de Québec, en la Nouvelle France, sousigné..... Jean Guyon, habitant de la Nouvelle France, demeurant en sa maison du Buisson, en suite du jugement donné par M. le gouverneur..... entre Giffard, seigneur de Beauport et le dit Guyon et Zacharie Cloutier..... s’est transporté en la maison seigneuriale de Beauport et à la principale porte et entrée de la dite maison, ou estant le dit Guyon aurait frappé et serait survenu François Boullé, fermier du dit seigneur de Beauport, auquel le dit Guyon aurait demandé si le seigneur de Beauport était en sa dite maison seigneuriale de Beauport, ou personne pour lui ayant charge de recevoir les vassaux à foi et hommage, à quoi le dit Boullé aurait fait réponse que le dit seigneur n’y estait pas et qu’il avait charge de luy pour recevoir les vassaux à foi et hommage. Après laquelle réponse et à la principale porte, le dit Guyon s’est mis à genouil en terre, nud teste, sans épée ni épérons, et a dit par trois fois ces mots: M. de Beauport, M. de Beauport, M. de Beauport, je vous fais et porte la foy et hommage que je suis tenu de vous faire et porter, à cause de mon fief DuBuisson, duquel je suis

“homme de foy, relevant de votre seigneurie de Beauport, lequel m'appartient  
“au moyen du contrat que nous avons passé ensemble par devant Roussel à  
“Mortagne le 14ièmè jour de mars 1634, vous déclarant que je vous offre de  
“payer les droiets seigneuriaux et féodaux quand deubs seront dus vous requé-  
“rant me recevoir à la dite foy et hommage.”

En exigeant l'accomplissement de cette formalité, Giffard n'excédait pas ses droits. Cette ancienne coutume féodale devait être bien connue par le lettré de Beauport et son compagnon Cloutier. Après dix ans de voisinage un nuage était-il venu séparer le seigneur et ses censitaires? Nous serions portés à croire que les différends au sujet de la division des fiefs concédés par Giffard, furent plutôt la cause première des interventions répétées du gouverneur.

La destruction des documents officiels de cette époque, ne nous permet pas d'étudier les décisions de M. de Montmagny, décisions qui valurent une si mauvaise réputation aux censitaires de M. Giffard. “Le gouverneur pouvait “expédier en deux mots les difficultés qui lui étaient soumisees,” nous disent les Relations. Ce principe pouvait ne pas être bien avantageux pour les censitaires, lorsqu'il s'agissait de l'interprétation à donner aux contrats qui les liaient au seigneur pour la division des fiefs. Quant à rendre foi et hommage, usage féodal transplanté dans la colonie, nous l'avons dit, Giffard était dans son droit en demandant l'accomplissement de cette formalité, bien que le seigneur ne paraît pas avoir beaucoup insisté sur cet engagement, avant 1646, c'est-à-dire douze ans après l'arrivée des colons à Beauport.

Nous voyons par le contrat de mariage du fils de Jean Guyon avec Elizabeth Couillard, passé en 1645, que M. de Montmagny, les familles Guyon, Couillard, Hébert, avaient apposé leur signature à ce document, ce qui porterait à croire que les différends survenus ne se manifestèrent qu'une année après.

Les concessions des fiefs importants que M. Giffard obtenait coup sur coup par l'influence qu'il exerçait auprès des gouverneurs de Montmagny et Lauzon, eurent-elles pour effet d'aigrir les colons et leur faire regretter d'avoir souscrit aux conditions onéreuses qui leur avaient été imposées et par lesquelles M. de Beauport cumulait tous les avantages?

Guyon qui avait habité Mortagne toute sa vie, qui y avait laissé du bien pour suivre l'entreprise de M. Giffard, s'était-il démocratisé au point de refuser de prendre bien au sérieux les parehemins du nouveau seigneur? Cela est bien possible. Il est un fait significatif que sauf Jean, fils aîné de Jean Guyon, la plupart des enfants finirent par abandonner Beauport pour se fixer à l'île d'Orléans ou le château Richer; bon nombre entrèrent dans le commerce et finirent par aller demeurer à Québec.

Il serait intéressant de connaître la nature des différends qui avaient surgi entre M. Giffard et ses deux censitaires, Guyon et Cloutier.

Faute de lumière, nos deux braves colons devront attendre qu'un heureux chercheur vienne un beau jour détruire l'accusation de “plaideurs professionnels” qui pèse sur eux. Il serait cependant regrettable qu'on reprochât éternellement aux Percherons leurs goûts invétérés pour les procès. Avoir recours aux tribunaux pour la revendication de ses droits, avoir la confiance et le respect des lois, constituent après tout une des formes les plus caractéristiques de la civilisation des peuples; enfin toute proportion gardée, je ne vois guère de différence entre 1645 et 1925, sauf peut-être que les avocats sont plus nombreux et les juges plus instruits.

Les différends, entre le seigneur et ses censitaires, au sujet de l'interprétation des clauses du contrat qui les liait, furent-ils envenimés par des querelles de familles? Cela n'est pas improbable. Les familles Guyon et Cloutier étaient proches voisins du manoir de Beauport, et si de petites causes produisent quelquefois de grands résultats, la note suivante que nous relevons dans le Journal des Jésuites, peut faire supposer bien des choses:—

“Le dernier jour d'octobre, 1646, partirent les vaisseaux. Le Père Quentin “y était seul des nostres. Avec luy repassa Jos Giffard, Robert Hache et M. de “Maisonneuve..... Avec eux repassèrent le fils de M. de Repentigny, de M. “Couillard, de M. Giffard, le neveu de M. des Chatelets, tous fripons pour la “plupart, qui auraient fait mille pièces à l'autre voyage, et on donnait à tous de “grands appointements.”

Les relations d'amitié qui existaient entre MM. Giffard, De Repentigny et des Chatelets avec les Pères Jésuites, ne permettaient guère à ces derniers de donner des détails sur les fredaines de ces fils de famille, dont l'inconduite devait être une source d'ennuis pour les habitants de Beauport et de Québec. Faute de renseignements précis, il est permis de supposer qu'il n'y avait pas que “le fils du roi qui s'en va chassant” même à Québec, en 1646.

M. de Montmagny était très religieux et rempli des meilleures intentions du monde; son plus grand désir aurait été sans doute de créer une commanderie des Chevaliers de Malte dans la Nouvelle France. En attendant il avait cru possible la création d'une espèce de familistère parmi ces rudes colons normands. Impulsif et souvent emporté, en dépit du merveilleux panégyrique des Pères Jésuites, M. de Montmagny, comme la plupart des hommes, avait quelques verrues. Ses difficultés avec M. de Maisonneuve peignent admirablement l'homme. M. l'abbé Faillon a consacré six pages de son histoire de la Colonie Française au Canada, à raconter cet épisode.

M. de Maisonneuve, après un voyage très mouvementé, arriva à Québec le 20 du mois d'août 1641, suivant de près les colons de Montréal, ayant avec eux Mlle Mance. La petite colonie cantonnée aux environs de Québec commença ses préparatifs pour aller prendre possession de l'île de Montréal.

Obsédé par M. de Montmagny, qui voulait à tout prix retenir les colons à Québec, il y eut de longs pourparlers et l'on connait la fière réponse de M. de Maisonneuve, qui très surpris de ce que l'on mettait en délibération une affaire qui le regardait personnellement: “Je ne suis pas venu pour délibérer”, conclut le gouverneur, “mais bien pour exécuter; et tous les arbres de l'île de Montréal “se seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il est de mon devoir et de mon “honneur d'aller y établir une colonie.”

Le 25 janvier 1642, Mlle Mance et les futurs colons de Montréal ayant voulu fêter M. de Maisonneuve avant le jour, firent tirer du mousquet et quelques boîtes de pierriers et un petit canon. M. de Maisonneuve, sensible à cette marque d'attention, voulut que la joie de ses gens fut complète: Il les fit chômer ce jour-là, les régala et leur donna même du vin, ce qu'il n'avait point fait encore. Ces détonations d'allégresse produisirent sur M. de Montmagny une impression pénible à laquelle on ne devait pas s'attendre, car dans ces décharges faites sans son consentement exprès, il crut voir une violation de son autorité de Gouverneur du pays. C'est ici le premier exemple de ces altercations fâcheuses, que la délicatesse sur les préséances fit naître trop souvent dans la Nouvelle-France, entre les dépositaires de l'autorité du Roi.

M. de Montmagny fit mettre en prison et attacher à la chaîne celui des soldats qui avait tiré le canon, Jean Gorry, âgé d'environ 30 ans. Cet acte sévère était un affront personnel fait à M. de Maisonneuve lui-même et si sa vertu le lui fit supporter en vrai chrétien, cet affront ne l'empêcha pas de sentir tout ce qu'il y avait d'offensant pour un homme exercé comme lui au métier des armes, et qui avait été militaire dès sa jeunesse.

M. Faillon, commentant ce fait, dit : “M. de Montmagny s'exagérait à lui-même les prérogatives de sa charge, en exigeant que des hommes expressément autorisés par le Roi d'avoir avec eux des armes à feu et de l'artillerie, eussent besoin de sa permission particulière pour faire des salves de réjouissances.”

Le privilège du port d'armes deviendrait illusoire, si ceux qui en jouissent étaient dans l'obligation de recourir au Gouverneur de leur province, à chaque fois qu'ils voudraient en user et il fallait que M. de Montmagny eût l'esprit fortement préoccupé de ses prérogatives, pour ne pas reconnaître dans M. de Maisonneuve, le droit dont jouit tout capitaine de navire de tirer le canon en signe de réjouissance et surtout pour leur contester ce droit dans les terres du fief de Saint-Michel, qui appartenaient alors à la compagnie de Montréal, dont M. de Maisonneuve était le représentant dans le pays.

Revenu à des sentiments un peu moins tumultueux, M. de Montmagny relâcha le prisonnier. Le retour du prisonnier fut fête et M. de Maisonneuve, s'adressant à lui, lui dit devant tous les autres : “Jean Gorry, tu as été à la chaîne pour l'amour de moi, tu as souffert la peine et moi l'affront, je t'en aime davantage et pour cela je te rehausse les gages de dix écus.”

Puis se tournant devant les convives, il leur dit avec cette noble aisance et ce ton de bonté et de dignité qui lui était naturel : “Enfants, quoique Jean Gorry ait été maltraité, ne perdez pas pour cela courage et buvez tous à la santé du maître de la chaîne (en désignant Gorry). Que ne sommes-nous à Montréal, là nous serions les maîtres ! Quand nous y serons établis, personne ne nous empêchera de tirer le canon.”

“M. de Montmagny”, nous dit l'auteur, “informé de ces faits, voulut être informé en détail de ce que M. de Maisonneuve avait fait et dit, fit comparaître plusieurs hommes de M. de Maisonneuve et obligea, sous la religion du serment, que chacun fasse une déclaration de ce qui s'était passé.”

Dans toute cette affaire d'arquebusade et de coups de canon, M. de Maisonneuve eut le beau rôle. Pour ne pas compromettre son oeuvre, il but un affront que peu de gentilhommes de l'époque, si chatouilleux sur le point d'honneur, auraient subi ; bref, pour un homme qui aimait tant les feux d'artifices et faisait tirer le canon en toutes circonstances, M. de Montmagny s'était montré bien petit pistolet.

La conduite autoritaire du gouverneur à l'égard de M. de Maisonneuve était une faute, et son peu de courtoisie pour Mlle Mance, cause un peu inconséquente de cette chicane, était une maladresse par ce temps de belles manières.

Un auteur du temps, parlant de l'influence féminine, disait avec raison :<sup>(1)</sup>

“Les femmes surtout le premier tribunal  
 “Leur voix vous l'ignorez, du bon goût est l'arbitre,  
 “Ecoutez-les et tout n'ira pas mal.”

(1) La lecture du salon. — L. Thomas.

Le Père Récollet Chrétien Leclere rapporte: “qu'en 1639 les colons envoyèrent en France des députés pour représenter la gêne où étaient les consciences de la colonie, de se voir gouverner par les mêmes personnes pour le spirituel et le temporel.”

Dans un mémoire écrit vingt-cinq ans après le départ de M. de Montmagny (1), “M. Aubert de la Chenaye assure que les plaintes que les principaux de la colonie formulèrent contre le gouverneur furent la cause de son chagrin et qu'il abdiqua volontairement. Les quelques familles nobles qu'il y avait dans le pays, ajoute-t-il, connurent bien à l'abord de M. de Montmagny, qu'il était trop désintéressé pour vouloir songer au changement qu'elles désiraient pour leur profit. Cinq ou six de ces familles, sans la participation des autres, cabalèrent contre lui, prirent ses pouvoirs pour aller solliciter quelques grâces et, arrivées en France, elles firent nommer un des leurs pour gouverner afin de pouvoir traiter et commercer à leur guise.”

“Il n'y a pas de doute, cependant, que durant les trois années qui précédèrent le départ de M. de Montmagny, il y eut en sous-main une lutte très serrée entre les trois compagnies qui avaient alors des intérêts au Canada: la Compagnie des Cent-Associés, celle de Montréal et celle des Habitants.

“Les documents nous manquent pour préciser les intrigues qui se menèrent alors. Naturellement les conspirateurs ne laissent pas d'ordinaire derrière eux des petits papiers qui les puissent compromettre. Quand ils le font, il se trouve toujours des mains empressées pour les recueillir. Il suffit, cependant, de noter dans le Journal des Jésuites, les allées et venues des principaux personnalités coloniales du temps, les voyages répétés que Maisonneuve et de d'Ailleboust et les membres de la petite faction de Québec firent en France, pour juger que la partie fut jouée serrée. La compagnie de Montréal l'emporta pour un temps en faisant nommer M. d'Ailleboust au gouvernement de la colonie, mais la compagnie des Habitants ne sortit pas du combat les mains vides non plus, puisqu'elle réussit à faire diminuer d'une façon notable les charges qui pesaient sur elle au sujet du traitement des officiers qui commandaient dans la colonie.”

Il est évident que le traitement des officiers et notamment celui de M. de Montmagny ne pouvait échapper à la perspicacité des hommes de profession qui viurent s'établir au Canada, et abstraction faite des bonnes qualités et des louanges, un peu exagérées, que les Jésuites faisaient de l'administration du deuxième gouverneur de la colonie, la position était loin de valoir le chiffre considérable à cette époque de 25,000 livres par année, à part les privilèges et l'influence du titulaire de cette charge.

M. Benjamin Sulte, dans une courte étude sur les raisons de la retraite de M. de Montmagny, dit: “Les chefs de la colonie de Montréal voyant l'état misérable de leurs affaires, concurent le plan de s'emparer du poste de gouverneur-général et réussirent à faire nommer M. d'Ailleboust.” D'un autre côté, M. Faillon assure que M. de Maisonneuve exerça son influence à la cour et obtint le rappel du gouverneur. En dépit de la bonne entente qui semblait exister entre le gouverneur et M. de Maisonneuve, le feu devait couvrir sous les cendres. Into-

(1) 1675. Manuscrits de la Nouvelle-France, p. 249, vol. I. L'abbé Faillon donne cependant la date de 1695 à sa mission.

lérant et hautain jusqu'à l'insolence avec ses égaux, il avait conservé de son apprentissage sur les galères du roi, la rudesse d'un garde chiourme à peine masquée par une austérité frisant le fanatisme.

Ce ne fut pas l'intervention de quelques familles, mais les protestations des personnes les plus influentes de la colonie, qui mirent fin à son administration, et le cardinal Mazarin en l'envoyant chez les Chevaliers de Malte dans l'île Saint-Christophe aux Antilles, ne saurait être accusé d'avoir nui au développement du pays. M. de Montmagny avait dû son élévation au cardinal de Richelieu et sa retraite au cardinal Mazarin.

Les notes nombreuses concernant Jean Guyon que nous relevons dans les Relations des Jésuites et autres mémoires du temps, confirment en tous points ce que nous disions au commencement de ce travail, quant à l'époque de l'installation de Guyon et de sa famille à Beauport, dès 1635 ou 1636.

Le greffe de Lespinasse déposé aux archives de Québec, comprend : 1o. Acte de prise de possession par Jean Guyon et Zacharie Cloutier, des terres à eux concédées par Robert Giffard, dans sa seigneurie de Beauport, le 3 février 1637. 2o. Acte de prise de possession par Jean Guyon et Zacharie Cloutier.

Nous lisons aussi dans l'inventaire du greffe de Guillaume Tronquet, IIe Acte de dépôt de la prise de possession par Jean Guyon et Zacharie Cloutier, des terres à eux concédées par Robert Giffard, seigneur de Beauport, le 29 mai 1644. C'est ce même tabellion qui fit le contrat de mariage de Jean Guyon, fils, et Elizabeth Couillard, le 27 novembre 1645.

Installé sur sa terre à l'endroit où se trouve située l'église de Beauport aujourd'hui et à laquelle il avait donné le nom de "Buisson", Jean, son fils aîné, devint un des arpenteurs bien connus.

De nombreuses pièces relatives à l'arpentage et la division des terres, signées de sa main, sont parvenues jusqu'à nous.

En 1635 un dernier enfant était venu grossir le nombre de cette belle famille. Baptisé à Québec, il reçut le nom de François et fut le père d'une postérité nombreuse et ses enfants firent de beaux mariages. Comme nous le verrons après, la plupart des enfants de Jean Guyon s'établirent dans d'autres fiefs. Denis, Claude et Michel s'établirent sur l'Île d'Orléans dans la seigneurie de M. Charles Lauzon, sieur de Liree, d'autres vinrent habiter au Château Richer.

La profession d'arpenteur nécessitait-elle une grande somme d'instruction ? Il serait bien difficile aujourd'hui de répondre à cette question. Le fils de Jean Guyon devait sans doute posséder des notions de géométrie et d'arithmétique. "Jean Guyon", nous dit l'abbé Ferland, "quoique simple maçon, était l'homme de lettres de Beauport." Un contrat dressé par lui pour le mariage de Robert Drouin de la paroisse du Pin Chatellennie de Mortagne au Perche, avec Anne Cloutier, est bien écrit et l'orthographe y est respectée.

Ce contrat de mariage, le plus ancien peut-être qui se soit conservé, ayant échappé comme par miracle au pillage de nos archives, est daté du 16 juillet 1636 ; il est signé par les membres de la famille du seigneur Giffard, de François Bellenger, Noël Langlois. Les autres témoins ayant apposé leur marque, parmi lesquelles se distingue le trait représentant une hache, signature ordinaire de Zacharie Cloutier.





## LE PREMIER CONTRAT DE MARIAGE PASSE AU CANADA

*Accord de mariage entre Robert Drouin et Anne Cloutier, le 27 juillet 1636.*

A tous ceux qui ces présentes verront etc.,

Salut savoir faisons que par devant et coetera que le vingt-septième jour de juillet mil six cent trente six, à la maison d'honorable homme maistre Robert Giffard, furent présents en leurs personnes Robert Drouin de la paroisse du Pin Chastelnie de Mortagne en Perche et de présent dans la nouvelle France, assisté de Barthélemy Lemoine son cousin, et de François Bellanger amy commun d'une part et Anne Cloutier, fille de Zacharie Cloutier et Xainte Dupont ses père et mère, assisté de Maistre Robert Giffard et Marie Renouard et de Jehan Guyon et Mathurine Robin, amis communs de la dite future épouse, tous présents lesquels Drouin et la dite Anne Cloutier du vouloir et consentement des susdits, leurs parents et amis se sont promis et promettent par ces présentes (se) prendre l'un l'autre, par foy et loiaulté de mariage le parfaire et solemniser en sainte face d'église le plus tôt qu'il sera entre eux, leurs parents et amis avisés en faveur duquel mariage le dit futur époux prendra la future épouse, avec les droits qui lui peuvent appartenir et le dict futur époux a donné et donne par le mariage, faisant tous et chacun ses biens terres, maisons à luy venus et échus par le décès de ses défunts père et mère, en quelque lieu qu'ils soient asis et situez, sans en rien escompter, réserver ny retenir et y a subrogé et subroge la dite future épouse et son bien et place pour en faire partage avec ses autres coéritiers du dict futur époux, desquelles choses demeureront à la dite future épouse avec ses droits, tant mobiliers qu'immobilier en nature de propre, tant à elle que aux siens et les deniers qui proviendront de l'estat et lignée de la dite future épouse, le dict futur époux sera tenu les employer.

En fons d'héritage ou en constitution de rentes pour tenir lieu de propre à ycelle future épouse et aux siens de son estat et lignée et commencera la communauté des diets futurs mariés, dès le jour de la bénédiction nuptiale et à le dict futur époux donné à la dite future épouse la somme de vint livres de doire préfix à prendre et avoir sur tous ses biens qui luy sont à venir; avenant la dissolution du dict mariage si mieulx n'aime la dite future jouira de tout sa vie durant, sans être tenue d'aucune dette que le dict futur époux aurait auparavant ce jourd'hui faite ou pourrait cy après faire, en outre ce que dessus le dict Zacharie Cloutier et la dite Xainte Dupont père et mère de la future épouse se sont obligés de les loger et héberger, durant trois ans ensemble et consoler la dite future épouse leur fille comme à sa qualité appartient dont du tout ce que dessus les dites parties sont demeurées d'accort par ces présentes à l'entretien desquelles les dites partis y ont respectivement subscrit et obligé les uns envers les autres, tous et chacun leurs biens, meubles et héritages présents et advenir — fait en présence de Martin Grouvel, maistre charpentier, Noel Langlois et Denis Robert, lesquels nous ont déclaré ne savoir signer et ont marqué fors le dict Sieur Gifart, François Bellanger et Jehan Guion qui ont signé les présentes.

Marque de Drouin  
 Marque de Anne Cloutier  
 Martin Grouvel  
 François Bellanger  
 Marie Gifard.  
 J. Guion.

Marque de Z. Cloutier  
 Marque de Xainte Dupont  
 Marque de Noel Dem Robert  
 Langlois  
 Mathurine Robin

A une époque où l'instruction était le privilège des gens de profession, où les nobles se vantaient de ne rien comprendre aux grimoires des notaires et ne signaient leurs noms qu'avec peine, le titre de lettré décerné au maçon de Beauport, plaçait Jean Guyon au premier rang des pionniers de Beauport.

Les témoignages des dames Ursulines dans les annales de leur maison, est précieux et mérite d'être signalé. "Une autre famille dont le zèle pour l'éducation s'est transmis de génération en génération pendant deux siècles, est celle de Guyon".

Catholique fervent, nous voyons le nom de Jean Guyon et des membres de sa famille associés à toutes les œuvres de charité et participant à toutes les démonstrations religieuses.

Nous lisons dans le Journal des Jésuites un passage très intéressant, concernant l'ordre à suivre durant la procession de la Fête-Dieu, en 1646.

Comme il semblait y avoir eu discussion de part et d'autre, sur l'ordre à suivre, l'annaliste dit: "Quelqu'un ayant fait souvenir qu'il fallait garder l'ordre de l'honneur des métiers, notre frère Liégeois ayant suggéré qu'il ne fallait point avoir du tout à l'honneur, mais du reste ils s'accommodassent par entre eux, quelqu'un d'eux ayant dit qu'il fallait donc que les pères menassent les enfants, les deux plus vieux marchèrent les premiers, savoir: Zacharie Cloutier et Jean Guyon."

Ce fut peut-être là la première reconnaissance officielle au droit de représentation d'un corps de métier à une fête publique à Québec. Suit l'ordre de la procession:

"Deux clochettes marchaient devant, puis la bannière; celui qui la portait avait un chapeau de fleurs. La croix suivait portée par un jeune garçon de 20 ans en aube et liserée. Suivaient les torches, six en nombre pour la première fois; on destina pour les porter les métiers du pays à savoir: charpentiers, maçons, taillandiers, brasseurs et boulangers, auxquels, ce coup, on envoya la veille des torches faites de notre industrie et de notre cire et ils les accompagnèrent de festons et Jean Guyon maçon mit un écusson à la sienne où étaient les armes de son métier, marteau, compas et règle..."

L'année suivante, c'est-à-dire en 1645, le 27 novembre, Jean, le fils aîné de Jean Guyon, épousait Elizabeth Couillard, troisième fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert.

Elizabeth avait été baptisée le 9 février en 1631; elle eut pour parrain Louis Kertk et pour marraine l'épouse du chirurgien anglais Adrien Duchesne. Ceci se passait durant l'occupation de Québec par les frères Kertk.

Au mariage de Jean Guyon célébré par le Père Vimont, "il y eut", dit le Journal des Jésuites, "deux violons à la noce, ce qui ne s'était pas encore vu au Canada."

Certains auteurs ajoutent le surnom de "du Buisson" au fils de Jean Guyon, ce dernier ne dut prendre ce nom qu'à la mort de son père, le 30 mai 1663.

"Le nom de Guyon ne se trouve plus à Québec ou dans les environs", nous dit l'abbé Ferland et M. l'abbé Tanguay, dans son dictionnaire, signale les variations de ce nom qui se change en Dion, Yon, Pion, Dionne, etc. Les descendants de la branche aînée signaient invariablement Guion, bien que la plupart du temps les notaires aient écrit le nom de Guyon à la française, c'est-à-dire avec un igrec.

Dans son remarquable travail sur la signification des noms des familles







Sainet-Laurent, en la Nouvelle France, rivières et lacs y descendant et lieux qui en despendent, et aussy par l'advis et consentement de Simon Guyon frere du futur espoux, François Bellanger son beau frere, damoiselle Marie Favery, femme de Pierre LeGardeur, escuyer, sieur de Repentigny, Robert Giffard, seigneur de Beauport, Jean Juchereau Sieur de Maure, Noel Juchereau St des Châtelets, René Maheu, Nicolas Marsolet, Henry Pinguet, Noel Morin habitans de la Nouvelle France, Pierre Nicolet et Jean Juchereau le Jeune, tous parens et amys commungs des parties.

Ont fait les traité et accords de mariage qui ensuivent, c'est assavoir que ledit Couillard et sa femme ont promis et promettent bailler et donner lad. Elisabeth Couillard leur fille par nom et loy de mariage audiet Jean Guyon fils qui la promis et promet prendre pour sa femme et legitime espouze, comme pareillement elle la promis prendre pour son mari et legitime espoux et icelluy mariage faire et sollempniser en face de nostre Mère Saincte Eglise Catholique Apostolique et Romaine le plus tost que faire se pourra et qu'il sera advisé et délibéré entre leurs d. parens et amys sy Dieu et nostre d. Mère Saincte Eglise y consentent et accordent, pour estre les d. futurs espoux ungs et commungs en tous biens meubles et conquets immeubles suivant et au desir de la coustume de la ville paroisse et vicomé de Paris, Et pour parvenir audiet mariage et donner moyen auxd. espoux de bien se maintenir, led. Guyon et sa femme promettent et s'obligent de les nourrir et entretenir en leur maison pendant un an et dans ledicte année leur feront bastir et construire un logis de 27 pieds de longueur sur dix-huit de largeur des matieres qui se trouveront les plus commodes ès-terres que led. Sr Couillard et sa femme donnent auxd. futurs espoux qui seront declarez cy après lequel logis sera fourny d'une cheminée, four, cave couverture et plancher selon la commodité du lieu, Et outre, led. Guyon et sa femme donnent auxd. futurs espoux la jouissance de deux arpens de terre en labour seiz audiet Beauport faisant le reste d'une piece de terre de laquelle François Bellanger a eu deux arpens à cause du mariage d'entre luy et Marie Guyon fille du diet Guyon et sa femme, lezquels deux arpens de terre donnez aud. futurs espoux ils en jouiront jusques et en fin du partage qui sera fait des biens après le deceds dud. Guyon pere et, sy dedans un an lad. maison n'estoit point bastie, led. Guyon et sa femme promettent et sobligent comme dessus de loger nourrir et entretenir lesd. futurs espoux jusques a ce que led. logement soit fait, et aussy en consideration dudiet mariage led. Couillard et sa femme promettent de donner à leur diete fille la somme de neuf cent livres sur lesquelz le trousseau de lad. future espouze sera desduit et rabattu suivant le prix porté par un mémoire qui en sera fait signé des parties et le reste. Le diet Sr Couillard et sa femme promettent et sobligent solidairement de bailler et payer auxd. futurs espoux dans le temps et quant ils seront logez en la maison que led. Guyon et sa femme leur doivent faire faire, Et de plus led. Sr Couillard et sa femme donnent auxd. futurs espoux une piece de terre en bois<sup>(1)</sup> contenant 4 arpens de front sur la rivière a prendre où led. Couillard et sa femme voudront, sur les terres de la Longue-Pointe qui leur appartiennent, et en profondeur suivant et en la mesme forme quilz en ont eu concession de Messieurs de la Compagnie de Beaupré. Lediet Jean Guyon filz futur espoux a doué et doue lad. future espouze du douaire coustumier de la ville, paroisse et vicomé de Paris. Car ainsy etc, promettant etc, chacun en droict soy et renonçant d'une part et d'autre.

Faict et passé a Quebeq en la maison dud. Couillard et sa femme lan mil  
 (1) sur six cens quarante cinq le vingt septiesme jour de novembre (1) avant  
 les neuf midi, en presence de Nicolas Formage escuyer Sr de Troismonts et  
 heures et Jacques de la Ville caporal au fort S<sup>t</sup> Louis de Quebeq, tesmoins  
 demie du Et ont signé fors led. Sr Couillard Mathurine Robin, Pierre Nicolet  
 matin Jacqueline Potel et Marie Le Barbier et Zacharie Cloutier qui ont  
 déclaré ne scavoit seigner de ce requis mais ont faict leur marque ord<sup>re</sup>

(1) et prairie

	C. Huault de Montmagny	
Jean Guion		F. Guion
	Charles Couillard	
Guillemette Hebert		R. Giffard
	Marie Favery	
		Simon Guion
François Bellanger		
	N. Juchereau	Juchereau
Marsolet		
	h. Pinguet	
		R. Maheu
	Noel Morin	
J. de la Ville		Formage
	Tronquet	

Le diet contract a esté acquitté par le Sr Guillaume Couillard pere de lad.  
 Elisabeth Couillard envers led. Jehan Guyon y desnommé en la somme de neuf  
 cent livres tournoi de laquelle somme de neuf cent livres tournoi led. Guyon  
 tient quitte led. Sr Couillard et

Faict et passé en l'estude du nottaire royal à Quebeq sousigné le huitiesme  
 jour de septembre 1651.

	Jean Guion
Andouart	



## CHAPITRE V

### JEAN GUYON du BUISSON

Nous ne connaissons de la carrière de Jean Guyon du Buisson, après son arrivée à Québec en 1634, que ce que nous disent les Relations des Jésuites. Ce sont pour la plupart des petits détails de la vie journalière des colons de la côte de Beauport.

Les quelques bribes qui sont parvenues jusqu'à nous, triviales en apparence, donnent cependant un aperçu des relations d'amitié qui unissaient les membres de la colonie : fêtes religieuses, signatures de contrats, noces réunissaient tous les gens de Beauport.

Le 1er de l'an en 1651, Jean Guyon donne au père l'Allemand un chapon et une perdrix. Chose singulière, personne ne mentionne l'endroit où Champlain a été inhumé et aucune mention n'est faite de la construction de la maison seigneuriale de Robert Giffard, superbe manoir qui devait résister à l'usure du temps et donner asile à tant d'hommes illustres pendant deux cent cinquante-cinq ans. Ce sont les familles Giffard, Juchereau, Duchesnay, Monseigneur de Laval, Lévis, Montcalm, le général Montgomery et l'aïeul de nos souverains anglais le duc de Kent.

Nous aurions souhaité pour le manoir de Beauport, le plus considérable et le plus ancien du Canada, puisque sa construction date de 1634, une destinée plus heureuse. Ces pierres, qui avaient vibré sous les bombardements formidables des armées anglaises, tandis que Montcalm entouré de ses généraux tenait son conseil de guerre, restèrent debout jusqu'à l'année 1879 où le feu vint compléter la ruine de l'édifice.

J'ai eu la grande satisfaction de visiter ces ruines avant leur démolition complète et de toucher avec émotion ces pierres vénérables que mon ancêtre, le maçon de Mortagne, avait posées sous l'ardent soleil de juillet.

Certes, les maîtres maçons de France occupaient une position importante dans les corporations des métiers et ce bâtiment d'une architecture simple n'aurait pas suffi pour rappeler la mémoire de celui que les annales du temps nommaient le maçon lettré de Beauport. "Les paroles s'envolent mais les écrits restent" et c'est surtout par ces documents écrits de sa main, que cet humble artisan est entré dans l'histoire de la colonie.

Nous lisons dans un document relatif à la construction de l'église paroissiale de Québec, du Bastion de l'Assomption (Fort Saint-Louis) et la résidence des gouverneurs de la Nouvelle-France, en 1646-47 : "Pour le charoy qu'il a esté nécessaire pour charroyer la pierre, le bois, le sable, la chaux, la planche, etc., la somme de douze cent cinquante Livres et tous les charois se sont faitz par les sieurs Hubou, de More, Couillard, Sevestre, Jean Guyon, Zacharie Cloutier, le sieur Giffard, Pelletier, Archambo, Pinquet et Bourdon (leurs boeufs) et les boeufs de l'abitation. Pour l'église paroissiale, massonnerie par Denis Bochart, Jacob Desbordes et Jean Garnier, marchez fait du corps de l'église contenant quatre-vingt pieds de long avec ung point rond au bout devers l'est,

le tout suivant et conforme au dessin pour le prix et somme de 4200 Livres et deux barriques de vin fait le 18 avril 1648.

“Item pour le charroy 1122 livres par Jean Guyon, Giffard, Hudon, Couillard, etc...”

En 1658, Jean Guyon recevait une concession sur le port de Québec. Le document est signé par Pierre Voyer, chevalier, Vicomte d'Argenson, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté. Nous ignorons où la place mentionnée dans l'Acte était située. Cette concession ne devait représenter qu'une valeur relative, mais comme quelques-uns des fils de Jean Guyon se livrèrent au commerce, le quay et l'espace mentionnés pouvait bien avoir servi à la construction d'un entrepôt à proximité du quay.

Nous lisons dans l'histoire religieuse de Mortagne par J. Besnard, membre de la société historique et archéologique de l'Orne, page 50: “Que le 18 octobre 1653 par-devant les notaires de Québec (greffe d'Audouard), Jean Guyon et Mathurine Robin sa femme, donnaient une maison qu'ils possédaient à Mortagne, pour être mis au nombre des bienfaiteurs de la charité et pour que leurs fils aient toujours un service, laissant aux Frères la faculté de le faire quand ils voudront.”

Sous la rubrique de “Une famille sacerdotale à Québec”, l'*Action Catholique* publiait le 30 novembre 1921, sous la signature de “Chercheur”, que la famille de Jean Guyon et Mathurine Robin ont l'honneur de compter parmi leurs descendants en neuf générations: Un cardinal, dix-sept archevêques et évêques, plus de quatre cent cinquante prêtres et une multitude de religieux et de religieuses. Cette prodigieuse fécondité de l'arbre ancestral n'a rien d'étonnant dans notre pays, mais quel tableau troublant pour nos voisins de France aujourd'hui. Climat rude, privations, durs labeurs, rien ne rebutait cette poignée de Percherons cramponnés pour ainsi dire à cette côte rocailleuse de Beauport, qu'ils arrosèrent de leurs sueurs et bien souvent de leur sang, hélas! mais qui ne désespérèrent jamais; race robuste et saine que les doctrines de Malthus n'auraient que bien médiocrement intéressée, et dont la synthèse tenait toute dans ce vers du poète:

“Donne une famille nombreuse au père qui craint le Seigneur.”

Jean Guyon était-il natif de Mortagne? Nous n'en sommes pas certain. Son extrait de naissance ne se trouve pas dans les registres, qui ne remontent guère plus loin qu'à 1580.

Les registres de Mortagne contiennent l'entrée suivante: “Inhumation— le vingt-sixième jour des dits mois et an (février 1626) la mère de Jean Guyon fut inhumée.”

Autre inscription intéressante: “Pierre Robin, époux de Marguerite Gentais, fait baptisé le 18 octobre 1599 en l'église Notre-Dame, une fille que l'on nomme Marguerite. Ce Pierre Robin était sans doute parent avec Mathurine femme de Jean Guyon.”

Tous les enfants de Jean Guyon étaient natifs de Mortagne, sauf François, né à Québec en 1635.

Comme il s'est glissé des erreurs assez nombreuses dans le dictionnaire généalogique, concernant les dates de naissance, de mariages, etc., de la famille de Jean Guyon, nous allons autant que nous le pourrons, rétablir la filiation et corriger les omissions que certaines récentes recherches sont venues mettre à

point. A son départ de Mortagne, Jean Guyon avait sept enfants, tous baptisés à Mortagne, soit dans l'église de Saint-Jean-Baptiste ou à Notre-Dame de Mortagne comme suit :

1. — “Le dix-neuvième jour des dits mois et an (avril 1617) Barbe fille de Jean Guyon et Mathurine Robin a esté baptisée. Le parrain Jean Pousset, la marraire Barbe, fille de Nicholas Poulard, Sieur des Portes qui a nommé.”

2. — “Le premier jour d'aoust au dit an (1619) Jean fils de Jean Guyon et Mathurine Robin a esté baptisé. Le parrain Jean du Pont qui a nommé. La marraire Anne Passavant.”

3. — “Le deuxième jour des dits mois et an (septembre 1621) Simon fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin a esté baptisé par Messire Jean Saugeon. Le parrain, nous, Simon Chastel curé qui lui avons donné le nom. La marraire Jeanne Dessioniz.”

4. — “Le dix-huitième jour de mars au dit an (1624) Marie fille de Jean Guyon et Mathurine Robin a esté baptisé. Le parrain Jacques Robin, la marraire Marie Chahaigne qui a nommé.”

5. — “Le vingt-neufiesme jour des mois et an (janvier 1627) Marie, fille de Jean Guyon et Mathurine Robin a esté baptisée. Le parrain Eustache Robin, la marraire Marie Cadiou qui a nommé.”

6. — “Le vingt-deuxiesme jour d'avril l'an mil six cent vingt-neuf, a esté baptisé Claude Guyon, fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin ses père et mère. Le parrain noble homme Claude Chouet, sieur de Morrelière, conseiller du Roy en ces lieux es l'eslection du Perche. La marraire dame Suzanne Rumet tous de cette paroisse.” (Reg. de N.-D.)

7. — “L'an mil six cent trente et un, le dernier jour de juin, a esté baptisé Denis Guyon, fils de Jean Guyon et de Marye (sic) Robin, ses père et mère. Le parrain honeste homme Denis Gentil de la paroisse de St. Jean. La marraire Catherine des Héberges, fille de défunt Berthelemy des Héberges et de Catherine Tihoust ses père et mère de cette paroisse.” (Reg. de N.-D.)

8. — “Le troisiemes jour de mars mil six cent trente quatre, a esté baptisé Michel Guyon, fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin ses père et mère. Le parrain Mre. Pierre Martin sieur de Careaux, avocat au baillage du Perche. La marraire dame Marie Ailleboust fille de Me. Jean Ailleboust avocat au baillage du Perche et de dame Suzanne Romet ses père et mère.” (Reg. de N.-D.)

9. — “Le vingt-sixiesme jour desd. mois et an (février 1626) la mère de Jean Guyon, père.” (Inhumation).

#### LES ENFANTS DE JEAN GUYON DU BUISSON

Parmi les enfants de Jean Guyon, du côté féminin, Barbe et Marie avaient été spécialement favorisées par la Providence ; mariées toutes deux à des hommes de condition humble, elles devaient par leurs arrière-petits-enfants, illustrer la famille Guyon, en donnant au pays des hommes éminents par leur vertu et leur talent et à l'Eglise les gloires les plus pures dans la hiérarchie du clergé canadien.

Dans l'impossibilité de suivre le développement si considérable et si rapide de la famille Guyon, dont les descendants à la troisième génération deviennent légion, nous nous permettrons d'emprunter à l'*Action Catholique* de Québec, du 30 novembre 1921, quelques notes d'une importante étude généalogique, sur la famille de Jean Guyon, signée “Le Chercheur”.

L'aînée de la famille de Jean Guyon se nommait Barbe. Née à Mortagne en 1617, le 19 avril, elle fut baptisée dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, une des plus anciennes églises de la ville et qui fut démolie au temps de la révolution.

Mariée à Québec vers 1641 à Pierre Paradis, natif de Tourouvre, baptisé en 1605 dans l'église de Saint-Aubin, Barbe eut neuf enfants, cinq filles et quatre garçons. Sauf Madeleine morte en bas âge, tous se marièrent et élevèrent de grosses familles.

Voici comment "Le Chercheur" établit la généalogie de Son Eminence le Cardinal Bégin, des évêques et archevêques, descendants de Jean Guyon.

Souche commune: Jean Guyon et Mathurine Robin, mariés en France vers 1615. Les chiffres à gauche indiquent le degré de la filiation: 1 — fils, 2 — petits-fils, 3 — arrière-petits-fils, etc. Le millésime, à droite, marque la date du mariage.

#### PARADIS-GUYON

1. Pierre Paradis et Barbe Guyon, vers 1641.
  2. Jacques Paradis et Jeanne Millouer (Millois), Québec, 1668.
  3. J.-B. Dorval-Bouchard et Elizabeth Paradis, St-Pierre, I. O., 1705.
  4. Pierre Nolin et M. Rose Dorval, St-Pierre, I. O., 1743.
  5. J.-B. Bégin et M. Rose Nolin, Lévis, 1763.
  6. J.-B. Bégin et Catherine Hallé, Lévis.
  7. Charles Bégin et Luce Paradis.
  8. Son Eminence le Cardinal Bégin.
- 
1. Pierre Paradis et Barbe Guyon, Québec, vers 1641.
  2. Guillaume Paradis et Geneviève Millouer (Millois), Québec, 1670.
  3. Ignace Paradis et M. Anne Tureot, Ste-Famille, I. O., 1719.
  4. J.-B. Paradis et Véronique Carrier, Lévis, 1755.
  5. Pierre Bourget et Thérèse Paradis, Lévis, vers 1790.
  6. Mgr Ignace Bourget, 2e évêque de Montréal.
- 
1. Pierre Paradis et Barbe Guyon, Québec, vers 1641.
  2. Pierre Paradis, frère de 2 Guillaume et Jeanne Françoise Leroy, 1673.
  3. Pierre Aubin et Marie Paradis, St-Pierre, I. O., 1693.
  4. Joseph Aubin et M. Charlotte Fréchet, St-Nicholas, 1740.
  5. Michel Demers et M. Charlotte Aubin, St-Antoine, 1766.
  6. Michel Demers et Rosalie Foucher, St-Nicholas.
  7. Mgr Modeste Demers, 1er évêque de Vancouver.
- 
1. Pierre Paradis et Barbe Guyon, Québec, vers 1641.
  2. Guillaume Beaucher Morency et Marie Paradis, Québec, 1656.
  3. Pierre Asselin et Louise Beaucher, Ste-Famille, I. O., 1679.
  4. Louis Dallaire et M. Anne Asselin, Ste-Famille, I. O., 1706.
  5. Joseph Lemelin et M. Marthe Dallaire, Ste-Famille, I. O., 1740.
  6. Laurent Lemelin et Louise Audet, St-Laurent, I. O., 1770.
  7. J.-B. Lemelin et Françoise Quéret, St-Michel, 1798.
  8. François Labrecque et Emilie Lemelin, St-Michel, 1844.
  9. Mgr Michel Thomas Labrecque, 3e évêque de Chicoutimi.

## BELANGER-GUYON

1. François Bélanger et Marie Guyon, Québec, 1637.
  2. Jean Cloutier et Louise Bélanger, Château, 1679.
  3. Nicholas Morisset et Anne Cloutier, secondes noccs, 1714.
  4. J. B. Michon et M. Elizabeth Morisset, 1744.
  5. Charles Taché et Geneviève Michon, 1783.
  6. Charles Taché et Louise-Henriette Boucher, 1820.
  7. Mgr Aleandre Antoine Taché, archevêque de Saint-Boniface.
3. Charles Bélanger (petit-fils de 1 François) et Genev. Gagnon, Ste-Anne, 1692.
  4. Pierre Cinq-Mars et Geneviève Bélanger, Château, 1727.
  5. Charles Cinq-Mars et Angélique Isabel, St-Laurent, 1762.
  6. Augustin Audet et Geneviève Cinq-Mars.
  7. François Duhamel et Joseph Audet, 1825.
  8. Mgr Joseph Duhamel, archevêque d'Ottawa.
1. François Bélanger et Marie Guyon, Québec, 1637.
  2. Charles Bélanger et Barbe Cloutier, Château, 1663.
  3. Aleis Bélanger et 2des noccs, Marie Lesot, Château, 1711.
  4. Zacharie Cloutier et Agnès Bélanger, Château, 1737.
  5. Louis Cloutier et Madeleine Gagnon, Château, 1771.
  6. Pierre Cloutier et Angélique St-Arnaud, 1899.
  6. Pierre Cloutier et Angélique St-Arnaud, 1799.
  7. Jean Cloutier et Olive Rivard, 1845.
  8. Mgr François-Xavier Cloutier, 3e évêque des Trois-Rivières.
2. Nicholas Bélanger, frère de 2 Charles, et Marie Rainville, Beauport, 1660.
  3. Jean Parant et Françoise Bélanger, Beauport, 1696.
  4. Louis Langevin et M. Josette Parant, Beauport, 1734.
  6. Jean Langevin et Sophie Pepin-Laforce, Québec, 1820.
  7. Mgr Jean Langevin, 1er évêque de Rimouski.
1. François Bélanger et Marie Guyon, Québec, 1637.
  2. Bertrand Chesnay, Sieur de Lottinville et Mad. Bélanger, Québec, 1675.
  4. Joseph Bruneau et 3es noccs, Agathe Sicard de Carufel, Trois-Rivières, 1709.
  5. J.-Bte Bruneau et Françoise Lemire, Maskinongé, 1760.
  6. Joseph Bruneau et Suzanne Bastien-Vanasse, *ibid.*, 1794.
  7. Joseph Bruneau et Rose Dandonneau, *ibid.*, 1817.
  8. Joseph Simon Bruneau et Séraphine Dufresne, St-David d'Yamaska, 1849.
  9. Mgr Joseph Hermann Bruneau, 2e évêque de Nicolet.

Pierre Paradis devait demeurer sur l'Île d'Orléans, où les frères de sa femme se fixèrent définitivement.

Groupées autour de Québec, ces familles si nombreuses devaient forcément s'entremarier, car il n'est pas du tout rare de rencontrer trois frères d'une famille épouser trois soeurs d'une autre famille voisine et sans le dictionnaire Tanguay, il deviendrait impossible de suivre la filiation des familles canadiennes, après la troisième génération.

L'ancêtre de ces belles familles, Jean Guyon, décéda à Québec le 3 mai 1663.

Mathurine Robin était décédée depuis un an, le 17 avril 1662.

Pierre Paradis et Barbe Guyon eurent huit enfants, cinq filles et trois garçons. Ils habitaient à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, et comme nous l'avons démontré, cette belle famille fut la souche de rejetons distingués.

Il naquit du mariage de François Bélanger et Marie Guyon six garçons et sept filles. La plupart de ces enfants firent de beaux mariages.

Louis Bélanger, septième enfant de François Bélanger et Marie Guyon, épouse Marguerite Le François le 3 novembre 1682, et en 1712 Louis Couillard, fils du sieur de L'Espinay, épouse leur fille Marguerite. Par ce mariage, la famille Couillard se trouvait alliée à la famille Guyon par les femmes et par la branche aînée, représentée par Jean Guyon du Buisson marié à Elizabeth Couillard.

En 1672, le roi avait concédé une belle seigneurie d'une lieue de largeur sur deux lieues de profondeur à Louis Bélanger. Cette concession nommée l'Islet de Bonsecours, était voisine de la seigneurie de Geneviève Couillard.

Louis Bélanger fut le bienfaiteur de l'église de cette paroisse ; c'est lui qui fit don du terrain sur lequel elle fut érigée. Il mourut en 1724.

François Bélanger et Marie Guyon eurent treize enfants. Les de Lothainville de Rainville, Cloutier, De Serre firent alliance avec la famille Bélanger. La famille Bélanger demeurait à Saint-Ignace.

Marie Guyon mourut le 1er septembre 1696. Nous ne connaissons pas la date de sépulture de son mari.

Les registres de Mortagne, comme nous l'avons vu, mentionnent qu'il y eut deux filles de Jean Guyon, baptisées sous le nom de Marie, une en 1624 et l'autre en 1627. Nous sommes portés à croire que la première des deux fut l'épouse de François Bélanger. Tanguay dit que Marie avait été baptisée en 1618, ce qui ne s'accorde pas avec les registres de Mortagne. Baptisée en 1624, elle n'aurait eu que 13 ans et demi lors de son mariage en 1637, ce qui n'était cependant pas rare à cette époque.

Marie, baptisée en 1627 dut mourir en bas âge. On lui avait sans doute ajouté un autre nom que celui de Marie, Madeleine peut-être, car la première fille de François Paradis et de Barbe Guyon, est nommée Marie-Madeleine et il est assez plausible de supposer que ce fut en souvenir de sa soeur que le nom de Madeleine fut donné à sa première fille.

Il suffit de jeter un rapide coup d'oeil sur le dictionnaire Tanguay, où commence la généalogie de la famille Guyon, pour réaliser ce que représenterait de travail, une étude couvrant toutes les branches de cette grande famille, ne fut-ce que jusqu'à la quatrième génération.

Le cadre que nous nous sommes tracé ne le permet guère, c'est à peine si nous pourrions parler que sommairement de quelques figures marquantes de la famille, qui par leurs alliances ou les services qu'ils rendirent au pays, ont su mériter d'être distingués par les beaux exemples qu'ils laissèrent à leurs descendants.



## CHAPITRE VI

1653, 10 NOVEMBRE

### QUEBEC

Simon Guyon  
Louise Racine

Jean 1er  
Etienne 1er

Simon Guyon, deuxième fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin, baptisé à Mortagne le 2 septembre 1621, épousait Louise Racine le 10 novembre 1653. Simon avait alors 32 ans; l'épouse était née le 2 septembre 1641 et par conséquent n'avait guère plus de 12 ans, à son mariage.

Louise était fille d'Etienne Racine et de Marguerite Martin, fille d'Abraham Martin qui donna son nom aux Plaines célèbres par la bataille dite des Plaines d'Abraham, où se décida le sort de la colonie.

Deux des fils d'Etienne Racine contractèrent mariage avec deux des filles de Claude Guyon, frère de Simon; ce fut Louise, mariée en 1682 à Pierre Racine et Catherine mariée à Etienne Racine en 1683. La famille Racine était originaire de Fumichon en Normandie. Simon Guyon et Louise Racine eurent sept enfants, six filles et un fils, qui fut ordonné prêtre en 1683 et mourut en France en 1685.

Simon Guyon mourut en 1682, Louise Racine l'avait précédé dans la tombe en 1675. Ils furent tous deux inhumés à Château Richer.

Enfants de Simon Guyon:—

Jean, baptisé le 5 octobre 1659, ordonné prêtre le 21 novembre 1683; sépulture, 10 janvier 1685, en Europe.

Marie, baptisée le 27 mars 1662; 1er mariage, 10 novembre 1681, à Guillaume Tibault; 2e mariage, 22 novembre 1694, à René Rhéaume.

Marguerite, baptisée le 12 septembre 1665, mariée le 1er octobre 1686, à Louis Damours.

Louise, baptisée le 1er mai 1668; 1er mariage, 10 avril 1684, à Charles Tibault; 2e mariage, le 1er octobre 1686, à Mathieu Damours.

Charlotte, baptisée le 2 avril 1671; mariée, 25 novembre 1687, à Pierre Cloutier.

Marie-Angélique, baptisée le 17 juillet 1673; mariée, 14 janvier 1692, à Richard

Marette; sépulture 1694.

Barbe, baptisée en 1675.

Louis et Mathieu Damours étaient fils de Mathieu Damours, seigneur de Chauffours. Louis était seigneur de Chauffours, seigneur de Jemsec en Acadie. Mathieu était sieur de Freneuse. Louis résidait encore à la Rivière Saint-Jean en 1698.

Consacrions quelques pages à la famille si distinguée des Damours, qui devaient tenir une si large place dans l'histoire de la colonie.

M. Pierre Georges Roy, le chef de nos archives provinciales, retraçait dans une courte esquisse publiée dans les Recherches Historiques du mois de juillet 1926, la carrière de Mathieu Damours, seigneur de Chauffours, qui était venu s'établir à Québec vers 1651.

## MATHIEU DAMOURS DE CHAUFFOURS

La famille Damours était de vieille noblesse.

François Damours, seigneur du Serin, qui fut maître d'hôtel de Louis XII, épousa à Paris, le 10 août 1496, Gilette Hennequin qui lui donna, entre autres enfants :

Gabriel Damours, seigneur du Serin, qui épousa Madeleine de Bibeau et fut le père de :

Pierre Damours, chevalier, sieur du Serin, conseiller de Sa Majesté en tous les conseils d'Etat et Privé, et surintendant de la justice et police de Troyes. Celui-ci épousa à Paris, le 31 janvier 1561, Jeanne Le Prévost de qui il eut :

Louis Damours, conseiller au Châtelet de Paris, marié d'abord à Marie Regnault puis à Elizabeth Tessier.

C'est de ce dernier mariage que naquit Mathieu Damours de Chauffours, le premier Damours qui s'établit dans la Nouvelle-France.

En quelle année Mathieu Damours de Chauffours vint-il s'établir dans la Nouvelle-France ?

Dans une pièce judiciaire datée du 18 août 1681, Mathieu Damours de Chauffours déclare qu'il est dans le pays depuis trente ans, dans lequel il est venu âgé de trente-trois ans. Comme il était né en 1618, nous pouvons vous affirmer qu'il était arrivé ici au printemps ou à l'été de 1651. Par le Journal des Jésuites, nous voyons que le 13 octobre 1651, le Saint-Joseph, la Vierge et un navire hollandais jetèrent l'ancre devant Québec. Le nouveau gouverneur, M. de Lauzon, était dans l'un de ces navires. M. Damours de Chauffours n'aurait-il pas fait la traversée avec le gouverneur de Lauzon ?

Le contrat de mariage de Mathieu Damours de Chauffours, reçu par le notaire Roland Godet, le 16 mars 1652, nous laisse soupçonner qu'il était venu dans la Nouvelle-France dans l'intention de cultiver la terre : "En faveur duquel futur mariage", y lisons-nous, "les père et mère de la future épouse donneront aux futurs époux leur nourriture et logement pendant trois années et deux hommes de travail pour les servir pendant le dit temps de trois années lesquels seront gagés par les dits futurs époux, plus une vache de trois à quatre ans laquelle sera livrée présentement aux futurs époux, deux boeufs de deux ans, qui seront fournis dans deux ans et encore que les dits époux ayant besoin de boeufs pour leur labour pendant le dit temps, les dits Marsolet et sa femme promettent leur en fournir gratuitement....."

Il est certain, toutefois, que M. Damours de Chauffours était militaire. En effet dans la pièce judiciaire dont nous venons de parler, il dit : "Peu de temps après son arrivée il fut choisi pour être major de cette ville (Québec) et ensuite pour commander un camp volant."

Le 18 septembre 1663, le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval choisissaient M. Damours de Chauffours pour faire partie du Conseil Souverain. Il fut maintenu en charge le 17 septembre 1664, le 6 décembre 1666, le 14 janvier 1669, le 13 janvier 1670, le 12 janvier 1671, le 28 mars 1672, le 16 janvier 1673, le 15 janvier 1674, et le 7 janvier 1675. Le 27 avril 1675, le roi le nommait membre à vie du Conseil.

Le 8 novembre 1672, l'intendant Talon faisait une importante concession de terre à M. Damours de Chauffours. Comme M. Talon était à la veille de s'embarquer pour la France et qu'il n'avait pas le temps de préparer un acte de concession en forme, il signa le certificat suivant :

“Certiffions à tous qu’il appartiendra que nous avons permis au sieur Damours, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de faire travailler sur une lieue de terre de front et une lieue et demye de profondeur, savoir, une demy lieue en deça et une demy lieue au delà de la rivière de Matane; le tout soubz le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu prendre confirmation des présentes.” (1)

Ce ne fut que cinq ans plus tard que M. Damours de Chauffours obtint le titre régulier de sa concession. Le 26 juin 1677, l’intendant Duchesneau lui donnait le titre suivant :

“...Considérant les grands service que le Sieur Damours a rendu et rend journellement à cette colonie et qu’il est chargé d’une famille composée d’onze enfants, nous, sous le bon plaisir du roi, avons accordé et accordons au dit sieur Damours la dite lieue et demy de terre de front et une lieue de profondeur, savoir une demye lieue au desa et une demye lieu au delà de la rivière Matane et par augmentation une autre lieue de terre de front aussi sur une lieue et demye de profondeur y joignant à prendre du côté de la rivière Mitis, avec le droit de pesche sur le dit fleuve St-Laurent, pour en jouir par luy ses successeurs ou ayant cause entitre de fief et seigneurie, haute moyenne et basse justice...” (2)

M. Damours de Chauffours, en se faisant concéder la seigneurie de Matane, n’avait pas, croyons-nous, l’intention de la coloniser. Il n’y paraît pas qu’il y concéda une seule terre. Il n’y fit non plus aucune culture par lui-même. Il avait plutôt été attiré à Matane par la rivière fort poissonneuse qui y coulait. Son intention était, croyons-nous, de s’y livrer à l’industrie de la pêche. Il fit l’acquisition d’une barque d’un assez fort tonnage et c’est par ce navire qu’il transportait à Québec le produit de ses pêches.

M. Damours décéda à Québec le 9 octobre 1695. De son mariage avec Marie Marsolet il avait eu plusieurs fils qui perpétuèrent sa famille sous les noms de Damours de Chauffours, Damours de Freneuse, Damours de Louvière, Damours de Courberon, Damours de Clignaneour, Damours de Plaine, Damours de la Morendière, etc., etc.

Mathieu Damours seigneur de Chauffours avait épousé Marie Marsolet, fille du célèbre interprète des Angonquins et des Montagnais, Nicholas Marsolet de Saint-Aignan, qui tout jeune avait suivi Champlain au Canada. Par son mariage Damours était beau-frère de Michel Guyon qui avait épousé Geneviève Marsolet, et de François Guyon, marié à Madeleine Marsolet.

Retraçons rapidement les noms célèbres qui vinrent s’ajouter à la descendance de cette belle famille.

#### 1652, (30 AVRIL) QUEBEC. (1.)

I. — D’Amours, (1) Mathieu, b 1618, fils de Louis, conseiller du Roy, en son château de Paris, et d’Elizabeth Tessier de St-Paul de Paris; s’ 9 oct. 1695. Marsolet, Marie, fille de Nicholas 1;

Enfants: Nicolas, b’ 17 et s’ 25 avril 1653, dans l’église de Québec. — Louis, -b. ’ 16 mai 1655; m’ 1er octobre 1686 à Marguerite Guyon. — Mathieu, -b. 14 mars 1657; m. 1er octobre 1686 à Louise Guyon —

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 317.

(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier No 2, folio 9.

Elizabeth, -b. 2 déc. 1658 ; m. 21 août 1684 à Claude Charron. —

René, -b. 9 août 1660 ; m. 13 oct. 1684 à Françoise Legardeur. —

Charles, -b. 5 mars 1662 ; 1<sup>o</sup> m. 26 janv. 1688 à Anne Genaple  
2<sup>o</sup> m. à Marie Anne Thibodeau.

Joseph-Nicholas, -b. 11 mai 1664 ; s. 17 nov. 1690.

Claude-Louis, b. 19 janv. 1666. —

Daniel, -b. 2 et s. 21 déc. 1669. —

Bernard, -b. 15 déc. 1667 ; 1<sup>o</sup> m. à Jeanne Le Borgne ; 2<sup>o</sup> m. à Elizabeth Couillard.

Madeleine, b. 12 sept 1671. —

Geneviève, b. 23 août 1673. —

Jacquette-Marie, b. 15 oct. 1675 ; m. 29 sept. 1697 à Etienne de Villedonné ;  
s. 2 avril 1703 à Montréal.

Marguerite, b. 1er décembre 1677, m. 24 sept. 1698, à Jacques Testard-Montigny.

Philippe, b. 7 fév. 1680, m. 12 fév. 1722 à Marie Madeleine Mesnage.

#### BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Ce mémoire n'est pas signé ; mais en comparant avec soin cette écriture avec d'autres documents écrits par Cadillac, il est facile de se convaincre qu'il en est bien l'auteur. Je me suis procuré cette pièce à la vente des manuscrits du Major Ben. Perley Poore, il y a quelques années. Voir " L'Union Libérale ", nos. 37 à 40 du volume premier, où se trouve une analyse de ce document, ainsi qu'une biographie de l'auteur, qui contient quelques erreurs.

*Il y a encore un grand Commerce à faire en Canada  
qui pourroit être très utile à la Colonie et à L'Etat. — Commerce  
C'est le traite des peaux et de<sup>s</sup> pelleteries avec Les Indes de peaux  
sauvages et pelleteries*

*Ce Commerce qui s'est fait autrefois très avantageusement  
ne fait à présent que languir, et est même en danger...*

*Il tombe entièrement en loix, Le raison est que  
Les François vendent leurs denrées beaucoup plus cher  
aux Sauvages que ne font Les Anglois, Les Sauvages —  
ne veulent plus traiter avec Les François, mais ils vont  
même des plus peys, et les plus éloignés porter leurs —  
pelleteries aux Anglois*

*Le remède à ce grand mal qui ruine le Canada, —  
est très facile, C'est que Les François donnent leurs  
marchandises aux Sauvages à un si bon marché que*

Fac-similé du no. 3845, attribué à Cadillac.



## CHAPITRE VII

### CLAUDE GUYON

Claude Guyon, troisième fils de Jean Guyon et Mathurine Robin, né le 22<sup>e</sup> jour d'avril 1629, se marie avec Catherine Collin, baptisée en 1638 et fille de Jacques Collin et de Madeleine de Baubuse, de Saint-Germain d'Auxerre. Catherine mourut le 12 janvier 1688, laissant une nombreuse famille. Marié de nouveau la même année avec Marguerite Binaudière, Claude Guyon vit augmenter sa famille de deux filles et un fils.

Claude, fils du premier lit, se marie en secondes noces avec Catherine Blouin, à Saint-Jean, Ile d'Orléans, en 1695. Mgr Paul Eugène Roy, archevêque coadjuteur de son Eminence le Cardinal Bégin, descend de Claude Guyon.

Gervais Guyon, fils de Claude et de Marguerite Binaudière, épouse Catherine Lehoux en 1695. De ce mariage est issu Mgr Charles François Baillargeon, archevêque de Québec. Mgr Edouard Charles Fabre, archevêque, descendait aussi de Claude Guyon, par sa fille Catherine, mariée à Etienne Racine. (Le Chercheur.)

Claude Guyon et Catherine Collin eurent trois fils et six filles, et de son deuxième mariage, il eut un garçon et deux filles, soit douze enfants.

Deux des filles du premier mariage se firent religieuses, se fut : Marie-Anne, soeur dite de la Passion, C. N. D., et Elizabeth, soeur dite Saint-Laurent, C. N. D.

L'aînée des enfants de Claude, Marie-Madeleine, mariée en 1671, à Gervais Rocheron, eut la douleur de perdre un de ses fils, Nicholas, qui périt dans les glaces près de Montréal en 1727. Son inhumation eut lieu à Saint-Thomas (Pointe à Lacaille). M. le curé Lelièvre mentionne dans l'acte le costume de la victime : — "Sur le dit corps était un capot de cinchina (sic), une veste d'étoffe blanche, un gilet de carisé — sur le devant duquel était une pièce d'indienne bleue et rouge, — un scapulaire, des guêtres de malmas (sic), des bas blancs, des escarpins, une ceinture d'indienne, un mouchoir de coton, une petite bourse vide, une tasse d'étain, un couteau, un calumet avec deux petites clefs de cassette attachées à la boutonnière de la susdite veste. Ses cheveux étaient cadencés d'un ruban noir."

Grâce à la description si méthodique de ce brave curé, description qui aurait fait honneur à la perspicacité d'un agent de la sûreté, nous avons une idée du genre et de la qualité des habits d'un homme du peuple à cette époque. Il eut été intéressant de connaître les circonstances qui entouraient cette noyade dans les glaces du Saint-Laurent.

En parcourant nos registres des premières années de la colonie le lecteur reste péniblement impressionné par le chiffre si élevé des noyades dans le grand fleuve ; ainsi dans "A Travers les Registres de Tanguay" de janvier 1722, nous lisons : "Michel Haché, capitaine, noyé dans la rivière du Nord, juillet ; Hector Louis Dailleboust Persigny, cadet des troupes, 23 ans, noyé près de Montréal, novembre ; six matelots du vaisseau les "Quatre Frères" Lacroix, contre-maître

de vaisseau, noyés ; Jacques Hervé, 45 ans, noyé' 'et la liste des noyades d'enfants est interminable.

Tous ces colons venus des campagnes normandes, où les rivières sont minuscules et peu profondes, eurent à faire un rude apprentissage près du grand fleuve.

Tanguay mentionne aussi le nom de Marguerite, enfant de Claude Guyon, qui se noya à l'âge d'un an et demi.

Catherine Collin mourut à Sainte-Famille en 1688.

Claude Guyon s'éteignit à son tour en février 1694, âgé de 65 ans. La deuxième femme de Claude, Marguerite Binaudière, veuve de Symphorien Rousseau, était originaire de Saint-Saturnin, évêché de Chartres. Le dictionnaire ne mentionne pas la date de son décès.

## DENIS GUYON

Denis Guyon, quatrième fils de Jean Guyon du Buisson, né le dernier jour de juin 1631, fut baptisé dans l'église de Notre-Dame de Mortagne et à l'âge de 28 ans, il épousait Elizabeth Boucher, baptisée à Québec, le 17 mars 1646 ; elle n'avait guère plus que 14 ans à la date de son mariage.

Elizabeth était la fille de François Boucher et de Florence Gareman de Beigneux, près de Soissons. Le père d'Elizabeth était fils de Marin Boucher et cousin germain de Pierre Boucher, un des patriarches du Canada connu sous le nom de Sieur de Grosbois, Seigneur de Boucherville et Gouverneur de Trois-Rivières.

Par son mariage avec Elizabeth, Denis Guyon établissait des liens de parenté avec une des familles les plus distinguées, tant au point de vue des alliances, que par la position importante que devait occuper dans la colonie le seigneur de Boucherville : Les Marganne de la Valterie, les Sabrevois de Bleury, les Hertel et les Daneau-Dumuy s'allièrent à la famille de Pierre Boucher.

Nous sommes positifs que Denis Guyon demeurait sur la rue Saint-Pierre, puisque l'acte de concession d'un terrain par M. D'Argenson le confirme. Denis possédait un emplacement sur la rue Saint-Pierre voisin de celui de Jean Guyon, son père.

Il possédait en outre deux fermes de quatre arpents de front chacune, situées à la côte de Lauzon.

Si l'on compare Denis à ses frères, qui tous, sauf l'aîné, exerçaient des durs métiers, on serait porté à croire qu'il était entré dans le commerce par raison de santé.

La mort prématurée de presque toute sa famille nous paraît significative.

Elizabeth Boucher lui avait donné dix enfants et quatre seulement atteignirent l'âge adulte.

Ce fut Jacques qui prit le nom de Fresney, baptisé en 1663, il épousa Louise Niel le 22 novembre 1688 ; ils eurent une famille nombreuse.

François, baptisé le 3 mars 1666, marié à Marie-Anne Roberge. Cette famille, composée de cinq enfants, était éteinte vers 1703. Marie-Anne Roberge mourut à Montréal en 1703.

Joseph, baptisé le janvier 1673. Selon le dictionnaire, il ne semble pas avoir laissé de descendants.

Marie-Thérèse, baptisée le 9 avril 1671, devint l'épouse de Lamothe Cadillac le 25 juin 1685.

"Denis Guyon", dit l'abbé Verreau, "bien que désigné que par le titre modeste de Bourgeois, occupait dans la société de Québec une position respectée."

M. Chartier de Lotbinière, lieutenant général de la Prévauté de Québec, avait assisté à son mariage et voulut plus tard être le parrain de Thérèse. Contrairement à la coutume dans la famille, il ne prit aucun surnom.

Nous ne connaissons que bien peu de chose des premières années de Denis Guyon; nous relevons cependant dans le Bulletin des Recherches Historiques de janvier 1916, quelques notes sur un voyage à la Baie d'Hudson, en 1657. Nous lisons au commencement de la page: — "Que Denis Guyon était né en 1632." L'inscription dans les registres de Mortagne nous apprend qu'il avait été baptisé en 1631, ce qui porterait son âge à 26 ans en 1657.

Il n'épousa Elizabeth Racine qu'en 1659. Il était donc célibataire et à la fleur de l'âge, lors de son premier voyage en 1659. La note dit: — "La famille Guyon était établie dans la Nouvelle-France en 1645....."

Il y a sans doute erreur dans l'impression, car la famille était fixée à Beauport depuis 1635.

Ces deux dates rétablies, nous continuons la citation: "On sait qu'en 1657, Jean Bourdon fit un voyage à la Baie d'Hudson. On voit dans le Journal des Jésuites que sa barque leva l'ancre du port de Québec, le 2 mai 1657."

M. Roy présume, bien que le Journal des Jésuites n'en fasse pas mention, que Denis fit partie de l'expédition de 1657. Bourdon dans ce voyage avait sous ses ordres seize Français ou Canadiens et deux Hurons.

En 1661, les sauvages du Nord vinrent demander au Gouverneur de la Nouvelle-France, le Vicomte d'Argenson, de leur donner un missionnaire. Ils offrirent en même temps de trafiquer leurs pelleteries avec les Français qui iraient chez eux.

M. d'Argenson leur envoya les Pères Jésuites: Claude d'Ablon et Gabriel Dreuillette, Michel Leneuf de la Valière, Denis Guyon, Couillard, Guillaume Couture et François Pelletier accompagnèrent les missionnaires.

Le départ eut lieu de Québec le 11 mai 1661. Jean Bourdon dans son voyage au Nord en 1657 avait pris la voie du golfe Saint-Laurent et longé les côtes du Labrador. Cette fois les hardis voyageurs remontèrent le Saguenay par Tadousac et Chicoutimi, traversèrent le Lac Saint-Jean et se rendirent ainsi par les lacs et les rivières jusqu'au lac Pécouba, qui est à mi-chemin entre la Baie d'Hudson et l'entrée du Saguenay.

L'expédition était de retour à Québec le 27 juillet.

Ces sortes de voyages demandaient une endurance peu commune, mais l'esprit d'aventure qui distinguait les premiers colons et leurs passions pour les explorations dans les pays neufs, dans l'espoir de faire la traite avec les sauvages, furent toujours des mobiles irrésistibles pour les trafiquants et les marchands de fourrures et c'est à cette classe de hardis voyageurs que nous devons d'avoir été les premiers à sillonner en tous sens les solitudes immenses du Nord et de l'Ouest de l'Amérique.

Lorsque le marquis de Denonville, nommé gouverneur de la Nouvelle-France, vint prendre possession de son gouvernement dans l'été de 1685, le roi de France lui donna un certain nombre d'officiers et de soldats pour renforcer les troupes de la colonie si peu nombreuses, et qui avaient tant à faire pour repousser les attaques des Iroquois.

Ces soldats furent entassés dans deux vaisseaux du roi, les flûtes, le Fourgon et le Mulet. Des maladies contagieuses se déclarèrent à bord de ces vaisseaux; plusieurs des officiers, soldats ou matelots moururent pendant la traversée et un bon nombre furent transportés à l'Hôtel-Dieu, à l'arrivée des vaisseaux à

Québec. La plupart des marins que l'on envoya au-devant des vaisseaux, pour leur aider à se rendre à Québec, contractèrent la maladie et en moururent. Denis Guyon fut du nombre. Il décéda à Québec le 30 août 1685.

Le 28 septembre 1685, l'intendant de Meulles écrivait au Ministre : — "L'arrivée des deux vaisseaux de Sa Majesté a causé un grand désordre en Canada. Ceux qui y ont passé ont presque tous été atteints de maladie contagieuse, qui s'est même communiquée à la plupart des habitants qui se sont mis en devoir de les soulager.

"Vous verrez, Monseigneur, par la liste que je vous envoie, combien il est mort d'officiers, soldats engagés et matelots ; ce mal a été si dangereux que la plupart des maîtres de barques, que j'ai été obligé de leur envoyer, en sont morts ou malades. Il en est un entre autres qui était un parfait honnête homme, nommé Denis Guyon, qui en est mort et laisse une veuve avec huit ou dix enfants. Sa famille mérite que Sa Majesté lui fasse quelques gratifications, deux de ses enfants étant encore présentement à l'extrémité.

"Quoique le vaisseau, où on envoyait le dit Guyon, fut soupçonné de contagion, il ne laissa pas d'obéir aveuglément aux ordres qui lui furent donnés. Vous aurez, s'il vous plaît, égard, Monseigneur, à ces sortes de services. Si cet homme n'y avait pas été, les deux vaisseaux du roi seraient périés sans secours, parce qu'ils étaient à trente lieues de Québec et n'avaient pas la force de lever leurs ancres." (1)

Le 3 décembre, le marquis de Denonville écrivait à son tour au Ministre : "Ce qu'il y a encore de fâcheux, est que plusieurs de nos bons habitants que nous avons envoyés au devant secourir les flûtes, sont tombés malades et qu'il en est mort, dont l'un nommé Denis Guyon, laisse une veuve avec ses neuf enfants, qui auraient bien besoin d'être secourus, étant bien pauvres." (2)

M. l'abbé Verreau nous dit dans ses "Notes sur Cadillac", que "Denis s'était acquis une honnête fortune, car à sa mort, il possédait une maison en pierre avec un terrain considérable sur la rue Saint-Pierre à Québec, sans compter deux fermes de quatre arpents de front chacune situées à la côte de Lauzon."

La veuve de Denis Guyon reçut la pension demandée par le gouverneur Denonville, puisque nous voyons qu'après sa mort, la marquise de Vaudreuil écrit au Ministre pour le prier d'accorder "la pension des enfants de la veuve Guyon, qui est vacante, à la veuve du sieur Damour, qui a servi pendant trente années dans le conseil supérieur." (3)

Comme la femme de Denis le suivit de très près dans la tombe, les enfants durent bénéficier de cette pension pour assez longtemps, puisque la marquise de Vaudreuil ne présenta sa requête qu'en 1711.

Certes, les traits de dévouement n'ont pas manqué dans la vie de nos ancêtres, mais le geste de Denis Guyon, qui n'était ni officier du roi ni fonctionnaire public, a quelque chose de l'intrépidité du soldat et de la charité du bon Samaritain. Les bons bourgeois de Calais ne firent pas mieux et son sacrifice vivra pour toujours dans les annales des temps héroïques de notre histoire.

Deux ans après la mort de ses parents, Marie-Thérèse, cinquième enfant de Denis Guyon et d'Elizabeth Boucher, se mariait avec Antoine de Lamothe Cadillac.

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale. Vol. 7.

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale. Vol. 7.

(3) Pierre eGo. Roy, Archives de la Province.



Jean de la Motte, Sgr. du dit lieu de Cadillac de Launay et de Montet, Conseiller au Parlement de Tolose et de dame Jeanne Malenfant ses père et mère, actuellement de la dite ville d'une part, et de Marie-Thérèse Guyon, fille du défunct Denis Guyon, bourgeois de cette ville et d'Elizabeth Boucher ses père et mère d'autre part, âgée environ de dix-sept ans et s'estant découvert aucun empêchement, j'ai François Dupré, curé de cette église paroissiale, les ay solennellement mariés et donné la bénédiction nuptiale, en présence des témoins sousignés, les sieurs Barthélémi Desmarais, Michel, Denys Guyon, Jacques Guyon, Denys le Maistre, lesquels avec l'époux et l'épouse ont signé :

Guion,	Lamothe Launay
	Marie-Thérèse Guyon
	Jacques Guion,
François Dupré,	Michel Guion
	Denys Le Maistre.

Jacques Guyon, ainsi que sa soeur Marie-Thérèse signaient d'une belle écriture sur l'Acte de son Mariage avec Lamothe Cadillac. La signature de l'oncle Michel Guyon du Rouvray, charpentier constructeur de navires, est bien dans la coutume des gens de métiers du temps, plus familiers avec la hache ou le ciseau à bois. Auprès des signatures élégantes de l'Acte, les lettres enfantines de l'oncle durent apporter un certain élément de gaieté à la cérémonie toujours un peu énervante des signatures.

La graphologie est une science subtile qui joue souvent des vilains tours à ses adeptes, cependant en examinant la fine écriture de Lamothe Launay, en notant la liaison des lettres, le coup de plume bien dégagé et énergique à la fois, on devine l'homme d'action et la sûreté de main de l'écrivain instruit.

Marie-Thérèse, instruite chez les Dames Ursulines, devait elle aussi posséder une bonne éducation pour le temps.

Il serait bien intéressant de retrouver quelques-unes des nombreuses lettres échangées entre Thérèse et son mari durant leurs longs mois de séparation. La Société Archéologique de Tarn et Garonne recherche activement les documents et lettres enfouis dans quelques greffes de notaire ou de bureaux d'enregistrement et ne désespère pas de réussir.

Il n'y a que quelques années que M. Edouard Forestié, secrétaire général de la société archéologique, lauréat de l'Institut, mettait la main sur un document des plus intéressants que nous avons le grand avantage de reproduire plus loin dans ce volume.

En attendant, dit M. Forestié, que ces recherches soient menées à bonne fin, que nous ayons pu colliger tout ce qui a été écrit et tout ce que renferment encore dans leurs arcanes nos archives publiques ou privées, il nous paraît utile et en même temps avantageux pour la cause que nous avons prise à coeur, d'entretenir l'intérêt du public, en publiant nos découvertes. "Nous savons d'ailleurs qu'en agissant ainsi, nous entrons dans les vues de nos confrères d'outre-mer, qui eux, ne se lassent pas de publier les documents au fur et à mesure de leurs découvertes."

Thérèse Guyon était déjà orpheline de père et mère lors de son mariage à Québec en 1687. Le mariage fut célébré le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, fête chômée à cette époque.

Il est présumable que ce fut par l'entremise de Michel Guyon, constructeur de bateaux, que Cadillac connut sa future épouse. Les nombreux voyages

entrepris par lui nécessitaient sans aucun doute des fréquents rapports avec les charpentiers de navires et des arrimeurs. Cette supposition est renforcée lorsque l'on constate que l'oncle Michel était le principal témoin au mariage et qu'aucun de ses autres oncles ne signèrent l'Acte.

Lamothe Cadillac contractait une alliance de son choix, faite de sentiments bien sincères où la fortune et les honneurs ne jouaient qu'un faible rôle, mais qui devait résister aux vicissitudes d'une des plus étonnantes carrières qui aient illustré les temps héroïques de la colonie.

Il est surprenant qu'une biographie complète et un peu impartiale de Lamothe Cadillac n'ait pas encore été écrite. Qu'avons-nous en effet? Un pamphlet sur la fondation de Détroit par M. N. St-Pierre; des notes historiques et une conférence par M. Rameau prononcée il y a près de soixante ans; les notes de M. l'abbé Verreau, très instructives sans doute, mais tout juste assez pour broder une conférence.

Je n'ignore pas que la société historique dite: "Pioneers' Association of Michigan" et que d'autres biographes ont publié des esquisses sur Détroit et son fondateur; mais comment comprendre, comment rendre justice à un personnage aussi important pour notre histoire, que fut Lamothe Cadillac, avec des notes éparses, extraites des documents publics qui, bien souvent, auraient eu grand besoin d'être contrôlées, des notes qui s'arrêtent au moment où, de commandant à Détroit, il passe gouverneur de la Louisiane, ou qui ne nous entretiennent que de ses procès?

Bien que nous n'ayons pas l'intention de nous attarder à faire une longue étude sur la carrière de Lamothe Cadillac; il nous est cependant impossible de n'être pas frappés des divergences d'opinions extraordinaires qui existent sur le caractère et les actes de cet homme.

Sauf M. l'abbé Verreau, la plupart des auteurs canadiens qui ont écrit sur Lamothe Cadillac, ont été d'une sévérité inouïe et le crédit qu'on lui accorde pour un bon nombre de ses actes publics, disparaît sous l'avalanche des sarcasmes et des épithètes injurieuses dont on le couvre.

Un des traits les plus décourageants de notre pauvre nature humaine est celui de juger les hommes quelque peu supérieurs, par les petits détails ou les menus côtés de leur caractère. Lorsqu'un homme éminent arrive au sommet de sa carrière au milieu des controverses et des critiques amères, comme il arrive si souvent, ou quand sa vraie supériorité est reconnue par une minorité, tout de suite la majorité le prononce médiocre mais populaire; alors il n'existe pas d'invectives assez mesquines, de calomnies assez éhontées, d'omissions ou d'altération de la vérité assez basse pour satisfaire les mauvaises langues ou alimenter des plumes empoisonnées.

M. Rameau, un de nos historiens les plus autorisés et qui semble avoir consacré beaucoup de temps à l'étude du fondateur de Détroit, dans une conférence faite au Détroit, disait:

"Il est donc évident que le gouverneur, Seigneur de Détroit, s'employait activement au progrès de sa colonie: soldats licenciés, voyageurs canadiens qu'il s'efforçait d'attirer et de fixer dans le pays, partisans et même émigrants qu'il faisait venir au Canada avec leur famille.

"Il n'épargnait ni soin ni démarches: il fit dans ses neuf ans plusieurs fois le voyage de Québec, ramenant de nouvelles familles et recrues pour remplacer les soldats établis. Il donnait lui-même l'exemple et l'élan pour les travaux de la culture... Les centaines d'aventuriers venus au pays et qui avaient

tous réussi à se faire donner des concessions de terres, mais qui n'avaient jamais eu la moindre intention de les exploiter devaient sourire aux dépens de ce donneur de bon exemple.

“Malheureusement”, dit M. Rameau, “il (Cadillac) avait peu d'élévation dans l'intelligence, il était gaseon et il avait le coeur sec; il vendait les produits de son établissement trop chers. De plus, il était hableur et vindicatif, spirituel mais sans tact et ne sachant pas retenir une plaisanterie mordante; il se fit beaucoup d'ennemis et dans l'établissement même, il suscita beaucoup de plaintes contre lui.

“Ses ennemis le firent arrêter dans un voyage qu'il fit à Québec en 1769. Son procès le ruina et il fut obligé d'abandonner aux mains du gouvernement tout ce qu'il avait fait à Détroit.”

D'abord Cadillac était-il aussi ruiné qu'on le prétend? L'inventaire de ses biens à Détroit publié dans le Bulletin des Recherches Historiques, numéro de janvier 1918, contient une longue liste de 350 item variés, trop longue pour être citée en entier. Nous voyons qu'il avait fait bâtir une chapelle, muni celle-ci de tous les ornements d'église nécessaires: vases, chasuble, etc., etc., et qu'il entretenait le culte à ses frais.

*Inventaire général des bâtiments, moulin, bestiaux, marchandises et ustensiles, meubles et immeubles et autres effets appartenant à M. de Lamothe Cadillac, gouverneur de la Louisiane, laissés entre les mains du sieur Pierre Roy, habitant de Détroit (25 août 1711)*

Détachons quelques-uns des item les plus importants à part les immeubles et terres en culture: Bestiaux: 4 grands boeufs; 4 grands taureaux prenant 4 ans; 3 grands taureaux prenant 3 ans; 3 grands taureaux prenant 2 ans; 3 grands taureaux de 1 an; 9 vaches; 1 cheval de 8 ans.

Il y avait des ornements d'église, des outils de menuisier, de charpentier, de maçon, 50 minots de grain, des marchandises en grande quantité, articles surtout pour la traite avec les sauvages.

Ce document se termine ainsi:—

“Nous sousignés, Pierre Chesné et Antoine Magnant tous deux témoins et habitants de ce lieu du Détroit Pontchartrain, déclarons et certifions avoir assisté au présent inventaire, avoir mesuré, pesé et compté tous les effets compris dans le dit inventaire, à la réserve des farines, blé, pois, avoine, portés ci-dessus et dans le mémoire de Mr. Maugny, lesquels grains ont été remis du sieur Pierre Roy, habitant du dit lieu, pour les garder et soigner comme son bien propre, sans pourtant courir aucun risque et les remettre à M. de Lamothe Cadillac ou à son ordre, quand il en sera requis, en foy de quoi, nous avons signé. Fait au dit fort Pontchartrain du Détroit, ce 25 aoust 1711.

Pierre Roy a déclaré ne scavoir signer,

Signé à l'original Chesné, avec paraphe A. Magnant.

Je sousigné, prêtre Récollet missionnaire du fort Pontchartrain du Détroit, certifie le contenu cy-dessus être véritable, pour avoir assisté au dit inventaire. En foy de quoy, j'ai signé au dit fort, ce 25 aoust.

Frère Chérubin Déniau, Prêtre Mrs. Ret.

Donné deux copies du présent inventaire, une à Mgr. Bégon et l'autre à Mr. de Tonty, par ordre de Mr. dit sieur Bégon.”

Si Cadillac était propriétaire de tout ce qui est ci-dessus décrit et qu'il avait dans son portefeuille à ce moment sa commission de gouverneur de la Louisiane, il n'était certainement pas aussi ruiné qu'on le prétend.

“Nous le retrouvons peu d'années après, gouverneur de la Louisiane où il reste au-dessous du médiocre. Il avait perdu son activité juvénile, le chagrin et les revers avaient émoussé cette ardeur gasconne et il ne lui restait plus que ses défauts et son esprit de saillie, qui en faisaient le plus détestable administrateur qu'on ait jamais envoyé dans les colonies françaises.

M. Rameau avait fait quelques réserves. Continuant, il dit : “Mais on ne saurait répéter, à cause des récriminations passionnées que ses adversaires élevèrent alors contre lui que, malgré ses défauts, il contribua puissamment au bon établissement et à l'avancement du Détroit, en égard aux circonstances où il se trouvait et au peu de ressources dont il disposait.”

Sans doute, il eut été très avantageux pour le pays qu'il se fut abstenu des exactions qu'il faisait peser sur ceux qui venaient s'établir à Détroit ; mais encore faut-il reconnaître qu'il prit beaucoup de peine pour y amener du monde, pour y faciliter leur établissement, et qu'il réussit dans cet effort. Quarante-cinq à cinquante familles à établir dans un pays complètement désert, au milieu des sauvages, sans autres ressources ni provisions que celles que l'on apportait avec soi, ou que l'on pouvait créer sur les lieux ; à plus de deux cents lieues de tout endroit habité et civilisé où on put trouver secours et appui. Ce n'était pas une entreprise vulgaire ni facile. Plus loin : “D'ailleurs les difficultés suscitées par l'âpre cupidité du premier gouverneur furent peut-être plus lourdes encore sous ses successeurs, etc.....”

L'abatage que M. Rameau administre à Lamothe Cadillac, en ce qui regarde son détestable caractère, est un peu compensé il est vrai par les éloges qu'il fait de certains de ses actes administratifs.

Ce mélange de critique acerbe et d'approbation fait un peu penser au Ministre du Prince Caniche d'Edmond About, qui avait toujours en poche deux discours, l'un réfutant victorieusement les arguments du premier.

Passons maintenant à l'étude de M. N. St-Pierre, sur Lamothe Cadillac, publiée en 1913 dans le Bulletin des Recherches Historiques.

L'étude sur Lamothe Cadillac et la fondation de Détroit, sous forme de narration donne les grandes lignes des activités de Cadillac, dès son arrivée au pays : son mariage, la prise de possession du fief du Mont Désert, etc..., le tout mené rapidement et avec beaucoup de soucis pour l'exactitude des dates et des événements politiques qui se déroulèrent durant cette période.

L'auteur consacre beaucoup d'espace cependant à discuter les travers et les détestables traits de caractère de Cadillac. Il est fat, visionnaire, effronté, chimérique, esprit absolu, entêté, fanatique, etc., etc..., véritable diatribe dépourvue de circonstances atténuantes ou de “saving grace”. Cette étrange compilation se termine par l'énigmatique paragraphe qui suit : “Dans ces pages comme dans toute oeuvre historique sérieuse, il est facile de voir que nos ancêtres étaient bien autant que nous dominés par l'ambition et l'esprit de parti. Leur oeuvre n'en reste pas moins grande, et ce doit être pour nous une nouvelle raison d'avoir foi dans notre nationalité, quand nous voyons ceux qui ont porté si haut son nom et son drapeau réduits à la taille humaine. Non, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire ou utile même d'épuiser tous les qualificatifs connus, sur un homme, pour le réduire à la taille humaine. Il suffisait j'imagine d'étudier impartiale-

ment son oeuvre. N'est-ce pas cela que tout honnête homme a droit d'attendre de la postérité?"

Et franchement, nous ne croyons pas non plus que les éloges tardifs du dernier paragraphe puissent atténuer en aucune façon les sarcasmes dont l'auteur inonde le fondateur de Détroit.

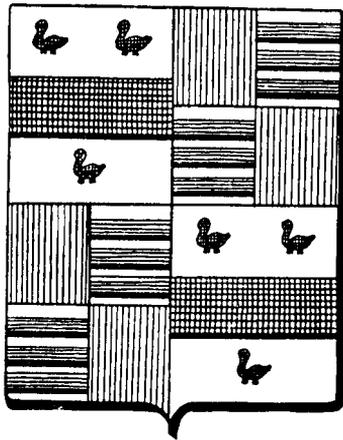
Nous sommes péniblement surpris en parcourant les diverses études sur Cadillac et son oeuvre, de ne pas rencontrer un mot d'éloge à l'adresse de la vaillante compagne qui partagea sa vie tumultueuse: pas un mot de cette jeune Canadienne de Québec, qui sut résister aux amères déceptions et à l'effondrement de la fortune de son époux. Nous verrons plus loin que les compatriotes de Lamothe Cadillac se sont montrés plus généreux que nous, à son égard.

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de dire ce que pensent nos cousins français, de l'homme dont ils fêtaient la mémoire en 1904, par la pose d'une plaque commémorative sur sa maison natale, à Saint-Nicolas-de-la-Grave, à quelques kilomètres de Castelsarrasin.

Nous avons eu, en 1923, la grande satisfaction de parcourir ce pays, de Toulouse à Montauban, visitant Moissac avec son église et sa célèbre abbaye, qui remonte à l'an 1065, et en suivant les méandres du Tarn pour arriver à Saint-Nicolas, c'est un pays charmant dont les côteaux sont couverts de vignes, pays riche en culture et rempli de souvenirs historiques.

Le révérend M. Bastoul, curé de Castelsarrasin, membre de la société archéologique de Tarn et Garonne, très renseigné sur les affaires du Canada, est l'indispensable guide pour la visite de l'abbaye de Moissac où la maison de Cadillac, dont il connaît l'histoire par coeur.

### LAMOTHE-CADILLAC



Armes de Lamothe Cadillac.



CHAPITRE VIII

LAMOTHE CADILLAC

Fondateur de Détroit, Gouverneur de la Louisiane, Gouverneur de Castelsarrasin, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.

Antoine Laumet, connu dans l'histoire sous le nom de Lamothe Cadillac, adopté par lui et sanctionné par le roi, naquit à Saint-Nicolas-de-la-Grave, le 5 mars 1658 de Maistre Jean Laumet, avocat en la Cour, et de Jeanne Péchagut, comme l'atteste l'acte de baptême qui suit, conservé dans les archives de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Dans mil six cent cinquante huit et le  
dixième jour du mois de mars dans  
l'église parrochiale de nicolas de la grave  
par moy Jean Boscy cure d'icelle  
Baptise un enfant né légitime d'un  
un quel on a imposé le nom de  
Lui metz fils de m<sup>r</sup> Jean Laumet advocat  
de la court et de l'annee péchagut marie  
estant parmy un homme péchagut et  
annee de l'annee de la foy de quoy mesme  
s'agit Péchagut par Péchagut

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*  
cure

L'an mil si cent cinquante-huit, ce dixième jour du mois de mars, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas-de-la-Grave, par moi Jean Boseuf, curé d'icelle a esté baptisé un enfant né le cinq du courant, auquel on a imposé le nom Antoine Laumet, fils de Mtre Jean Laumet, avocat à la cour et de Jeanne Péchagut, marié estant parrain Antoine Péchagut et marraine Anne de Gibert, en foy de quoi ont les dits (signé)

L. Péchagut parrain J. Péchagut

B. Boseuf, curé.

T. S. Péchagut.

Avant de parler de l'étonnante carrière de Lamothe Cadillac, telle que présentée par les historiens de notre pays, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de publier quelques extraits des études préparées par certains de ses compatriotes, lors des fêtes commémoratives, au sujet de la pose d'une plaque sur la maison où il naquit, à Saint-Nicolas-de-la-Grave, non loin de Montauban.

M. Edouard Forestié, secrétaire général de la Société Archéologique de Tarn et Garonne, nous faisait connaître dans une courte étude publiée en 1907, plusieurs pièces inédites sur les origines de la famille Laumet et sur les dernières années de Lamothe Cadillac à Castelsarrasin, et nous sommes sous l'impression que cela devait conduire le distingué secrétaire, lauréat de l'Institut, à la préparation d'une biographie de Lamothe Cadillac.

Nous devons aussi à la Société Archéologique de Tarn et Garonne l'avantage de pouvoir reproduire dans ce travail, copie du baptistère de Lamothe Cadillac conservé dans les archives de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Nous constatons qu'il était né en 1658, ce qui lui aurait donné vingt-neuf ans lors de son mariage, à Québec.

Lamothe Cadillac, de son vrai nom s'appelait Antoine Laumet, fils de Jean Laumet, docteur et avocat, juge de Saint-Nicolas, mais on ignore généralement pourquoi et comment on le retrouve à vingt ans sous la peau d'Antoine de Lamothe Cadillac. (M. Forestié).

Dédaignant les volumes poudreux de la bibliothèque paternelle et plein d'enthousiasme et d'espérance, il entra, à l'âge de dix-neuf ans, dans le régiment de Dampierre-Lorraine, mais à l'exemple de la plupart de ses camarades — on n'est pas gascon pour rien — il changea son nom de Laumet contre celui plus ronflant de Lamothe Cadillac, changement très fréquent à cette époque et d'ailleurs d'usage courant parmi les cadets. Sous ce nom il fit toute sa carrière et s'illustra; le roi Louis XIV consacra de fait par les divers brevets qu'il lui accorda.

En 1677, il est au régiment de Clérambault avec le grade de lieutenant, mais la vie de garnison à Paris avec une escarcelle maigrement garnie par la famille, ne pouvait aller à ce caractère aventureux. "Arrivé jeune dans l'armée, simple cadet de Gascogne, M. Forestié dit: — il a dû avoir quelque raison de changer son nom, à moins qu'en embrassant l'état militaire, il ait commencé à préparer ce changement par l'adjonction de Lamothe Cadillac à Laumet."

Cela serait dans la tradition et les usages de l'époque: un des officiers au régiment de la marine qui se nommait Delpéré ne prit-il pas le nom de Cardaillac, sous lequel il fit toute sa carrière et devint également chevalier de Saint-Louis; un autre prit le nom d'Antin, un troisième celui de Lachapelle sous le prétexte de se distinguer. C'était la mode admise. Continuant, M. Forestié ajoute: — "On se demande pour Antoine Laumet, pourquoi il fut incité à prendre ce double nom de Lamothe Cadillac, plutôt que tout autre. A cela l'étude des

réglés de notaires et des baptêmes et mariages de Saint-Nicolas nous ont fourni un semblant de réponse.”

Le nom de Lamothe et celui de Cadillac étaient sinon fréquents du moins portés par quelques familles; mais l'état civil qu'Antoine Laumet s'est donné lors de son mariage à Québec, a dû lui être suggéré par un acte de baptême des registres paroissiaux de Saint-Nicolas. Il se dit en effet Antoine de Lamothe, sieur de Cadillac, fils de Jean de Lamothe, seigneur de Cadillac, de Launay, du Montet, conseiller au Parlement de Toulouse, et de Jeanne Malenfant. Or, notre personnage, né en 1658 avait assisté en 1669 — il avait douze ans — au baptême de son cousin, Jean Corbière tenu au baptême par dame Anne Malenfant de Pressac, épouse de Messire Sylvestre de “Lussau, seigneur et baron de Lamothe”.

Le rapprochement est si complet qu'il est impossible de ne croire que notre futur colonisateur, en passe de prendre du galon, se rendit au bout du rouleau. C'en était fait de son état civil pour jamais.

Parlons maintenant de la famille d'Antoine Laumet: La famille était originaire d'un petit hameau qui porte son nom: Les Laumets, situés à quelques pas de Caumont, et à trois kilomètres de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ils figurent dans les actes de notaires de Caumont. En 1601, Etienne Laumet, licencié en droit, était juge de Castelsarrasin. Le grand-père d'Antoine, Armand Laumet, était bourgeois de Caumont. Son père, Jean Laumet, est docteur en droit, avocat en parlement et juge de Saint-Nicolas et de Caumont.

Par sa mère Jeanne Péchagut il descend également d'une lignée de marchands, de bourgeois et de capitaines, de praticiens, de consuls de Saint-Nicolas. Antoine Laumet était le cadet et avait deux frères et quatre soeurs. Le frère aîné, ainsi qu'on peut le voir dans le testament de son père, se nommait François, et après s'être fait attribuer la moitié des biens de ses parents lors de son mariage, il dut être l'objet de la malédiction de son père par son “horrible ingratitude”. Ce passe-droit aurait-il influencé Antoine?

Les tristes querelles de famille déterminent bien souvent les vocations. Par le testament de son père, Antoine et son jeune frère, qui portait le nom de François le jeune, ne reçurent que cinq cents livres pour tout héritage. Il en fut de même pour leurs soeurs.

Les quatre soeurs de Lamothe Cadillac firent de beaux mariages: Paule épousa messire Martial de Fossat, conseiller à la cour des Aides de Montauban; Jeanne épousa M. François de Lannes, avocat en parlement de Saint-Sardos; Perrette épousa M. Mauquié de Montgaillard; Anne épousa Pierre Laserre, bourgeois de Saint-Nicolas; François, l'aîné, avait épousé demoiselle Louise d'Auriol de Peyrens et mourut avant 1718.

Lamothe Cadillac revint de son gouvernement de la Louisiane vers 1717, il avait 60 ans. Des treize enfants qu'il avait eus de sa femme Marie-Thérèse Guyon, quatre restaient.

On sait que le roi avait rétabli en sa faveur le poste de gouverneur de Castelsarrasin. C'était pour notre compatriote, nous dit M. le chanoine Pothier, une honorable retraite et une faible récompense de quarante ans d'une vie d'aventures, de dangers, de privations et de déboires supportés pour la France.

Lorsqu'il s'éteignit en 1730, à l'âge de 72 ans, son cercueil, sur lequel brillait la croix de Saint-Louis si noblement gagnée, fut accompagné par toute la ville de Castelsarrasin et celle de Saint-Nicolas. Il fut inhumé à Castelsarrasin.

En lisant l'inventaire des biens de Lamothe Cadillac, nous apprenons que celui-ci laissait, à part sa femme, Marie-Thérèse Guyon, quatre enfants: François,

avocat ; Joseph, ancien mousquetaire ; Thérèse, épouse de François de Pouzargues. Une note de l'inventaire est précieuse : — 1° un mémoire daté du 3 juillet 1723 retenu par Pratviel, notaire de Toulouse, portant obligation de la somme de 50 livres de rente ou de pension viagère, en faveur de dame Marie Magdeleine de Lamothe, religieuse professe des Religieuses Chanoinesses du monastère de Saint-Cernin. Cette note indique qu'une des filles de Lamothe était entrée en religion : —

Archives départementales RELIGIEUSES ST-CERNIN DE TOULOUSE.  
de la Haute Garonne Création de pension de Lamothe-Cadillae et de Guyon.

—  
Section notariale

Pratviel, notaire,

Q. R. 1723, fo 106

L'an 1723 et le 3e jour du mois de juillet, après-midy à Toulouse, pardevant nous, notaire, audit Toulouse, fut présente Dame Marie Thérèse Guyon, épouse de Messire Antoine de Lamothe Cadillae, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, cy devant gouverneur, pour le roy, de la province de Louisiane, et à présent gouverneur de la ville de Castelsarrasin en Languedoc, laquelle tant en son propre qu'au nom du dit Sr. son époux et solidairement avec luy, etc., en vertu de la procuracy dudit Sr. de Lamothe, passée devant Mes Caron et Cheure, conseillers du roy, notaires à Paris, le 20 mai dernier, etc.

En considération de ce que demoiselle Marie Magdeleine de Lamothe, leur fille, doit faire incessamment sa profession dans la communauté des dames religieuses chanoinesses du monastère de l'abbaye St-Cernin de Toulouse, où elle est religieuse novice, et pour parfaire en entrant à l'entretien de lad. demoiselle leur fille, dans le dit monastère, de sa franche volonté, la d. dame de Guyon, etc., a créé et établi sur ses biens propres et sur ceux de son époux en faveur dud. monastère, sous l'acceptation de dames Catherine de Coucy, abbesse ; Marie de Graten, prieure, Marguerite de Tiffaut Catherine de Boisset et Thérèse de Marguestou, discrettes, représentant l'entier corps de la communauté à ce présentes seavoir la somme de 50 livres de pension annuelle et viagère, annuellement entre les mains et sur la quittance de la dame abbesse du dit monastère par les Sr. et dame de Lamothe, par avance, pendant la vie de la dite demoiselle Marie Magdeleine de Lamothe sans seulement etc. auquel effet la dite dame Guyon de Lamothe a tout présentement payé à la dite dame abbesse la somme de cinquante livres pour la première année qui commencera dès demain, etc. Fait et passé dans le parloir extérieur des dames religieuses, en présence de Mr. Jean François Conte, praticien et de Sr. Blaise Merie, habitants

au dit Toulouse. Sousignés avec parties et nous: Pratviel ayné, notaire susdit. Thérèse Guyon de Lamothe, Soeur Catherine de Coucy, abbesse, Soeur de Glatens, prieure, Sr. M. de Tifault, Soeur Catherine de Boyset, Soeur Marie Thérèse Margestand, Conte, Merie, Pratviel.

Certifié conforme à l'original

Montauban 21 avril 1908.

Forestié

Lauréat de l'Institut.

L'inventaire mentionne aussi: — Quatre tableaux à peinture fine, un avec un cadre doré représentant le dit sieur de Lamothe et les trois autres sans cadre de la dame Guyon, du sieur de Lamothe, fils aîné et de la fille aînée.

Joseph sieur de Lamothe-Cadillac se marie avec Marguerite de Grégoire en 1732. François épouse Angélique de Furgole en 1744 et Marie Thérèse devient Mme de Pouzargues en 1731.

On n'a pas oublié que le 21 juillet 1902, la florissante ville de Détroit célébrait le bi-centenaire de sa fondation et dans des fêtes magnifiques une population de 300,000 âmes acclamait avec un enthousiasme plein de gratitude le nom de Cadillac, et lorsqu'en 1904 eurent lieu les fêtes en souvenir de cet illustre fondateur, à Saint-Nicolas-de-la-Grave, le comité d'organisation reçut de magnifiques témoignages d'amitiés et de fraternelle solidarité. Voici comment s'exprimait M. le Consul Général des Etats-Unis, à Marseille, M. Robert Skinner, invité à cette fête:

“J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre invitation d'assister à vos fêtes du 8 novembre. A mon grand regret, je me trouve empêché par mes devoirs d'être avec vous pour pouvoir témoigner publiquement mon admiration pour le chevalier de Lamothe Cadillac.

“Nous ne manquons jamais, chez nous, de rendre hommage aux intrépides Français qui ont pénétré notre pays vierge parmi les premiers; mais il m'a semblé quelquefois que les Français même n'ont pas toujours reconnu la valeur de ces vaillants cocurs, qui ont assisté aux débuts d'une nouvelle race et d'une nouvelle civilisation.

“Comme les Grecs, les Romains et les anciens Gaulois ont apporté leur génie à la race française, ainsi les Français et les Anglo-Saxons ont fondé ensemble une nouvelle branche de la famille humaine dans le Nouveau Monde.

“Vous faites bien de consacrer un peu de temps à la mémoire du fondateur de la ville de Détroit et de rappeler de nouveau les liens qui existent entre la nouvelle Amérique et la vieille France.

(Signé) ROBERT P. SKINNER,

Consul Général Américain.”

HOMMAGE A LA MEMOIRE  
DU  
CHEVALIER DE LAMOTHE-CADILLAC  
FONDATEUR DE DETROIT

POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE DE SA NAISSANCE  
A SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE

8 novembre 1904



DISCOURS DE M. PAUL FONTANIE

M. Paul Fontanié donne lecture d'une notice dans laquelle il rappelle d'une façon éloquente et à grands traits, l'existence de Lamothe Cadillac.

“ Mesdames, Messieurs ,

Il est des morts qu'il faut s'empresser de louer avant que la terre ait refroidi leurs cendres. Si l'on s'attarde quelque temps, leur taille semble décroître à l'horizon du passé; la poussière des années efface vite, dans la mémoire des vivants, jusqu'au souvenir de leur existence et dans le cours ininterrompu de son évolution, l'Humanité oublie ses deuils comme la nature oublie ses hivers dans la splendeur de ses printemps.



Maison où naquit de Lamothe Cadillac, à Saint-Nicolas-de-la-Grave,

Pour d'autres, il n'en est pas de même. A mesure que passe le flot des jours, leur taille grandit et s'élève au-dessus du vide formé par la tombe; les grandes lignes de leur physionomie apparaissent mieux, comme ces belles statues placées sur les hauteurs, et dont on saisit mieux le caractère, tandis que l'on s'éloigne d'elles dans un certain recul. L'histoire fait alors briller au front des plus illustres une immortelle auréole.

Tel fut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le chevalier de Lamothe-Cadillac. En Amérique et au Canada, sa renommée va grandissant avec les années et le 24 juillet 1902, la ville de Détroit, la reine élégante des grands lacs, célébrait le bi-centenaire de son fondateur, tandis que, dans des fêtes magnifiques, une population de 300,000 habitants acclamait avec enthousiasme le nom de notre compatriote.

Ce nom qu'il rendit glorieux, résonne comme un bruit d'aventures héroïques et souffle au visage un esprit de vie, rafraîchissant à l'égard de ces brises marines venues du large qu'il aspira lui-même au matin de sa jeunesse enthousiaste.

“L'Histoire”, a dit Montaigne, “nous aide merveilleusement à pratiquer les grandes âmes des meilleurs siècles.”

Ni l'histoire, ni l'archéologie n'ont à nous reprocher à l'égard de notre héros la défaillance du souvenir ou de l'admiration.

Mais si cet hommage que nous lui rendons aujourd'hui vous paraissait insuffisant sur mes lèvres, ce n'est pas à moi seul qu'il faudrait pardonner. Le reproche devrait atteindre la bienveillante indulgence de M. le chanoine Pottier à laquelle il faudra, Messieurs, que vous ajoutiez la vôtre pour que mes efforts vous paraissent plus dignes de la mémoire d'Antoine Laumet de Lamothe-Cadillac, chevalier de Saint-Louis, explorateur et colonisateur, commandant des armées du roi, fondateur d'une cité puissante, gouverneur de la Louisiane, gouverneur de Castelsarrasin sur ses vieux jours, et qui avec soixante-douze ans de course ici-bas, en compta plus de quarante de glorieux et féconds labeurs.

Il naquit à Saint-Nicolas-de-la-Grave, le 5 mars 1658, de “maistre Jean Laumet, avocat en la Court et de Jeanne de Péchagut”. C'était le quatrième des sept enfants qu'eut ce modeste et consciencieux avocat en Parlement.

Quel rayon illumina son esprit et anima son cœur, lorsque jeune adolescent, il s'égarait en rêvant dans ces champs revêtus de lumière, et qu'il s'enivrait de l'air libre en contemplant la pureté de l'horizon natal? C'est le secret des harmonies d'une vocation impérieuse avec les impressions primitives du ciel et du foyer de la famille.

D'abord cadet au régiment de Dampierre, il servait deux ans après comme lieutenant dans le régiment de Clairambaut; poussé par son humeur aventureuse, plein d'audace en même temps que spirituel et lettré, il demanda et obtint du service au Canada. Dès son adolescence, les nostalgies irrésistibles des grands colonisateurs triomphaient en lui. Les tours du vieux château de Richard-Coeur-de-Lion en appelaient aussi à son tempérament actif et militant. Voyez-les! leur brique rouge les teint d'une couleur de sang comme si elles portaient encore la trace des derniers assauts. Dans l'imagination ardente de ce jeune lettré, les chroniques gasconnes sonnaient sans doute une marche triomphale à travers les plaines fertiles du Canada, et les forêts vierges du Nouveau-Monde. Elles lui rappelaient ces figures que l'on voit passer au lointain de l'histoire, dans les tourbillons des combats, à la lueur des légendes, personnifiant les qualités et les aspirations propres aux races d'origine méridionale.

Se souvenant du mot d'Henri IV : "si le terrain est ingrat, plantez-y des Gaseons, ils poussent partout", il part plein de confiance en son étoile, à l'âge où "le sang", dit Montluc (un autre Gaseon), "bout à la jeunesse", laissant des regrets sans doute au foyer paternel, mais décidé à agrandir son horizon, à marcher sur les traces des Cartier, des Cavalier de la Salle et des Verazzano, caressant les rêves dorés de son enfance, tandis que, sur le bateau qui l'importait à la conquête de la gloire,

Il regardait monter en un ciel ignoré,  
Du fond de l'Océan des étoiles nouvelles.

Les premiers postes qu'il occupe dès son arrivée étaient situés dans ces régions encore inexplorées des grands lacs, où vivaient les Hurons et les Iroquois. S'il fut séduit par la poétique et mystérieuse profondeur des forêts vierges, il fut non moins intéressé par les situations stratégiques et commerciales qu'offraient ces contrées. Sur ce point, je laisse à mon savant confrère et ami, M. Saint-Yves, le soin de vous exposer avec sa haute compétence, ce qui devait se faire et ce qui fut réalisé.

Quatre ans après, nous retrouvons Lamothe-Cadillac à Québec. C'est dans cette ville qu'il épousa, le 17 mars 1687 Marie Thérèse Guyon, d'origine française. On lui a reproché d'avoir, à cette occasion, abandonné son nom de famille, pour prendre les nom et qualité d'Antoine de Lamothe, seigneur de Cadillac. Singulier reproche que celui qui peut s'adresser à la plupart de ceux auxquels leur vie aventureuse, les exigences de leur temps et le milieu où ils vécurent, imposèrent cette obligation. Son contemporain et son émule, le normand Cavalier ne lui avait-il pas donné l'exemple? "Il se fit noble", dit Michelet, "et devint Cavalier de la Salle. Il avait pris le baptême sans lequel il ne pouvait rien." Ce nom qu'il illustra le Roi l'approuva et le sanctionna.

En 1674, il est encore à Québec, servant dans les troupes coloniales, sous les ordres du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France. Il fut envoyé l'année suivante, en qualité de commandant, à Michilimakinac, village situé à la pointe du détroit, qui relie le lac Huron au lac Michigan.

Il resta cinq ans dans ce poste avancé, appelé le Gibraltar des lacs. Durant son séjour, le jeune officier reconnut l'importance qu'aurait pour la domination française l'établissement d'un poste fortifié au sud du lac Huron.

Il murit son projet, dresse ses plans et part pour la France.

Dans ce Versailles doré comme un rêve, sous les triomphants plafonds de Lebrun, au milieu de cette cour imposante sur laquelle l'astre royal à son déclin jetait un dernier éclat, notre Cadet de Gascogne ne fut nullement intimidé. Il obtint une audience du comte de Pontchartrain, ministre des colonies; il lui expose ses vues simples et hardies à la fois. Le ministre se laisse séduire et autorise la construction au sud des grands lacs d'un fort auquel Lamothe-Cadillac donna le nom de Pontchartrain. Louis XIV accorda à Lamothe-Cadillac, avec le brevet de commandant du nouveau poste, les ressources nécessaires à l'exécution des travaux et une étendue de terrain de six kilomètres carrés sur la rivière de Détroit. La même année, le fort Pontchartrain était construit.

Colonisateur autant qu'explorateur, Lamothe-Cadillac planta le 24 juillet 1701, une croix à l'ombre des plis flottants du drapeau de la France, et sous la protection du fort Pontchartrain, jeta les fondements d'une ville nouvelle, devenue aujourd'hui la florissante ville de Détroit.

Il y appela les tribus sauvages, donnant à chaque famille l'espace nécessaire pour y construire et pour y cultiver. Son appel fut entendu. Plus de deux

mille sauvages vinrent bâtir leurs cabanes autour du fort. Se souvenant aussi de ce qui avait été fait à l'époque de la fondation de nos bastides, il octroya des coutumes à la ville naissante, qui ne tarda pas à prospérer.

D'une activité sans cesse en éveil, il explora les environs, découvrit une mine de cuivre près du lac Huron et des grands bois de mûriers à l'extrémité orientale du lac Érié. Il écrivit au comte de Pontchartrain pour lui proposer d'utiliser ces sources nouvelles de richesses inépuisables, moyennant la concession de six lieues carrées sur les rives du lac Érié, avec le titre de marquisat et le privilège du droit de chasse et de pêche à l'expiration du contrat passé avec la compagnie du Canada.

En janvier 1703, il dénonce au principal directeur de la compagnie et au gouverneur général, M. de Vaudreuil, les trafics du capitaine des troupes et de deux commissaires, avec les Indigènes, au préjudice des intérêts de la compagnie.

En 1704, il se rend à Montréal. Dès son arrivée, il est arrêté sur les ordres de M. de Vaudreuil et de l'intendant M. de Beauharnais, comme coupable de concussion et d'excès de pouvoir. Sous le mauvais prétexte d'instruction de son procès, il fut retenu en prison jusqu'en juillet 1705. Appelé à comparaître devant l'intendant, il se justifia si bien que M. de Beauharnais dut reconnaître la fausseté des accusations dont il avait été victime.

Instruit de ces événements, le comte de Pontchartrain, récemment débarqué à Québec, interrogea à son tour Lamothe-Cadillac. Le commandant de Détroit exposa si nettement les faits que le ministre lui continua sa confiance et sa protection, en le retenant comme commandant à Québec.

En septembre 1712, Desmarests, contrôleur général des finances de France, l'adjoignit au banquier Crozat dans le privilège du commerce de la Nouvelle-France, avec le titre de lieutenant général et de gouverneur de la Louisiane. Il devait administrer en cette qualité une contrée qui s'étendait des bouches du Mississipi à la frontière du Canada, et comprenant un territoire cinq fois grand comme la France, où il créa des postes nombreux.

Il ne devait pas voir le succès couronner tant d'efforts. Cette grande oeuvre de colonisation fut abandonnée par le ministre; ce royaume d'Amérique que d'intrépides aventuriers venaient d'ajouter au royaume de France, tout ce dévouement, toutes les fatigues, tous ces projets échouaient.

“Accablé entre l'Espagnol et l'Anglais, Crozat se trouva trop heureux”, dit Michelet, “d'abandonner en 1711 son privilège qui passa à la compagnie d'Occident.”

Protégé, encouragé, Lamothe Cadillac n'aurait rencontré que peu d'obstacles. Il aurait mis à exécution son admirable projet. Il aurait établi une chaîne de forts sous lesquels sauvages et colons auraient cherché un abri et fondé des villages. Le drapeau de la France aurait partout défendu cette véritable Amérique et contre l'Iroquois, et contre l'exclusivisme destructeur des colonies anglaises.

Il quitta l'Amérique en 1717 sans esprit de retour. Un labeur ininterrompu de trente-cinq ans lui avait acquis le droit au repos. Il vint le demander au sol natal. Finir où l'on a commencé, c'est le rêve instinctif de tout homme dont la vie fut pure. Il devine sans se l'expliquer que sous ses yeux, repasseront encore, avant que le dernier se lève, les jours lointains de la jeunesse qu'embellissait la joie de vivre. Combien d'ailleurs parmi les plus hardis, ont imité ces

oiseaux vivant sur l'Océan qui reviennent, pendant la tempête, poser leurs ailes fatiguées sur la rive hospitalière!

Il rapportait au foyer natal une passion plus tenace que l'adversité, et il s'attacha à ce dernier amour du sol de la patrie.

Il lui restait la conscience d'avoir fait tout son devoir et d'avoir donné à la France tout son dévouement, tout son courage, la fleur de sa jeunesse et les fruits de son expérience, tout son génie et tout son cœur, toutes ces facultés merveilleuses auxquelles les historiens américains rendent hommage. Courageux et loyal, ambitieux pour l'autorité du roi, d'une activité sans égale, d'un esprit toujours en éveil, négociateur habile, prudent et avisé, il avait le goût des aventures merveilleuses et des tentatives hardies, il marqua d'une puissante empreinte son séjour au Canada.

Partout où s'attache un Gaseon "et la graine en va loin", dit Sainte-Beuve, "il donne des preuves de cette fierté, de cette endurance et de cette dignité personnelle qui distinguent les hommes de cette race." Dans ces régions où il se dépensa sans compter, sa vie nous fait comprendre l'originalité d'une époque toute faite d'initiative et d'enthousiasme.

Simple et bon dans l'intimité, il affectionnait en public la pompe des grands seigneurs. Il se montrait dans les cérémonies, soucieux de représenter dignement le pouvoir royal. Il portait fièrement le costume de commandant ou l'habit de cour.

Mme de Lamothe-Cadillac, ajoutent les historiens d'Amérique, fut une femme de grand esprit et de grand cœur. Mère de treize enfants, elle savait concilier les exigences de cette nombreuse famille avec les devoirs de sa position. Elle accompagnait son mari dans ses excursions, de moitié dans sa vie comme dans ses rêves, faisant preuve de grand courage dans les situations difficiles où elle se trouve placée. On peut lui appliquer le mot d'un ancien: "Elle vécut irréprochable dans le culte de la famille et de la patrie." Française d'origine, cette femme de grand cœur vint mourir à Castelsarrasin, dans ce vieux château sept fois séculaire dont son mari venait d'être nommé gouverneur. Sa haute distinction, sa bienfaisance et ses vertus lui avaient conquis tous les cœurs.

Les rêves de fortune qui avaient conduit Cadillac au delà des mers, s'étaient évanouis. Il avait construit des villes et gouverné des Etats. Il avait été le plus haut représentant du roi dans ces contrées lointaines; presque vice-roi, il était resté pauvre. Pour soutenir sa maison il sollicita l'office de gouverneur de Castelsarrasin, qui avait été supprimé par un édit royal de 1717. Le Roi n'hésita pas à rétablir cette charge en sa faveur.

Ces fonctions, qu'il exerça depuis 1723 jusqu'à 1729, furent empreintes de la plus grande mansuétude. Son caractère facile, ses moeurs douces, sa longue expérience des affaires rompaient heureusement avec les traditions de sévérité, de tyrannie et de tracasserie de ses prédécesseurs.

Les registres de la commune de Castelsarrasin nous font assez connaître les vexations des Labarde-Rochefort, des Rotondy, des Dupont et des de Grégoire.

La tête inclinée, nous dit la tradition, le regard profond et songeur comme voilé de tristesse, il aimait les promenades solitaires dans les ramiers silencieux où sa pensée évoquait les souvenirs de son enfance. Ou bien encore, aux longues soirées d'hiver, il se plaisait à réunir les notables de la ville dans les vastes salles du château dont Mme Lamothe Cadillac faisait les honneurs avec une grâce et une urbanité exquises. On recherchait sa causerie aux allures naturelles, pleine d'esprit et de vives saillies, où venaient éclater parfois quelque expression em-

pruntée à la vieille langue patoise, dont il aimait la sonorité joyeuse et la douce naïveté. Toujours affable, toujours gentilhomme, il tendait à tous ses mains auxquelles ne resta jamais souillure d'argent ou de trahison.

Pendant ce temps, ses fils et ses filles, pauvres comme lui, s'alliaient aux familles les plus honorables du pays. L'un de ses fils remplit les fonctions de maire de Castelsarrasin. Il eut avant sa mort la joie de marier sa fille Thérèse avec François de Pouzargues.

Il mourut à Castelsarrasin le 16 octobre 1730, à l'âge de soixante-douze ans et sept mois. Il fut inhumé dans la chapelle des grands Carnes et sa mort fut un véritable deuil public. Naguère nous avons perçu l'écho réconfortant et délicat des applaudissements qui éclataient, des têtes qui s'inclinaient au dehors devant cette haute personnification de notre race, dans ce réveil de gloire que la mort accorde aux héros.

Et voilà qu'aujourd'hui, de cette plaine ensoleillée et de la paix des champs, au milieu du silence recueilli, de cette journée d'automne, le souvenir de notre compatriote revit plus glorieux et plus bienfaisant à la fois. Il semble, messieurs, que les vieilles briques de votre château en soient rajeunies, et que le pays tout entier se souvienne.

Saint-Nicolas a son berceau. Mais Castelsarrasin garde sa tombe. Il nous fait honneur devant l'étranger qui l'admire. Un jour luira peut-être où nous taillerons sur son tombeau le marbre dans lequel revivent les grands hommes. Nous y placerons deux effigies de simple et vieille pierre française, nobles statues de l'héroïsme dans le devoir et de la grandeur dans la simplicité.

MONTAUBAN, le 12 sept. 1904.

SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE DE  
TARN-ET-GARONNE

Reconnue d'utilité publique.

*Monsieur L. Guyon, inspecteur en chef :*

Rien de plus précieux et de plus agréable ne pouvait venir du Canada que votre lettre au sujet de notre illustre compatriote Antoine Laumet dit Lamothe-Cadillac.

En termes dont nous avons été profondément émus, vous nous avez témoigné des sentiments qui nous vont droit au cœur. Veuillez en retour de tout ce que vous nous avez appris, agréer nos sincères remerciements, les photographies nous sont précieuses.

Votre intéressante lettre figurera, in extenso, dans le compte rendu des fêtes destinées à honorer la mémoire d'un allié de votre famille.

Madame de Lamothe-Cadillac, votre grande tante, a été une admirable femme, les souvenirs laissés par elle à Castelsarrasin qu'elle a habité et où elle est morte, sont un éloquent témoignage en faveur de la distinction, de la bonté de ses sentiments chrétiens.

Oui, cher cousin du Canada, voilà des liens entre vous et nous, vous permettrez à la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne de les rendre plus étroits, en vous priant d'accepter d'être membre correspondant.

J'ajouterai que nous sommes personnellement vous et moi, plus cousins que vous ne le pensez. En 1744, le fils de Lamothe-Cadillac, François, a épousé Angélique de Furgole, belle-soeur d'une de mes tantes, Mlle de Veinher, qui avait épousé un fils de l'avocat juriconsulte célèbre, père d'Angélique.

La cérémonie de la pose de la plaque sur la maison natale retrouvée, aura lieu le mardi 8 novembre prochain. C'eût été un grand honneur pour nous et une vive satisfaction si un membre de votre famille, à défaut de vous-même, avait pu s'y trouver et m'eût fait l'honneur de descendre chez moi, à Montauban.

Veillez agréer, cher et honoré cousin, avec la nouvelle expression de notre gratitude, l'assurance de la haute estime de vos nombreux confrères et l'expression du cordial attachement de votre président et affectionné cousin.

(Signé) FERNAND POTTIER.

### UN ECCLESIASTIQUE ARCHEOLOGUE

A Montauban, vient de disparaître un esprit des plus distingués, dont la clarté rayonnait très au delà des limites de sa petite cité, au delà même du département dont il habitait depuis si longtemps le chef-lieu, au delà même de sa province. M. le chanoine Pottier, qui vient de mourir, à quatre-vingt-quatre ans, mettant en deuil la région quercynoise où son nom était admiré et les sociétés

locales dont il fut si longtemps l'animateur, aait poursuivi parallèlement sa carrière d'ecclesiastiquesiastique et sa carrière de lettré et de savant. Archiprêtre honoraire de la cathédrale et vicaire général honoraire, il avait été appelé, d'autre part, au Comité des travaux historiques et scientifiques et au Comité des Beaux-Arts, avait été nommé conservateur départemental des antiquités et ojets d'art, président de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. Son érudition et sa courtoisie allaient de pair et lui donnaient, en dépit de sa petite taille, très grande allure.

Il était officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

En attendant le verdict de l'histoire sur la vie et les travaux de Lamothe Cadillac, nous pouvons toujours affirmer qu'il resta toute sa vie fidèle et attaché à sa femme et à ses enfants. Ses longs mémoires sur les choses du Canada sont des conceptions hardies, écrites en un style peu ordinaire pour le temps.

Elevé dans les régiments d'éliges de l'armée, où la discipline était une religion, il n'était nullement préparé pour le commandement des miliciens et des sauvages, habitués aux escarmouches et aux combats dans les bois.



M. le Chanoine Fernand Pottier

Ce fut tellement l'expérience des officiers venus de France, qu'on finit par faire commander les Canadiens et les sauvages par des officiers du pays. Actif et brave, il l'était sans conteste; il avait bon nombre de faits d'armes à son crédit. Trompé dans ses espérances à Détroit, il vit périliter son œuvre. Nommé au gouvernement de la Louisiane par la Compagnie des Indes, où il lui fut impossible de contrôler l'insubordination de ceux qu'il venait commander, il fut remplacé par M. de Bienville le 4 octobre 1716, Lamothe Cadillac rentra en France.

Quoique secondé par les hommes les plus influents de Québec et des membres de sa famille, M. de Bienville fut mandé à Paris en 1724, pour donner des explications sur sa conduite et reçut sa démission par suite de rapports calomnieux.

M. de Bienville, frère du chevalier d'Iberville, un des plus grands hommes de guerre que le Canada ait produits, était lui aussi victime des calomnies de son entourage. Il ne fut rétabli à son poste que cinq ans après.

Le gouverneur Perrot fut accusé et emprisonné.

Le Sieur Morel de la Durantaye, ancien capitaine au régiment de Carignan Salière, qui avait montré tant d'habileté dans ses guerres contre les Iroquois, à qui le gouvernement avait tant de fois donné des marques d'approbation et qui fut brutalement révoqué de son commandement, à Michilimakinac, par M. de Louvigny, en 1690, dut comme tant d'autres officiers de distinction courber la tête et ne rien dire.

Les postes éloignés où les commandants se succédaient sans relâche, étaient pour ainsi dire les tombeaux des réputations militaires. Avant que nos chercheurs n'aient dit leur dernier mot sur Cadillac, il serait peut-être sage de suivre l'avis de Voltaire, qui disait en parlant aux critiques de Boileau: "Ne disons pas de mal de Nicolas, cela porte malheur."

Après tout ce qui a été dit de lui, Cadillac ne reste pas moins une des grandes figures historiques de notre pays.

Il est soldat, pilote, colonisateur habile et commandant ferme et éclairé.

D'une activité inlassable, il couvrit plus d'étapes sur notre continent qu'aucun homme de son temps; il fut écouté et honoré par le roi et fut l'ami et le conseiller d'un des gouverneurs les plus célèbres de notre histoire.

Son élévation rapide dans un pays divisé par des cabales et des luttes contre l'autorité du roi, devait lui susciter les inimitiés implacables, qui ne lui donnèrent aucun répit; écrasé entre les intérêts et les rivalités des grandes compagnies, mal vu des Jésuites, il ne put réussir à consolider l'œuvre à laquelle il avait consacré la meilleure partie de sa vie.

En regardant les choses de près, il n'est pas plus difficile de reconnaître l'influence occulte qui dirige les obscurs plaideurs de Michilimakinac que de percer à jour les trahisons d'un Tonty vendu corps et âme aux compagnies de fourrures.

Entouré de ses enfants et de la vaillante compagne de sa vie laborieuse, il mourut honoré par ses compatriotes et son roi, en vrai Gascon, il n'avait apporté au Canada que son intelligence et son épée pour se créer une carrière et ses pires détracteurs ne pourront jamais dire qu'il fut mis à la Bastille pour avoir dilapidé le trésor royal.



Lamoignon de Cadillac recevant des mains de Louis XIV la charte pour la fondation de la ville de Détroit. Tableau superbe offert aux autorités de la ville par le gouvernement français.



## CHAPITRE IX

### MICHEL GUYON DU ROUVRAY

Michel était le cinquième fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin. Il avait été baptisé dans l'église de Notre-Dame de Mortagne, le 3 mars 1634. Le parrain fut maître Pierre Martin, Sieur de Carreaux, avocat au baillage du Perche. La marraine dame Marie Ailleboust, fille de maître Jean Ailleboust, avocat au baillage du Perche et de dame Suzanne Romer, ses père et mère.

Il épousa Geneviève Marsolet, baptisée le 10 août 1644, le 4 septembre 1662. Geneviève avait alors 18 ans, Michel était âgé de 28 ans.

L'abbé Tanguay qualifie le père de Geneviève d'honorable homme. Il se nommait Nicolas Marsolet de St-Agnan et était originaire de Rouen. Marié à Marie LeBarbier, qui devint veuve et se remaria en 1681 avec Denis le Maître de Québec.

Une autre des filles de Nicolas Marsolet, Madeleine, devint la femme de François Guyon, frère de Michel, et dont nous parlerons plus loin.

Marsolet, dit le dictionnaire, vint à Québec avec Champlain à son voyage de 1613. Il n'avait alors que douze ans et se rendit bientôt familier avec les langues montagnaises et algonquines. Il fut longtemps l'interprète des Français. A la prise de Québec, en 1629 par Kerth, il s'était donné aux Anglais, mais déclara plus tard qu'il avait été forcé par les Anglais de rester avec eux.

Ayant obtenu plusieurs fiefs, sur l'un desquels il alla résider, il éleva nonnêtement sa nombreuse famille.

Les familles D'Amour, Lemire et Guyon le comptent pour un de leurs ancêtres.

Michel Guyon et Geneviève Marsolet sa femme, eurent quatorze enfants, neuf garçons et cinq filles. Cinq des garçons moururent en bas âge.

Du côté féminin, ce fut d'abord Geneviève, baptisée le 1<sup>er</sup> octobre 1666 et mariée en 1682 à Jean-Baptiste Amiot. Elizabeth, mariée le 1<sup>er</sup> juillet 1691 à Jean-Baptiste Lemoyne. Anne, mariée le 16 décembre 1695 à Laurent Renaud. Suzanne Marguerite qui se maria avec Pierre Constantin en 1696. Angélique, mariée le 29 novembre 1700 à Gilles Chauvin.

Mathieu épouse Elizabeth de Lavoye en 1723. Jean épouse Marie-Louise Coutran en 1719.

Geneviève, mariée à Jean-Baptiste Amiot, n'a que deux enfants: l'aînée Geneviève, mariée à Michel Boucher. Marianne (posthume), mariée en 1709, à François Michel Messier, à Varennes.

Elizabeth, par son mariage avec J.-B. Lemoyne, entra dans une des principales familles de la colonie. Jean-Baptiste Lemoyne était le fils de Jacques Lemoyne, marchand de Montréal et Seigneur de la Trinité de Varennes et de Mathurine Godé.

Lorsque Jacques Lemoyne épousa Mathurine Godé, elle était veuve de Jean Pair, qu'elle avait épousé en 1651. Le père de Mathurine Godé se nommait Nicolas; il était maître-menuisier à Montréal, où il fut tué par les Iroquois en 1657. Né en 1583, il était originaire de Saint-Martin d'Ige au Perche.

Jacques Lemoyne, seigneur de la Trinité de Varennes, était le frère de Charles Lemoyne de Longueuil et de Châteauguay, tous deux fils de Pierre Lemoyne et de Judith Duchêne de Saint-Jacques de Dieppe.

Charles Lemoyne, moins âgé d'une année que Jacques, avait épousé Catherine Primot. Comme chacun sait, il fut la tige d'une grande famille qui s'est illustrée de même que son chef, au service du roi et de la patrie.

Des onze fils qui lui naquirent, un seul mourut jeune; tous les autres se distinguèrent dans la carrière militaire et quatre eurent la gloire de mourir vaillamment les armes à la main.

Pour récompenser les services de Charles Lemoyne, Louis XIV lui donna en 1676 des lettres de noblesse.

J.-B. Lemoyne, marié à Elizabeth Guyon, n'eut qu'un fils, Jacques, marié en 1716 à Angélique Guillet, au Bout de l'Île.

Nous verrons souvent le nom de Guillet mêlé à celui des descendants de Jean Guyon.

Anne Guyon, mariée à Laurent Renaud, n'eut que deux enfants qui moururent en bas âge, à Saint-Augustin. Marguerite Suzanne et Pierre Constantin son époux s'établirent à Saint-Augustin. Ils eurent treize enfants.

Gilles Chauvin, qui épousa Angélique Guyon en deuxièmees nocces, n'éleva qu'une fille qui se maria avec Michel Castonguay en 1731, à Montréal.

Jean et Mathieu Guyon du Rouvray furent chefs de familles nombreuses.

Tanguay qualifie Michel Guyon du Rouvray de chapentier de navire. Il devait sans doute posséder une terre sur laquelle poussaient des gros chênes, bois propre à la construction des navires, autrement dit : une rouvraie, de là le surnom. Quantité de titres de noblesse n'eurent pas d'autre origine.

Michel ne manquait pas d'ingénuité lorsque la situation l'exigeait, comme on a pu le voir par sa signature sur le contrat de mariage de Marie Thérèse Guyon, sa nièce, avec Lamothe Cadillac.

En énumérant les nombreux rejetons issus de l'arbre ancestral à la deuxième génération, on comprend toute l'importance qu'il y avait d'ajouter au nom de famille, un nom de terre, de bois, de champs ou de prés. Les familles se coudoyaient pour ainsi dire et il devenait bientôt difficile de reconnaître les branches de cette prodigieuse et prolifique génération.

Il y eut donc des Guyon du Buisson, du Rouvray, des Prés, du Fresné, de Richemont, du Montier et les Guyon dit Lemoyne de la rivière Richelieu, Saint-Hyacinthe, Saint-Charles, Saint-Marc et Verchères.

M. l'abbé Tanguay ne fait aucune mention de la famille Guyon habitant Saint-Charles, bien que le village fut érigé en paroisse en 1740. Nombreux sont les membres de la famille Guyon inscrits dans les registres de ce vieux village historique, à partir de 1740. Tous signent Guyon dit Lemoyne et c'est à cette branche de la famille que l'on doit la survivance de l'épellation vraie du nom de Guyon.

Comme le dit M. l'abbé Tanguay, le nom est maintenant changé en celui de Dion, Dionne ou Yon. Le clergé ne semble pas avoir réagi assez sérieusement contre cette vilaine coutume de tronquer et mutiler des noms, souvent bien faciles à écrire. Après cent ans de ce laisser-aller, des milliers de beaux noms français disparurent pour toujours.

S'il est facile de déterminer l'époque ou un surnom de terre ou de localité a été ajouté au nom de famille, il est parfois très difficile de préciser le moment

où le nom de famille subit une transformation, par une alliance avec une autre famille.

Comme nous nous intéressons plus particulièrement à la famille des Guyon dit Lemoyne, nous nous efforcerons d'éclairer ce point bien compliqué dans la généalogie des membres de la famille habitant le voisinage de Verchères et de Saint-Charles du Richelieu.

Nous avons déjà mentionné le mariage de Jean-Baptiste Lemoyne avec Elizabeth Guyon, fille de Michel Guyon du Rouvray. Le fils du sieur de la Trinité de Varennes qui devait plus tard être connu sous le nom de Lemoyne de Martigny.

Autres mariages Lemoyne-Guyon : —

En 1747, Jacques Joseph Lemoyne, marchand de Montréal, fils de René Alexandre Lemoyne et de Marie Renée de Boulanger, épousa Marguerite Guyon. René Alexandre Lemoine était le fils de Jean Lemoyne, sieur Despins et de Marie Madeleine de Chavigny.

Marguerite Guyon était fille de Jean Guyon et de Marguerite Provencher. Le père de Marguerite était originaire de Saint-André de Bertoy dans le Péri-gord et ne descendait pas par conséquent de la famille de Jean Guyon de Mortagne.

Comme nous avons vu, Jacques Guyon, fils de Claude Guyon (3e fils de Jean Guyon du Buisson), s'était marié à Marie Marguerite Lemoyne. Marguerite était la fille de Nicolas Lemoyne; veuve de Jacques de Niort, elle avait sept enfants lors de son mariage avec Jacques Guyon. Tanguay fixe la date de ce mariage au 9 septembre 1751.

Cette famille Lemoyne venait de Rouen. L'aïeul de Marie Marguerite, Jean Lemoyne avait été sergent dans cette ville et y mourut avant 1684.

En résumé, d'après M. l'abbé Tanguay, il y eut deux alliances Lemoine-Guyon et celle du fils de Claude Guyon avec Marie Marguerite Lemoyne en 1751.

En étudiant les dates et les circonstances qui entourent ces unions, nous espérons pouvoir établir plus loin pourquoi les descendants de la branche aînée de la famille Guyon ajoutèrent à leur nom celui de Lemoine. Nous constatons en passant que les fréquentes alliances des Guyon avec les familles D'Amour, Guillet et Cloutier ne produisirent pas de changements dans les noms de famille des époux.

Comme la seigneurie de Varennes, où devait habiter J.-B. Lemoine et Elizabeth Guyon sa femme, touche Verchères de très près, c'est en étudiant les alliances des Guyon de Saint-Charles et Saint-Marc, qu'il nous sera peut-être possible d'éclairer ce point si intéressant.

M. l'abbé Tanguay, en donnant le titre de Sainte-Hélène à Jacques Lemoyne, frère de Charles Lemoyne, a sans doute fait erreur, comme nous le prouve l'intéressante note sur Lemoyne de Sainte-Marie et Lemoyne de Martigny, par E.-Z. Massicotte, Bulletin des Recherches Historiques, avril 1917 :

“Il n'y eut qu'un Lemoyne de Sainte-Hélène à cette époque. Il était le fils de Charles Lemoyne de Longueuil. Il se nommait Jacques et son surnom lui venait sans aucun doute de ce que son père possédait l'île de Sainte-Hélène.”

Le 22 avril 1702, Jean-Baptiste Lemoyne de Martigny devient seul propriétaire de la seigneurie de la Trinité, en achetant les droits de ses frères et soeurs; ce furent : Marguerite, soeur Saint-Esprit, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame; Jeanne, soeur Saint-Charles, de la même congrégation; Catherine, épouse de Zacharie Robutel, sieur de la Noue; Louis Lemoyne de Charles-

ville, absent en France et représenté par sa soeur Catherine; enfin Nicolas Lemoine de Leau représenté par l'huissier Pruneau.

Marie Elizabeth Guyon devint veuve de J.-B. Lemoine de Martigny en 1709; il fut tué à la Baie d'Hudson au cours d'une expédition commandée par M. d'Ailleboust de Monteht. La nouvelle n'en parvint à sa veuve que plusieurs mois après, car ce n'est que le 7 juillet 1710 que Marie Elizabeth Guyon présente requête au juge à Montréal, concernant la tutelle de son unique rejeton, Jacques, âgé de 18 ans.

Faisant droit à la demande de la veuve, le tribunal convoque une assemblée de parents et amis de la famille et ce fut Charles Lemoine, premier baron de Longueuil, qui fut élu tuteur de son petit cousin.

Ce Jacques prit, comme son père, le surnom de Martigny et devint seigneur de la Trinité. Il épousa à Sainte-Anne du Bout de l'Île, le 8 janvier 1716, Angélique Guillet.

Angélique Guillet était la fille de Mathurin Guillet et de Marie Charlotte Lemoine. Le père de Charlotte, Jean Lemoine marié à Madeleine de Chavigny, n'était pas parent avec la famille de Jacques Lemoine de Martigny.

Michel Guyon du Rouvray possédait une propriété dans le cul-de-sac à Québec, qu'il avait achetée de François Boucher et devait être voisin de son frère Denis, sur la rue Saint-Pierre.

Il est souvent question d'un certain capitaine Guyon qui faisait la course dans le bas du fleuve Saint-Laurent et sur les côtes de la Gaspésie. Ce Guyon travaillait de concert avec le fameux flibustier Baptiste.

Nous trouvons dans les notes écrites par M. Joseph Marmette le récit suivant :

Le printemps de 1695 Baptiste enlève un bateau de 60 tonneaux, chargé de sucre, melasse, qu'il confie au capitaine Guyon, flibustier de Québec. Le capitaine retournait à Québec avec sept prises, lorsqu'il rencontra un gros navire de guerre anglais. Guyon échoua ses bâtiments sur un rocher nommé: "Le Loup marin" et lorsque l'ennemi s'en approcha, il l'avertit que plutôt que de se rendre il mettra le feu aux navires de sa flottille.

Le capitaine anglais offrit au capitaine Guyon de lui céder un navire s'il abandonnait les autres. Guyon accepte, mais le bateau était trop endommagé et il demanda de l'échanger; les Anglais y consentirent, mais le Canadien ne profita pas de cette transaction, car dès que le navire fut déchoué il coula bas.

Les Canadiens n'eurent plus que leurs grands canots pour retourner à Québec, où ils arrivèrent aux premiers jours de juillet.

Nous ne savons rien de positif sur ce capitaine, mais il est très probable qu'il s'agissait de Michel Guyon du Rouvray, charpentier de navire ou un de ses fils.

Michel avait en 1695 soixante et un ans. Joseph Guyon, le frère de Thérèse Gnyon, qui avait suivi Lamothe Cadillae dans ses voyages, avait bien pu se faire flibustier; cela s'accorderait bien avec ce que l'on connaît de sa vie agitée.

Il y eut aussi, d'après M. Benjamin Sulte, un Joseph Guyon du Buisson, à qui Lamothe Cadillae avait confié le commandement à Détroit, durant son absence en 1702.

Les historiens qui ont parlé de Joseph Guyon, affirment que c'est grâce à son courage que le fort de Pontchartrain fut sauvé durant l'attaque traîtresse des tribus sauvages venues de l'Ouest.



## CHAPITRE X

### FRANÇOIS GUYON DES PRES

François Guyon, dernier fils de Jean Guyon sieur du Buisson, est le seul de ses enfants né au Canada, un an probablement après l'arrivée de la famille à Beauport, c'est-à-dire en 1635.

Marié à Madeleine Marsolet née en 1646, il eut d'elle huit filles et quatre fils. Il mourut en 1718 âgé de quatre-vingt-trois ans et fut inhumé à Beauport.

La plupart des enfants de François Guyon qui avaient adopté le surnom de Des Prés, firent de beaux mariages. Les mieux connus des enfants de François sont : — 1. Marie ; 2. Joseph ; 3. Anne ; 4. Marie Suzanne ; 5. Geneviève ; 6. Angélique et Alexis Jean.

1. Marie, l'aînée de la famille, baptisée le 8 mai 1664 à Québec, devint la femme de Jean Gaultier, fils d'Edmond Gaultier et de Madeleine Johan, de Saint-Eloi de Bordeaux. Marie eut onze enfants, un garçon et dix filles.

M. l'abbé Tanguay dit que Jean Gaultier était sergent de la compagnie de M. de Crisafy.

M. Thomas Crisafy, chevalier de Malte, était capitaine d'une compagnie d'un détachement de marine, dans laquelle son frère le marquis Antoine de Crisafy était lieutenant.

Jean Gaultier mourut à Québec le 3 septembre 1723. Marie Guyon décéda le 13 juin 1746.

2. Joseph, né en 1666, épousa, à Montréal, Marie Madeleine Petit dit Boismorel, fille de Jean, huissier Royal, époux de Marie Bailly ; cette famille était originaire de Saint-Léger, évêché d'Arras. Une de ses filles Marie Josephpte, épousa le 21 mars 1718, l'un des plus célèbres capitaines des troupes coloniales : Paul Marin sieur de la Marque, fils de César Marin, capitaine de troupe, et de Madeleine Niquet.

M. Paul Marin bâtit un fort à Belle Rivière ; c'est là qu'il décéda en 1753. Il fut inhumé le lendemain sous le nom de Pierre-Paul, écuyer, sieur de Marin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

Joseph, fils de Paul Marin, eut aussi une brillante carrière dans les troupes de la colonie et prit part à de nombreux combats et batailles et se distingua tout particulièrement à la bataille de Carillon.

Après la prise de Québec, on prétend que les Anglais brûlèrent sa maison par représailles. Il repassa en France, mais revint plus tard sur l'île de Terre-neuve. Il s'était marié en 1745 à Charlotte de Fleury, fille de Joseph de Fleury sieur de la Gorgendière et de Marie Jolliet.

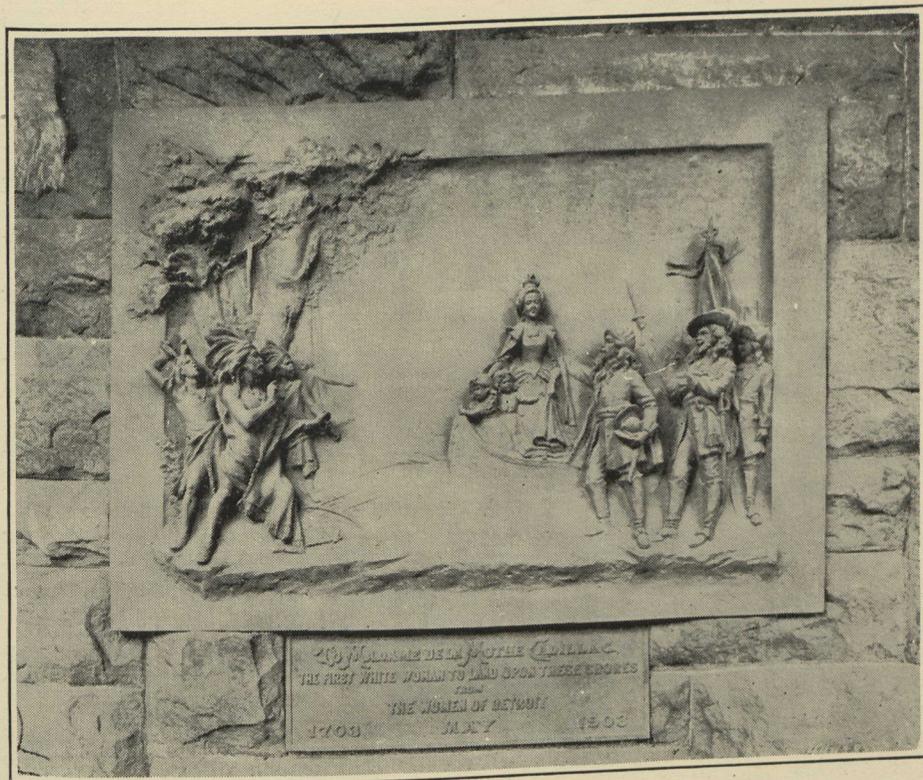
Geneviève, soeur de Joseph Marin, née le 12 juin 1732, épousa le 2 avril 1755 à Montréal, Charles-René de la Roche-Vernay, capitaine de troupe, fils d'Armand Charles de la Roche Vernay seigneur de Vernay, de la paroisse de Vernay, près de Chinon, diocèse de Tours.

L'époux était âgé de 27 ans et Geneviève Marin de 22 ans. M. l'abbé Couteret bénit cette alliance ; furent présents : Joseph de la Marque ; Joseph

Guyon des Prés; Jean François de Vassan, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, de Longueuil; Louis Prud'homme; Angélique D'Ailleboust.

3. Anne Guyon Des Prés, baptisée le 28 décembre 1667, épousa le 12 avril 1690, Antoine Legendre de Bélair, sergent royal, natif de LaRochelle.

Il naquit de cette union deux filles et deux fils. Anne se maria en secondes noces avec Jean Chevalier, à Québec, le 14 juillet 1710; ce second mari était marchand, veuf de Françoise Grézé de Plaisance, Terre-neuve Il naquit de ce



Plaque en bronze représentant l'arrivée de Madame de Lamothe Cadillac à Détroit en 1703 (Offerte par les dames de la ville de Détroit, en 1903.)

mariage deux filles: Geneviève, qui mourut en bas âge; une deuxième fille Geneviève, baptisée en 1720, épousa Pierre Labrousse.

4. Marie Suzanne, baptisée le 29 février 1676, épousa un jeune officier distingué, fils d'Olivier Morel de la Durantaye, descendant d'une ancienne famille noble de la Bretagne, dont le blason portait "D'argent à un léopard passant de gueules". Né à Notre-Dame de Gaure, évêché de Nantes, le 17 février 1640, M. Morel de la Durantaye vint au Canada avec le régiment de Carignan, vers 1665 et fut nommé capitaine. Soldat de carrière, il fut employé dans la colonie durant de longues années, dans les guerres contre les sauvages.

Le récit de ses prouesses militaires ferait un fort volume. Courageux et ayant acquis la connaissance parfaite des méthodes employées par les tribus sauvages dans leurs guerres d'extermination des blancs, il devint un des capitaines les plus redoutés des Indiens.

M. de la Durantaye épousa Françoise Duquet, veuve de Jean Madry, le 14 septembre 1670. Après avoir occupé des postes importants, il se retira de l'armée et reçut une pension annuelle de six cents livres et un de ses fils fut nommé garde-marine. En 1703, il était nommé Conseiller au Conseil Souverain. M. de la Durantaye mourut en 1716.

Françoise Duquet, son épouse, mourut en 1717. De son mariage avec Françoise Duquet, M. de la Durantaye avait eu dix enfants, trois filles et sept fils, dont trois décédèrent en bas âge, ainsi qu'une des filles. Louis Joseph, marié à Elizabeth Rasné, fut le père d'une famille nombreuse. Le père d'Elizabeth portait le nom de Legantier, sieur de la Vallée-Ranée et venait de Chartres. Il mourut au Détroit en 1710.

M. l'abbé Tanguay dit qu'il signait De Rasné et avait été officier commandant à Lachine.

Françoise de la Durantaye devint la femme de Louis de Cadaran, seigneur de Bonneville, fils de François et d'Antoinette Biré, de Blin, évêché de Nantes.

Philippe Olivier Morel de la Durantaye, deuxième fils de M. de la Durantaye, épousa Marie Suzanne Guyon des Prés vers 1699. Suzanne était née à Beauport en 1675.

Résolu de suivre la carrière dans laquelle son père s'était illustré, Philippe entra dans les troupes de la colonie.

Dans l'état sur les officiers de la colonie, que M. de Callière transmettait au Ministre, relatif aux services des officiers en 1701, nous lisons: "Le sieur de la Durantaye, fils, âgé de 27 ans a servy en qualité de Cadet depuis 1687 jusqu'en 1690, qu'il fut fait enseigne réformé et enseigne en pied en 1692." Il prit part à de nombreuses expéditions du côté des grands lacs.

Des dissensions de famille assombrèrent la vie du jeune ménage à son début, et une mort prématurée emporta dans la tombe Marie Suzanne, le 8 janvier 1703. Philippe Olivier, son époux, mourut lui aussi huit jours après. M. Tanguay dit qu'il fut inhumé dans l'église de Québec. Deux filles, fruit de cette union, moururent en bas âge. Nous n'avons pas pu trouver, au cours de nos recherches, les causes de ces décès prématurés.

Nous avons lu quelque part qu'il y eut une épidémie de petite vérole à cette époque et il est possible que la famille de la Durantaye ait été victime de ce terrible fléau.

5. Angélique Guyon des Prés, baptisée le 17 octobre 1684, épousa le 9 mai 1712, François Margane, fils de Séraphin Margane de la Valterie, lieutenant d'une compagnie du régiment de Lignières, et de Louise Bissot.

Louise Bissot était la fille de François Bissot, sieur de la Rivière, et de Marie Couillard, fille de Guillemette Hébert.

Nous aurons occasion de revenir sur cette branche de la famille, représentée par Marie Couillard, belle-soeur de Jean Guyon.

Séraphin Margane de la Valterie était un officier de grande valeur et jouissait d'une haute considération parmi les chefs militaires de la colonie.

Chargé par le gouverneur d'escorter M. Pierre d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil, jusqu'à Michilimackinac, il revenait de cette mission sain et sauf, quand arrivé avec sa troupe dans les environs de Lachine, il tomba dans une embuscade et périt avec la plupart des siens. (Recherches Historiques).

M. de la Valterie fut inhumé à Montréal le 17 mai 1699 ; il laissa plusieurs enfants.

Les Margane de la Valterie étaient des militaires. L'époux d'Angélique Guyon était capitaine dans la marine ; son frère Pierre Paul, sieur des Forêts, seigneur de la Valterie, reçut la croix de Saint-Louis et était capitaine.

François Marie prit le nom de Batisy et devint seigneur du fief du Buisson, à Beauport.

D'après une étude sur cette importante famille par M. P.-G. Roy, François Marie de la Valterie avait formé une association avec des habitants de Beauport, pour l'exploitation d'un poste de pêche sur la côte du Labrador, à la rivière Saint-Augustin, en 1726.

En 1739, le 29 décembre, Angélique Guyon décédait à l'âge de 55 ans, laissant un fils, Louis François Margane de la Valterie, né à Beauport le 28 janvier 1713. Le jeune de la Valterie avait épousé onze mois avant la mort de sa mère, à Saint-Thomas, le 22 janvier 1739, Marie-Anne Couillard. Resté seul au foyer M. de la Valterie se fit prêtre.

Elevé à la prêtrise à l'âge de cinquante-huit ans, il lui fut impossible, en raison de sa santé, d'exercer son ministère à la campagne et il vint résider au Séminaire de Québec et fut chargé de desservir l'Hôtel-Dieu. M. de la Valterie décéda le 6 mars 1750.

Le mariage du fils d'Angélique Guyon des Prés, avec Marie-Anne Couillard établissait des liens encore plus étroits entre les grandes familles Guyon et Couillard, Angélique étant la nièce de Jean Guyon, sieur du Buisson et d'Elizabeth Couillard, sa femme.

Par ces divers mariages, la famille Guyon des Prés se trouvait alliée avec les familles de Boucherville : Le Gardeur du Tilly, Tardieu de la Naudière, la famille du Tisé, la famille d'Ailleboust de Perrigny, etc., etc.

Le mariage d'Alexis Jean Guyon, frère d'Angélique, avec Marie Simonne Couillard, vint grossir le nombre des descendants de François Guyon des Prés, au chiffre de treize enfants. Alexis Jean mourut en 1746. Marie Simonne était morte en 1732. M. l'abbé Couillard des Prés nous apprend qu'Alexis Jean avait servi avec distinction dans l'armée canadienne.

C'est à peine si nous avons réussi à donner plus qu'un court aperçu du développement des familles Guyon, jusqu'à la deuxième génération. Cet exposé sommaire suffira cependant pour démontrer la fécondité étonnante des descendants du maçon de Mortagne et le rang honorable qu'ils occupaient dans le pays. Alliés à des découvreurs, des militaires et à bon nombre des premières familles du pays, les fils de Jean Guyon virent plusieurs de leurs enfants partir pour des missions, soit dans la Louisiane, au Détroit au dans la Gaspésie.

Il nous reste maintenant la tâche principale à entreprendre, tâche bien agréable puisqu'il s'agit d'étudier la famille de Jean Guyon, fils aîné de Jean Guyon du Buisson, venu du Perche en 1634, de qui nous descendons en ligne directe.



## CHAPITRE XI

### JEAN GUYON DU BUISSON

Jean Guyon, fils aîné de Jean Guyon et de Mathurine Robin, naquit à Mortagne, au Perche, en 1619.

Il est dit dans les archives que : “Le premier jour d’août aud. an 1619 Jean, fils de Jean Guyon et Mathurine Robin, a été baptisé. Le parrain Jean du Pont qui a nommé. La marraine Anne Passavant.” (Archives de l’ancienne église Saint-Jean).

Il avait quinze ans lorsque la famille émigra à Québec. Il devait avoir fréquenté l’école à Mortagne et il dut continuer à étudier sous la direction de son père peut-être, puisque celui-ci possédait de l’instruction.

Nous ne connaissons rien de précis sur la jeunesse de Jean qui habitait le fief du Buisson avec ses parents.

On sait que le père de Jean, variant ses occupations, était tantôt maçon, tantôt cultivateur et il est probable que Jean assistait son père dans ses travaux.

“En 1645, le 21 novembre, nous disent les annales du temps, a eu lieu le mariage de Jean Guyon avec Elizabeth Couillard, troisième fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, fille de Louis Hébert.”

La naissance d’Elizabeth Couillard est un point bien marqué dans l’histoire des premiers jours de la colonie.

On sait qu’une flotte sous les ordres des frères Kerth vint s’emparer de Québec en 1629 et qu’il ne resta dans la colonie que quelques Français : Mme Hébert, sa fille et son gendre Guillaume Couillard et leurs enfants.

L’occupation de Québec par les frères Kerth tient peu de place dans l’histoire générale de la colonie et bien peu de personnes connaissent les dessous de cette expédition, qui avait plutôt le caractère d’une aventure ou d’un acte de représailles que d’une conquête. M. l’abbé Faillon, dans son histoire de la colonie française au Canada, écrit au sujet de cette invasion : “Pendant que “les Anglais fournissaient des secours aux calvinistes de la Rochelle pour faire “la guerre à leur souverain, ils méditaient le projet qu’ils exécutèrent alors, de “s’emparer de la Nouvelle-France.”

Ce qui est incontestable, c’est que les chefs de l’expédition furent des calvinistes français et d’autres mécontents qui, s’étant réfugiés en Angleterre, se donnèrent à cette nation pour faire la guerre à la France, leur patrie.

Le commandant David Kerth qui vint s’emparer de la colonie avec une flotte anglaise, était accompagné de ses deux frères, Louis et Thomas, aussi calvinistes. Ils étaient nés à Dieppe d’un père écossais qui s’était marié dans cette ville.

Pendant que le roi assiégeait la Rochelle, les trois frères Kerth, avec une flotte de 18 vaisseaux, partirent de Londres pour s’emparer de Port Royal et Québec.

En dépit du dévouement de Champlain qui retarda la reddition de Québec autant qu’il lui fut humainement possible de le faire, les Anglais s’installèrent à

Québec et y demeurèrent près de trois ans, en dépit d'un traité de paix signé entre la France et l'Angleterre.

Les allées et venues de ces Ecossais calvinistes durant les années d'occupation fourniraient un chapitre d'aventures dignes de figurer au côté des histoires des Flibustiers de Gustave Aymard.

“Comme il ne restait plus à Québec d'autre famille française du pays que celle de Couillard et de sa belle-mère, celui-ci ayant eu de son mariage avec Guillemette Hébert une fille qu'on nomma Elizabeth, l'enfant fut baptisée le 9 février 1631 par un Anglais, probablement le ministre, et présentée au baptême par Louis Kertkh.”

Elle eut pour marraine la femme du chirurgien anglais Adrien Duchesne qui, ayant sans doute connu les frères Kerk à Dieppe, leur commune patrie, s'était joint à eux dans cette expédition. On serait tenté de croire que cette naissance au milieu des ruines, était un symbole.

La survivance de la race française au Canada ne tenait plus qu'à un cheveu et voilà pourquoi le nom d'Elizabeth Couillard fixe notre attention à cette époque critique, car il en est toujours ainsi pour notre race dans les moments de désespérance : la femme paraît.

L'intolérance farouche de ces calvinistes ennemis des catholiques, les actes de piraterie exercés par leur flotte de forbans embusqués dans la rade de Tadousac, après avoir brûlé tous les établissements de Port Royal à Québec, ne découragèrent pas cette humble famille. Sa foi et son patriotisme et la splendide fécondité du rameau normand, devait bien vite faire oublier ce cauchemar. Trente ans plus tard une tentative comme celle des frères Kerk aurait fait sourire les descendants d'Elizabeth Couillard.

Simon, François et Michel Guyon, ainsi que le fils de Denis Guyon possédaient des terres sur l'île d'Orléans. Comme le fief du Buisson était passé entre les mains des enfants de François, soit par achat ou héritage et que plusieurs des membres de la famille finirent par aller habiter au Château Richer, nous sommes portés à croire que Jean habitait à la côte de Beupré bien avant 1699. Un plan de cette région indique une terre appartenant à Simon Guyon.

M. E.-Z. Massicotte, l'archiviste au Palais de Justice de Montréal, dans une étude intéressante sur les arpenteurs de la province sous le régime français, donne la précieuse note que voici, sur Jean Guyon :

“1667-1672 — Jean Guyon du Buisson.

“Parmi les plus anciens procès verbaux d'arpentage conservés à Montréal, sont ceux qui sont signés par Jean Guyon du Buisson, les 21 et 27 juin 1667. Celui-ci se qualifie dès lors “Arpenteur du roi en ce pays” Il existe de ce même arpenteur une autre pièce datée du 16 juin 1672.

“Ce Guyon du Buisson vivait dans la région de Québec et ce n'est qu'occasionnellement qu'il exerça ses fonctions à Montréal. M. J. Edouard Roy,” ajoute M. Massicotte, “n'a retrouvé à Québec que ses procès verbaux de 1673 à 1679 et il concluait que Guyon n'avait arpenté qu'à cette période. Les archives de Montréal démontrent que le praticien en question “mesurait” même du temps du fameux Jean Bourdon et qu'il avait dû remplacer ce dernier décédé en 1668.”

Cette dernière note porte à supposer que Jean Bourdon ne fut peut-être pas étranger au choix de la profession d'arpenteur de Jean Guyon, fils. Jean

Bourdon était arrivé à Québec le 8 août 1634, c'est-à-dire un mois ou deux après l'arrivée des Percherons de Mortagne.

M. Bourdon était procureur général et ingénieur en chef de la colonie. Il prit le titre de sieur de Saint-François et obtint en 1637 et en 1639 les seigneuries de Dombourg et Neuville (Pointe-aux-Trembles de Québec). Il traça la première carte du Canada vers 1641. Homme d'une haute réputation, de probité et d'intelligence, nous dit le dictionnaire Tanguay. De chasseur on peut devenir arpenteur, qui sait si Jean Guyon ne reçut pas ses premières leçons de l'ingénieur en chef?

Nous voyons Jean Guyon à l'oeuvre chaque fois qu'une subdivision de terrain ou un arpentage est nécessaire chez les membres de la famille Couillard, ses parents par alliance.

M. l'abbé Scott, dans son intéressant livre sur Notre-Dame de Sainte-Foye, mentionne un arpentage de Jean Guyon pour un certain Barthélémy Gaudin en 1674.

En 1675, l'Hôtel-Dieu vendit à Nicolas Gauvreau la terre d'Adrien Sédillot, Jean Guyon ayant le 28 mai fait un arpentage. . . . . (notes de cet arpenteur aux archives de Québec).

"Arpentage par Jean Guyon le 13 février 1667 à Gaudarville." (Actes de Rageot).

Lorsque Jean Guyon du Buisson, père, mourut en 1663, toute sa famille était en lieu de se suffire. François, le plus jeune, marié à Marie Marguerite Marsolet en 1662, faisait baptiser sa première fille en mai 1664.

Jean, le fils aîné, prit le surnom de sieur du Buisson et désormais il est connu sous ce nom. Il arrive assez souvent même dans des actes du temps qu'on le nomme sieur Dubuisson, tout court.

Marié en 1645, il eut de sa femme Elizabeth Couillard, douze enfants, six filles et six garçons. Il y eut à sa noce deux violons. C'était la première fois que cela arrivait à Québec, selon les Relations des Jésuites.

#### ENFANTS DE JEAN GUYON ET D'ELIZABETH COUILLARD

1. — MARIE-MADELEINE, baptisée en 1647, mariée en 1661 à Adrien Hayot. Adrien Hayot, dont les descendants portèrent plus tard le nom de Ayot, était cultivateur à Beauport. Une note du Journal des Jésuites dit : "lors de la séparation de nos fermiers de Beauport, Boucher s'en alla et Thomas Hayot demeura chargé de tout."

Thomas était le père d'Adrien. Les parents d'Adrien se fixèrent du côté de Sillery et cultivèrent pour très longtemps de belles terres. Adrien et Marie-Madeleine Guyon eurent sept enfants. Marie-Madeleine Guyon mourut vers 1681 et Adrien Hayot se remaria avec Marie Péchina, veuve de Guillaume Gourot, à Québec, en 1686.

2. — JOSEPH, baptisé le 11 septembre 1649, marié le 29 janvier 1674 à Geneviève Cloutier, fille de Zacharie Cloutier. Le père de Zacharie Cloutier était arrivé du Perche avec Jean Guyon et Robert Giffard, avec lequel ces premiers colons s'étaient engagés par contrat pour certains travaux, travaux qui devaient donner tant de soucis à ces deux artisans, plus tard.

La fille de Simon Guyon, Charlotte, nièce de Jean Guyon, s'était aussi alliée à la famille Cloutier en épousant Pierre Cloutier, dernier fils de Zacharie Cloutier.

3. — FRANÇOIS-XAVIER, deuxième fils, épouse Marie Clestus en 1683. Marie était la fille d'Abraham Clestus et de Marie Dumont de Sainte-Croix, évêché

de Paris. Ils eurent huit enfants. François devait avoir obtenu une terre à la rivière Ouelle ou au Cap Saint-Ignace, car c'est à cet endroit que son second fils fut baptisé.

4. — GUILLAUME, baptisé en 1652, se maria en 1688 à Jeanne Toupin qui était la fille de Toussaint Toupin, maître de barques, bourgeois de Québec. Toupin marié en premières noces eut six enfants de Marguerite Boucher, fille de Gaspard Boucher. Marié de nouveau le 3 janvier 1669 à Québec avec Marie Bourdon, veuve de Jean Gloria, il eut de sa deuxième femme quatre enfants, dont Jeanne, l'aînée, qui épousa Guillaume Guyon. Jeanne Toupin et son mari moururent au Château Richer vers 1716.

5. — NICOLAS, baptisé le 13 février 1655, mourut le 6 février 1685.

6. — CATHERINE-GERTRUDE, baptisée le 11 août 1660, se maria en 1682 à Denis Belleperche et eut sept enfants. Un des fils de Denis, Pierre, baptisé le 15 septembre 1699, épouse Angélique Stèbre, au Détroit, et en deuxième noces Marie-Anne Campeau. Plusieurs des fils et petits-fils de Jean Guyon du Buisson montèrent à Détroit et quelques-uns y séjournèrent. Denis Belleperche mourut à Québec en 1710 et sa femme Gertrude y fut inhumée le 23 février 1715.

7. — MARIE, baptisée en 1662, mourut en 1688.

8. — GENEVIEVE, née en 1665, mariée en 1690 à Nicolas Doyon, eut une famille de treize enfants. Nicolas était le fils de Jean Doyon, originaire du pays d'Aunis, et de Marthe Gagnon.

Geneviève et son mari habitaient au Château Richer. Nicolas mourut en 1715. Sa femme lui survécut dix-neuf ans; elle mourut en 1734.

9. — CHARLES, baptisé le 29 septembre 1667, mourut en 1676.

10. — ELIZABETH, née en 1667, mourut en bas âge.

11. — PIERRE, né en 1670, marié le 11 octobre 1694 à Angélique Testu, à l'Ange-Gardien. Angélique Testu était la sixième enfant de Pierre Testu dit du Tilly, marchand, natif de Tours, et de Geneviève Rlgault de Saint-Médard de Paris. Cette famille comptait douze enfants.

Pierre Guyon mourut en 1697 et sa veuve se remaria le 29 août 1699 avec François Aubert, cultivateur de la Rivière Ouelle; elle avait eu deux enfants de Pierre Guyon et elle en eut quatre de son second mari.

12. — ANNE, née en 1674, mourut en bas âge.

Des recherches minutieuses nous ayant convaincus que nous descendons de la branche aînée par Joseph Guyon et Geneviève Cloutier, c'est en suivant la généalogie de Joseph, fils aîné de Jean Guyon du Buisson et d'Elizabeth Couillard que nous allons rattacher les liens qui unissaient les Guyon de Saint-Charles sur le Richelieu et Verchères, avec ceux de Québec.

Chose assez singulière, les membres de la famille Guyon qui ont conservé l'épellation juste du nom sont invariablement de Saint-Charles ou de Verchères.

Comme nous l'avons vu, Joseph Guyon et Geneviève Cloutier habitaient au Château Richer. Plusieurs autres familles Guyon s'étaient fixées sur la côte de Beauport.

L'augmentation de la population avait sans doute eu une forte tendance à morceler les fiefs et celui du Buisson avec ses sentiers pierreux et ses côtes, n'avait pas échappé à la règle. Les mémoires du temps ne nous disent pas si la coutume féodale, chère au cœur de Robert Giffard — celle de foi et hommage — au seigneur de Beauport et qui semblait tant froisser Jean Guyon, avait été continuée par ses héritiers. Nous croyons cependant que les seigneurs continuèrent à recevoir à foi et hommage jusqu'en 1800.



## CHAPITRE XII

### LES PARENTS PAR ALLIANCE DE LA FAMILLE GUYON

Par son mariage avec Elizabeth Couillard, Jean Guyon sieur du Buisson se trouvait allié à une famille, dont l'influence grandissait de jour en jour, car outre les mérites personnels de Guillaume Couillard, mérites faits de courage et de ténacité au travail, les autorités françaises n'oublièrent jamais que, resté seul au milieu des ennemis de son pays durant l'occupation de Québec par les frères Kertk, obligé de courber la tête, Guillaume Couillard ne désespéra jamais durant ces jours sombres, de revoir flotter le drapeau français au mât de la citadelle.

Une alliance importante fut celle de François Bissot sieur de la Rivière, un des hommes les plus marquants de son temps, qui épousa Marie Couillard, soeur d'Elizabeth.

L'histoire de cette famille est bien connue. Nous savons que son fils Jean-Baptiste Bissot établit un fort sur la rivière Wabash et laissa son nom à la ville de Vincenne, dans l'Indiana.

Claire Françoise Bissot, soeur de ce dernier, devint la femme de Louis Joliet, le découvreur du Mississippi. Plus tard, nous voyons les Guyon des Prés aussi faire alliance avec les descendants de Guillaume Couillard et la famille Lemoine sieur de la Trinité. Jean Guyon prend part aux conseils de famille, assiste aux cérémonies et semble posséder la confiance entière de ses nombreux parents par alliance.

En 1668, il est appelé par Guillemette Hébert, sa belle-mère, pour faire le mesurage d'un coin de terre près du château Saint-Louis, d'après les ordres du gouverneur.

Le 4 août 1676, Jean Guyon fait l'arpentage de la seigneurie de l'Islet-Saint-Jean. Le procès verbal dressé par l'arpenteur dit: "Je tire la ligne et borne une lieue de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent pour Geneviève Couillard, etc., etc."

M. l'abbé Couillard Des Prés, l'auteur distingué de "La première famille française au Canada", nous a fourni de bien précieux renseignements sur sa famille et celles des Guyon, leurs alliés. A la page 351 de son livre, une note extraite du répertoire de Romain Becquet, attire notre attention et se lit comme suit: "Le 25 octobre 1666, cette dernière (Mme Couillard) révoqua une donation qu'elle avait faite conjointement avec son mari, à Jean Guyon du Buisson, époux d'Elizabeth Couillard, sa fille, pour cause d'ingratitude et de mé-reconnaissance."

Ceci a trait sans doute aux dissensions de famille qui eurent lieu lors de la vente du domaine des Couillard, à Mgr Laval. Si Jean Guyon faisait l'arpentage ci-haut mentionné, pour Mme Couillard en 1668, c'est-à-dire deux ans après la révocation de la donation qui lui avait été faite, cela porterait à croire que le gendre deshérité n'avait pas trop gardé rancune à sa belle-maman.

Les descendants de Jean Guyon auraient mauvaise grâce de blâmer cette pieuse dame aujourd'hui, sans connaître les raisons de sa sévérité envers le mari de sa fille. Il paraît évident que Mme Couillard se souciait très peu de l'opinion des membres de sa famille, quant à la disposition des biens qu'elle tenait de son père et de son mari Guillaume Couillard.

Citons encore un autre passage du livre de M. l'abbé: "Les enfants de Mme Couillard n'approuvèrent point à ce qui paraît la vente de ce terrain. Ils auraient voulu vivre et mourir dans cette demeure où ils avaient coulé les années de leur enfance."

"Cette vente, tout en les privant du revenu des cens et rentes, que le titre de concession leur accordait, les obligeait à commencer sur des concessions nouvelles, les mêmes travaux de défrichement que Louis Hébert et Guillaume Couillard avaient entrepris. Les dernières années de Mme Couillard, ajoute l'auteur, furent attristées."

Ce que devaient regretter le plus les enfants, n'était pas l'ancienne maison de Louis Hébert qui devait servir pour abriter les futurs séminaristes, après d'importantes réparations, mais le domaine qui passait dans d'autres mains; d'un autre côté, il nous semble un peu exagéré de prétendre que le mécontentement des membres de la famille Couillard, eut beaucoup d'influence sur la fin de cette pieuse personne, puisqu'elle vécut dix-huit ans dans le calme de sa retraite, à l'Hôtel-Dieu.

Après cette transaction pour le moins extraordinaire, où une des concessions les plus anciennes et d'une valeur considérable même à cette époque, passait dans d'autres mains pour la somme dérisoire de huit mille francs, il y a lieu de se demander lequel des deux sentiments qui rendirent ce marché possible, est le plus étonnant, de la crédulité de Mme Couillard ou de la mansuétude de ses enfants.

La seule ratification officielle de cette vente par un des membres de la famille Couillard, fut celle de Jean-Baptiste Couillard, lieutenant-général d'Amirauté en 1707, quarante ans plus tard.

Jean-Baptiste Couillard mourut en 1735 et laissa une fortune considérable, dont bénéficièrent bon nombre de communautés et oeuvres religieuses. Sa renonciation bien que tardive reçut une publicité assez bruyante pour faire supposer que son acte était une impertinence faite aux autres membres de la famille, qui eux y pensaient toujours et n'en parlaient jamais.

En examinant ce point curieux, il est évident que les descendants de Jean Guyon ne sont pas tenus à plus de réserve que bon nombre des membres de cette famille si distinguée.

Comme nous l'avons dit plus haut, une partie de la seigneurie de Louis Hébert, appelée fief du Sault au matelot, demeura la propriété de la famille Couillard jusqu'en 1663. La seconde partie du domaine, appelée le fief de l'Espinay, ne comprenait en 1725 que onze arpents de terre de front sur quatre lieues de profondeur.

Le fief de la rivière Saint-Charles, nommé des Islets, consistait en une lieue de terre de front sur quatre lieues de profondeur. Ce fief, accordé à Louis Hébert au nom du roi par M. de Montmorency, fut confirmé plus tard par Henry de Levy duc de Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France, au nom du roi, et devint fief noble.

Les fils de Guillaume Couillard obtinrent des lettres de noblesse et grâce

à leur droiture en affaires, à leur énergie, ils réussirent à attirer de nombreux colons sur les terres qui leur avaient été octroyées.

Nous avons parlé de la profession de Jean Guyon et des nombreux procès verbaux d'arpentage et de louage qui sont restés dans nos archives.

En 1672 il était appelé à Montréal pour faire le mesurage des terres de l'ancien domaine à la requête des Messieurs de Saint-Sulpice.

*Procès verbal d'arpentage et de louage des terres de l'ancien domaine de Montréal*

1er juin 1672

L'an de grâce mil six cens soixante douze, le premier jour de juin, à la requête de Messire François Dolier, Supérieur des Ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice de Montréal et de Demoiselle Jeanne Mance, administratrice de l'hôpital dud Montréal et en comp'ie de Messire Gabriel Souart, Prêtre et ancien Curé, faisant et gérant les affaires dud hôpital, de Messire Gilles Pérot aussi du Séminaire et Curé dud Montréal et de M<sup>re</sup> Mathieu Ranuier économiste dud séminaire et de Pierre Picoté escuyer sieur de Belestre, Je Jean Guyon du Buisson, Arpenteur royal, certifie à tous qu'il appartiendra m'ètre exprès transporté sur la terre du domaine vulgairement appelée la Grange où étant proche des terres du château sur le bord d'un ancien fossé ay tiré une ligne ainsi qu'il s'en suit est à sçavoir du bord dud fossé écourant entre le sud et le quart du sud ouest, à cinq degrés ou environ proche du sud ouest sur laquelle ligne sont plantées quatre bornes, la première sur le bors dud fossé environ à six perches de la petite rivière, sous laquelle sont enterrées deux médailles de plomb gravées des armes desd Seigrs de Montréal avec machefer et brique, la seconde environ à six arpens deux perches loin de la première; la troisième environ à vingt arpens de la seconde; la 4<sup>e</sup> et dernière à l'extrémité de lad terre sur la même ligne sous laquelle sont enterrées aussi deux médailles avec brique et machefer la susd ligne mise pour faire séparation desd terres du domaine d'avec celles de lad Demoiselle, qui sont en superficie au nombre de cent arpens séparés par le bout vers St-Gabriel d'une ligne quy court à 4 degrés près d'ouest surouest et va terminer sur le bord d'un fossé qui fait séparation de lad terre d'avec celle de S-Gabriel et sur icelle sont plantées deux bornes l'une sur le bord dud fossé et l'autre éloignée environ à 4 arpens dud fossé et ensuite descendant vers la petite rivière sur le coude dud fossé vis-à-vis la maison de la veuve Henry, une borne sous laquelle sont pareillement deux médailles de plomb avec brique et machefer la susd pièce de terre étant co'e dit est de cent arpens ou environ sur laquelle sont placées la maison, la grange et étables qui demeurent à lad demoiselle en remboursant ausd Seigrs de Montréal la so'e portée par leur contrat de partage, le tout fait et arpenté en présence des S<sup>rs</sup> dénommés qui ont tous signé et de Bénigne Basset notaire royal et de Bénigne Braillard qui a déclaré ne sçavoir signer, fait ce jour et an que dessus signé François Dolier, G. Souart, G. Pérot, Ranuier, J. Mance, De Belestre, Basset.

J. GUION.



Zacharie était le fils de Zacharie Cloutier et de Xainte Dupont, tous deux de la ville de Mortagne d'où ils avaient émigré avec Jean Guyon et Robert Giffard seigneur de Beauport. Nous avons vu que Jean Guyon et Zacharie Cloutier, en conformité avec le contrat passé entre les deux censitaires du seigneur, étaient tenus de se construire une maison avec logis mitoyen. Les deux familles durent habiter Beauport plusieurs années.

Jean Guyon, père, et plusieurs de ses enfants finirent par aller habiter le Château Richer, où il décéda en 1663. Sa femme, Mathurine Robin, était morte depuis le 17 avril 1662.

29 janvier 1674.

CONTRAT DE MARIAGE DE JOSEPH GUYON ET DE  
GENEVIEVE CLOUTIER

Pardevant Paul Vachon, notaire royal, garde notte de notre Sire, Seigneur Beauport, Ile d'Orléans, Beauport et Notre-Dame des Anges en la nouvelle France et témoins sousignés, susdits présents en leur personne, Pierre Zacharie Cloutier sieur de la Clouterie et Magdeleine Emart sa femme, qu'il autorise pour l'effet des présentes, habitant en la paroisse de Notre-Dame du château Richer, en la seigneurie du dit Beaupré au nom et faisant et stipulant en cette partye pour Geneviève Cloutier leur fille, acceptant et de leur consentement d'une part et Jean Guion, sieur du Buisson, ingénieur et arpenteur du Roy, en ce pais et dame Elizabeth Couillard sa femme, de leur sieur fils autorise par les dites présentes en son nom comme stipulant en cette partie pour messire Jos Guion du Buisson leur fils acceptant et de son consentement, aussi habitant de la dite paroisse de Notre-Dame du Château Richer d'autre part, lesquels partye de leur plein gré et volonté en la présence et du consentement de leurs parents et amis pour ce assemblée d'une part et d'autre, sçavoir de la part du dit sieur Cloutier de sa dite femme et de la dite Geneviève Cloutier, de Me Zacharie Cloutier et Xainte Dupont grand père et gran'mère paternel de la dite Geneviève Cloutier de René Cloutier et de Marie Leblanc sa femme, de Charles Bélanger et de Barbe Cloutier sa femme, de Nicolas Gouillet et Xainte Cloutier sa femme, de Magdeleine et Marie Cloutier frère soeur, beau-frère et belle-soeurs de la dite Geneviève Clouthier.

Tous enfants du dit sieur Cloutier et de sa dite femme. Du sieur Jean Clouthier et de Marie Martin sa femme, de messire Charles Clouthier et Louise Morin sa femme, de Jean Migneaux et de Louise Clouthier, oncles et tantes paternels de la dite Geneviève Clouthier leur fille, du sieur Guillaume Couture, Juge prévost de la seigneurie de Beauport et de dame Anne Martin sa femme oncle et tante maternel de la dite Geneviève leur fille, de Pierre Maheut sieur Desjardins et de dame Drouin sa femme, de Romain de Trépigny et de Geneviève Drouin sa femme, de Charles Tardif, de Etienne Michel et de Magdeleine Ogez sa femme cousin et cousine germains de la dite Geneviève Cloutier, tous parents et amis du dit sieur Cloutier de la Clouterie sa dite femme et de leur dite fille, et de la part du dit sieur Jean Guion du Buisson et de la dite dame Elizabeth Couillard sa femme, de leur dit fils de François, Guillaume Jean Guion leurs enfants, de dame Marie Bissot, de Guillemette Hébert femme de feu le sieur Guillaume Couillard grand-mère maternelle, dut dit Joseph Guion de Messire Adrien Hayot et de Marie Magdeleine Guion sa femme, beau-frère et soeur du dit Joseph Guion du Buisson, gendre et fille du dit sieur du Buisson, du sieur Simon Guyon

et de Louise Racine sa femme, du sieur Denis Guion et de Elizabeth Boucher sa femme, de Michel Guion du Rouvray, de François Guion sieur des Prés et de Marie Magdeleine Marsolet sa femme, tous oncles, belle soeurs, tantes paternelles du dit Joseph du Buisson, de Louis Couillard sieur de L'Espinay et demoiselle Geneviève Després son épouse, de Charles Couillard escuyer, sieur de L'Espinay, et demoiselle Geneviève Dupont son épouse, et de dame Marguerite Couillard veuve de feu le sieur Nicolas Macard oncles et tantes maternels du dit Joseph Guion du Buisson et de Messire François Félix prêtre missionnaire, faisant fonctions curiales en la dite paroisse de Notre-Dame du Château Richer aussi connue des dites parties, répondant et confessant avoir fait ce traité et promesse de mariage qui ensuivent, c'est à scavoir : le dit sieur Cloutier et sa dite femme ont promis et promettent de bailler à leur dite fille par nom et loy de mariage au dit Joseph Guion du Buisson qui la promet prendre pour sa femme et légitime épouse, comme la dite fille le promet prendre pour légitime époux et le dit mariage faire et solemniser en sainte église catholique apostolique et romaine, le plus tôt que faire se pourra et qu'il sera advisé et délibéré par leurs dits parents et amis si Dieu et notre dite mère le consent pour être les dits futurs époux et en tous biens meubles suivant la coutume de Paris fonder duquel futur mariage et pour y parvenir le dit sieur Cloutier et sa dite femme ont promis et promettent et s'obligent de donner et bailler à la dite Geneviève Cloutier leur fille, future épouse, la somme de trois cents livres tournois en grain, bestiaux, argent et billets solvables en six années scavoir : cinquante livres payables chaque année en égal payment aussitôt l'échéance, quelque partfait payment, de plus en outre la dite somme de trois cents livres tournois, une vache, un matelas ou la valeur, une couverture, quatre draps de lit, une demi-douzaine de nappes, une douzaine de serviettes, quatre plats, une demi-douzaine d'assiettes et son habit de mariage selon sa condition.

Réciproquement le dit sieur du Buisson et la dite dame Couillard sa femme, ont promis et se sont obligés de donner le jour précédent leurs épousailles et bénédiction nuptiale, au dit Joseph Guion du Buisson, leur fils futur époux, une concession consistant en deux arpents et demi ou environ, de front sur le fleuve St-Laurent seise et située en la paroisse de l'Ange Gardien eu lieu dit, Longue-Pointe Cornée, ainsi qu'il en suit scavoir : du côté de la concession de François Gilbert dit LeCompte de Rousse, d'autre côté de la concession de l'un de ses frères d'un bout sur le fleuve St-Laurent, chaque bout auquel nous concédons une lieue et demie de profondeur dans l'étendue de la dite concession, ainsi qu'elle s poursuit et se comporte, une maison, terre n frich labourable, un bois, pâturage et tout ce qui en dépend sans aucune charge, distribuer dix minots de blé français suivre les dix jours précédents leurs épousailles et bénédiction nuptiale, le dit don fait au sieur Joseph Guion du Buisson par le dit père et la dite dame Couillard sa mère, à la charge de payer aux deux sieurs Pasquier et Robutel dont est chargé au dit Pierre Emond Le Seigneur de Beaupré comme aussi à la charge et acquit et constituera pour l'épouse.

Se contentera pour sa part Et portion qu'il pourroit pretendre Et pour leurs biens meubles & Immeubles droits, successifs mobiliers & immobiliers qu'il pouroit pretendre par leur deceds ce tenant pour bien Et duement partagé sans sans pretendre aucunes choses a partager avec ses freres & Seurs ses coheritiers ausy Sans quil soit obligé a aucun raport pour son Regard a la charge comme ausy de soubir les conditions que le dit Sieur de buisson fera pour le partage d'Entre le dit Joseph futur espoux et cesd. freres Et coheritiers Et quand à la

dite future epouse ce que ces dis pere Et mere luy donne est envencement d'hoirie Et elle sera douée du douaire coustumier seulem't, le précipt sera Réciproque Entre eux de la somme de deux cent livres tournois pourra la future Epouse advenant la dissolution de la communauté Renoncé à Icelle Et en ce faisant reprendre ce quelle aura porté avecq son dit futur Espoux son douaire et preciput tels que desus Et tous ce que pendant & constant le dit mariage luy sera advenu & echeu par Succession donation Et autrement le tout franch'm't. Et quittem't sans payer aucune dettes de la dite communauté Encore quelle y fust obligée Et condenné car ainsi a esté le tout accordé Entre les dites parties leurs dis parens & amis, promettant &c obligeans chacun en droiet says &c Renoncant &c faict et passé En la maison dudit Sieur de la Clouterye Et de sa dite femme En la dite paroisse de notre dame du chateau Richer ce treiziesme Jour de Janvien lan mil six cent soixante Et quatorze presance de Charles henon et de Sr pierre (illisible) Me Descotes temoins quy ont avecq les dis futurs conjoints le dit Sieur Dubuisson Sa dite femme le dit Sieur de la Cloutherie Guions Et autres parens & amis signé avec le dit notaire les apostille en marge approuvée Et paraphée.

Joseph Guion  
Genevieve Cloutier  
Zacarie Cloutier  
f. fillion  
Missionnaire

F. Guion

Elizabet Couillard  
Simeon Guion

denis Guion

J. dumont, p.p.

P. Vachon  
Notaire

Royal

Et advenant le dixiesme Jour d'April lan mil si xcent soixante saixze avent midy a compary personslement le dit Sieur Joseph Guion Dubuisson lequel a Recognu & confessé avoir eu & Reçu de Jean Guion Sieur Dubuisson son pere ce quy est porté au present contract a quy Il s'estoit obligé de luy donner par le presant contract de mariage Et ce dont Il tient quite son dit pere de tous ce quil luy a promis au dit present contract quitant &c Renoncant &c faict en presance de Nicolas Huot Sieur de Scaint laurens habitant au chateau Richer temoings quy a signé avecq le dit Joseph Guion & notaire le Jour & an que dessus.

Joseph Guion

p. Vachon  
notaire  
royal

huot St Laurent

De Joseph Guyon et Geneviève Cloutier, il naquit dix enfants:  
MADELEINE, mariée en premières noces à Antoine Goulet et en deuxièmes, en 1712, à Jacques Roussin.  
ANGELIQUE, baptisée en 1677, mariée à Jacques Létourneau, à Sainte-Anne de la Pérade.  
IGNACE, baptisé le 14 février en 1680, marié le 12 janvier 1705 à Louise Guillet, à Batiscan.  
JOSEPH, né le 28 avril 1682, marié le 5 mars en 1710 à Elizabeth Guillet.  
JEAN-BAPTISTE, né le 2 octobre 1684, marié le 25 août 1718 à Marie-Jeanne Guillet.

CHARLES, né le 18 mars 1686.

NOEL, né le 6 septembre 1688.

AMBROISE, baptisé en 1690, sépulture en 1692.

MARIE-MADELEINE, baptisée en 1693.

GENEVIEVE, baptisée en 1696.

Louise, Elizabeth et Marie-Jeanne Guillet étaient filles de Louis Guillet et de Marie Trottier. Le père de Louis Guillet, Pierre Guillet dit Lajeunesse, charpentier, était l'époux de Jeanne Launay de St-Per, baptisé en 1629.

Mathurin, fils aîné de Pierre Guillet frère de Marie-Jeanne, Elizabeth et Louise, avait épousé Marie Charlotte Lemoine. Une de ses filles épouse Jacques Lemoine, sisur de la Trinité de Varennes.

Il paraît plausible que ces croisements entre les familles Lemoine, Guillet et Guyon furent la cause de l'adoption du surnom de Lemoine par cette branche de la famille Guyon.

#### CONTRAT DE MARIAGE ENTRE JOSEPH GUION ET ELIZABETH GUILLET, A BATISCAN, EN L'ANNEE 1710

Pardevant François Trotaïn, notaire royal, garde notes au cap de la Madeleine, Champlain, Batiscan et Ste-Anne en la Nouvelle France, résidant à Batiscan, sousignés ont comparu à mon bureau à scavoir Louis Guillet présent, demeurant à Batiscan et dame Marie Trottier sa femme, de ce lieu et dûment autorisé pour l'effet de ces présentes, stipulant pour Elizabeth Guillet leur fille âgée de seize ans, ici présente et de son consentement d'une part, et dame Geneviève Cloutier femme de Joseph Guion de son dit mari, bien et dûment autorisé pour se faire à ce présente aussi stipulant pour le sieur Joseph Guion son fils âgé de vingt-sept ans aussi présent et de son consentement, pour luy en son nom d'autres parts, lesquels futurs époux et épouse en la présence de A. Damour, leur parent et ami pour se assemble de part et d'autres, scavoir: — De la part du Sr Guillet, sa femme et leur fille, Louis Guillet, Marie Jeanne, Marie Catherine Guillet et Jean Adam, son mari, Jeanne Guillet soeur du dit Jean son beau-frère époux de Madeleine Trottier, Jean Trottier frère de la dite dame Marie Trottier, Marie Madeleine Guillet, Ignace Guion leur gendre à cause de sa femme Marie Louise Guillet.

Jean Richard Préville, oncle maternel à cause de Germaine Trottier, Augustin Trottier oncle maternel de la dite Elizabeth Guillet. Dame Marie Madeleine Guillet soeur du dit sieur Mathurin Pinard fils de la dite dame Jean Moreau le jeune. Et de la part de la dite dame Cloutier et son fils. Les sieurs Joseph Guyon, Louis Guillet, Ignace Guion frère du dit Joseph Guion, Jean Guion son frère et Madeleine Crevier sa femme, Joseph Létourneau son beau frère à cause de Angélique Guion sa femme. François de Champigny sieur de la Chevrotière, seigneur du dit lieu, tous parents et amis des sousignés partis ont volontairement reconnu et confessé avoir fait et accordé ensemble leurs traités et promesses de mariage selon et ainsi que le dit sieur Guillet et dame Trottier, sa femme, ont promis et promettent de bailler et donner la dite Elizabeth Guillet leur fille par nom et loy de mariage, au dit Joseph Guion qui la promet prendre pour sa bonne et légitime épouse, comme aussi la dite Elizabeth Guillet promet prendre le dit Joseph Guion pour son mary et légitime époux par nom et loy de mariage, en face de notre Mère Sainte Eglise Catholique Apostolique et Romaine, le plus tot que faire ce pourra et

qu'il sera advisé et libéré entre eux et leurs dits parents et aussi si Dieu et notre Mère l'église y consent.

Pour être les dits futurs époux communs en tous biens, meubles et conquets du jour de leur épousaille suivant et au désir de la coutume de la Prévoté et comté de ce pays et pour laquelle coutume, le dit futur veillera à ce que leur dite communauté soit respectée et augmentée encore, que lors de la dissolution du dit mariage, ils fassent demeurant en leurs biens ou fassent acquisition par coutume ou disposition contraire auquel partage et recouvrance pour ce sans être tenus d'en faire charge d'hypothèque pour l'un de l'autre, faite et créée à leurs épousailles et faire aucune promesse. Ces obligations seront payées par celui ou celle qui les aura faite et créée et sur son bien en faveur et duquel futur mariage, le dit futur mary et future sa femme solidairement l'un pour l'autre, sans division ny définition ou promesse et promettant bailler à la dite future épouse leur fille, la somme de deux cents livres en dot de mariage.

En assurance et hoir de leur possession future et ce en meubles, nourriture ainsy et que les dits futurs seront joints ensemble le plus tôt que faire se pourra. Le dit futur époux donne et douaire la dite future épouse de la somme de mille livres en douaire préfixe pour aussi en retour elle aura la survivance sitôt que douaire aura lieu, sans qu'elle soit tenue de demander en justice à l'avoir et prendre généralement sur tous les biens, meubles et immeubles appartenant au dit futur époux qui lui demandera sans charge ou hypothèque avec entre droits et faire valoir le dit douaire le jour même.

Le dit futur époux aura et prendra pour lui sur les biens meubles de la dite future communément jusqu'à la somme de quatre mille livres à prendre sur les minutes de l'inventaire qui a été faite ou la dette soumise au choix et sera loisible à la dite future épouse quant au dit privilège d'accepter la convention ou d'y renoncer si bon lui semble..... (quelques lignes indéchiffrables) .....

En présence des dits partis: François Gariépy, demeurant à Ste-Anne  
Huissier Tabellion. Marie Trottier sa femme,

Sr. Jean Guillet et le Sr. Jacques Lemoyne et la future épouse.

Le 3 mars 1710, à Batiscan.

COPIE DE L'EXTRAIT DE MARIAGE ENTRE JOSEPH GUYON  
ET ELIZABETH GUILLET

L'an 1710 le 3 mars, après avoir publié aux messes paroissiales célébrées le 9, 16 et 23 février, les trois bans de mariage entre Joseph Guyon, fils de Joseph Guyon et de Germaine Cloutier, de la paroisse St-Charles des Roches, ses père et mère d'une part, et Elizabeth Guillet, fille de Louis Guillet et de Marie Trottier, ses père et mère de cette paroisse d'autre part. Vu le certificat du Sr. Deleuse, missionnaire du dit St-Charles des Roches, qui certifie qu'il a publié les trois bans du dit mariage et ne s'étant trouvé aucun empêchement de part n'y d'autre, je, sousigné, prêtre-curé du dit Batiscan, ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale selon les cérémonies prescrites par l'église, en présence d'Ignace et Jean-Baptiste Guion, Louy Guillet, de Sr de la Chevrotière, Nicolas et Jean Rivard et plusieurs autres parents et amis, tous sousignés, hors l'épouse et Ignace Guion qui ont déclaré ne savoir signé.

(signé) P. Boy, Prêtre.

**FAMILLE DE JOSEPH GUYON ET D'ELIZABETH GUILLET**

1. — ELIZABETH, baptisée le 13 février 1711, mariée aux Grondines à Christophe Lussier en 1727. Ancêtres des Lussiers de Varennes. Sont nés de ce mariage :

Joseph, né en 1727, marié en 1755 à Marie Angélique Lemaire.

Marie-Anne, mariée en 1765 à Jean Poitvin, à Saint-Michel.

Marie-Charlotte, née en 1732, mariée en 1768 à J.-B. Deguise.

Michel, baptisé en 1734, marié en 1769 à Marie L. Brière.

Jean-Baptiste, né en 1751, marié en 1772 à Marie Catherine Fontaine.

Pierre Amable, marié en 1773 à Elizabeth Carry.

2. — JOSEPH, Joseph Guyon dit Lemoine, né le 3 février en 1713, épouse Marie Madeleine Tétrault, le 7 octobre 1737, à Verchères. Sont nés de ce mariage : Marie-Joseph, morte en bas âge.

Ignace, baptisé en 1719, épouse Marie-Joseph Guertin, le 28 mai 1742.

Geneviève, mariée à Gabriel Guertin en 1749.

Augustin, baptisé le 18 juin.

3. — JEAN-BAPTISTE, baptisé en 1718, marié le 22 novembre 1740, à Marie Anne Chagnon.

4. — IGNACE, baptisé le 19 septembre 1719, marié le 28 mai 1742, à Marie Josephte Guertin.

5. — GENEVIEVE, mariée en 1749 à Gabriel Guertin.

6. — AUGUSTIN, 1er mariage à Angélique Guertin ; 2e mariage à Marie Françoise Huret, en 1760.

7. — ALEXIS, marié le 26 novembre 1753 à Marie-Anne Tétrault.

8. — MARIE CHARLOTTE, mariée 21 avril 1754, à J.-B. Lajudic.

9. — AMBROISE, marié le 2 février 1756, à Marie Thérèse Pion.

10. — JOACHIM, marié le 16 août 1756, à Marie Jarret.

11. — MARIE FRANÇOISE, mariée à Louis Jarret.

Joseph Guyon abandonne Batiscan et finit par se fixer à Verchères où la plupart de ses enfants sont venus se marier et s'établir.

Il décéda le 14 mars en 1754 à Verchères. Elizabeth, sa femme, vivait encore en 1756, où nous la voyons signer le contrat de mariage de son fils Joachim avec Marie Jarret de Beaugard.

**JOSEPH GUYON dit LEMOINE**

Joseph Guyon dit Lemoine, ancêtre des Guyon dit Lemoyne de Saint-Charles sur le Richelieu, né à Batiscan, épouse Marie Madeleine Tétrault dit Ducharme, à Verchères.

Verchères, le 7 octobre 1737.

**EXTRAIT DE MARIAGE DE JOSEPH GUYON ET MARIE MADELEINE TETRAULT dit DUCHARME**

L'an mil sept cent trente-sept, le 7ième jour du mois d'octobre, après la publication de trois bans de mariage, faite aux prônes des messes paroissiales de Verchères, entre Joseph Guyon fils de Joseph Guyon dit Lemoine et d'Elizabeth Guillet, ses père et mère de cette paroisse d'une part, a marié Magdeleine Tétro dit Ducharme fille de Joseph Marie Tétro dit Ducharme et d'Annet Jarret, ses père et mère, aussi de cette paroisse et d'autre part ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous sousignés, Charles Dufrost de la Jame-

rais, missionnaire de la paroisse de St-François-Xavier du dit Verchères, avons reçu leur mutuel contentement de mariage et les avons mariés selon la forme prescrite par notre Mère la Ste-Eglise Catholique Apostolique et romaine, en présence de: Joseph Guyon père de l'époux et de Louis Guillet, son oncle, de Joseph-Marie Tétro père de l'épouse et de Daniel Tétro son oncle et de plusieurs autres parents et amis de l'un et de l'autre, entre lesquels plusieurs ont signé et les autres avec les dits époux et épouses ont déclaré ne le savoir de ce interpellé suivant l'ordonnance.

(Signé)	Louis Tétro.	Daniel Tétro.
	Joseph Guyon.	Marie Madeleine Guillet.
	L. Guillet.	Marie-Louise Guillet.
	J. B. Guyon.	Agnès Massie.
		Lajemerais, Prêtre.

Les contrats de mariage de Joseph Guyon, l'aîné des fils marié à Madeleine Tétro, ainsi que ceux de Jean-Baptiste, Alexis et Joachim Guyon, ont tous été passés à Verchères, mais en lisant le contrat de mariage de Jean-Baptiste Guyon, marié à Marie-Anne Chagnon, nous constatons que Joseph et Jean-Baptiste occupaient des terres à Saint-Charles. Nous verrons plus loin que cette paroisse naissante, avant l'année 1741, avait été desservie par un missionnaire de Saint-Hilaire.

Joseph Guyon, époux d'Elizabeth Guillet, était capitaine en second des milices de la côte de Verchères. Joseph, l'aîné des fils, est mentionné dans les registres de Saint-Charles après 1749: "Capitaine de Côte". Joachim Guyon, le plus jeune des frères, est désigné dans son contrat de mariage avec demoiselle Marie Jarret Beauregard, âgée de 19 ans, comme lieutenant d'une compagnie de milice bourgeoise de la côte de Verchères.

Alexis Guyon, marié à Anne Tétrault, soeur de Madeleine épouse de Joseph, le quatrième fils de la famille, était "Juré Arpenteur" et demeurait en toute probabilité à Verchères.

Comme le dictionnaire de M. l'abbé Tanguay ne contient que bien peu de renseignements sur les Guyon établis à Saint-Charles, nous sommes dans l'impossibilité de donner la filiation complète des frères et soeurs de Joseph Guyon dit Lemoine, époux de Madeleine Tétrault, notre ancêtre direct.

---

#### ENFANTS D'ALEXIS GUYON

Alexis, marié à Marie-Anne Tétrault, et résidant à Verchères, eut:  
 Alexis-Marie, baptisé le 11 mars 1754, marié le 15 juin 1777, à Marie Joseph Richard, à Lachenaye.  
 Marie-Amable, baptisé le 20 décembre 1755, mort en 1760.  
 Joseph-Marie, baptisé le 15 février 1760.

---

#### ENFANTS D'AMBROISE GUYON

Ambroise Guyon, marié en 1756, à Marie Thérèse Pion, veuve de Maurice Guertin, eut:

Ignace Guyon et Marie Guertin:

Louis, baptisé en 1751, sépulture en 1752.

Ignace, baptisé en 1753.

Marie-Amable, baptisé en 1755.

Anonyme, baptisé en 1760.

1741

SAINT-CHARLES SUR LE RICHELIEU

LA FAMILLE DE JOSEPH GUYON dit LEMOINE ET DE  
MADELEINE TETRAULT dit DUCHARME

Le premier registre des naissances, mariages et sépultures de Saint-Charles date de l'année 1741. Par un mandement de Monseigneur l'Evêque de Québec, les habitants sont avertis d'avoir à faire inscrire les naissances, mariages et sépultures, et le curé nouvellement nommé est chargé de s'enquérir des affaires concernant le ministère du précédent curé, M. J.-B. Gosselin, prêtre missionnaire jusqu'alors chargé de donner ses sons aux habitants de la paroisse de Saint-Charles, tout en remplissant les fonctions de prêtre desservant à Saint-Hilaire.

Au commencement de ce registre il a été inscrit un certain nombre de baptêmes, mariages, etc., etc. Suit le mandement sus-mentionné. Quelques pages plus loin, on trouve l'entrée suivante:

“L'an 1749, le 10 août.

“Jos Tétro, Marie Anne Benoit, femme de J. B. Tétro et Charles Leduc, beau-frère et belle-soeur et cousin de Jos Guion, lesquels furent dûment assermentés, déclarent en leur âme et conscience que le 19 mars 1741 naquit un enfant mâle du légitime mariage de Jos Guyon, et Marie Madeleine Tétro dit Ducharme, lequel enfant fut porté à l'église et baptisé le même jour par M. Gosselin, prêtre-curé. Ses parrains lui donnèrent les noms de Joseph Marie.

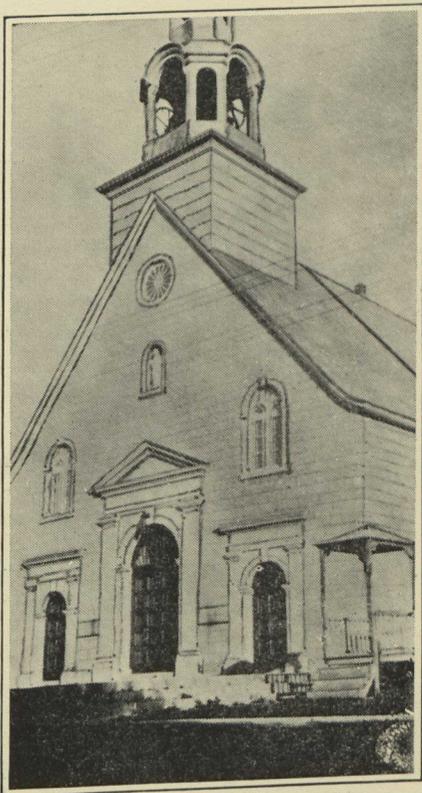
Parrain Joseph Tétro, la marraine  
Marie Angélique Benoit.”

En 1745, le 21 février, naquit Antoine Guion, fils de Jos Guion et de Magdeleine Tétrault.

Signé: Parrain, Antoine Leduc.  
Marraine, Elizabeth Guyon.

En 1747, naquit Jean-Baptiste, fils de Joseph Guion dit Lemoine et Magdeleine Tétrault dit Ducharme.

Signé: Parrain, Alexis Guion.  
Marraine, Anne Tétrault,  
Oncle et tante de l'enfant.  
Mr. Fréchet, curé.



Eglise de Saint-Charles sur le Richelieu.

En 1751, le 6 mai, a été baptisé Prudent Guyon, fils de Joseph Guyon dit Lemoine et Magdeleine Tétrault.

Signé: Parrain, P. Gaudry.  
Marraine, Marie-Barbe Bleau  
Mr. Fréchet, curé.

En 1753, a été baptisé Marie Charlotte Guyon, fille de Joseph Guyon dit Lemoine, capitaine de milice et Magdeleine Tétrault dit Ducharme.

Signé: Parrain, Michel Venet.  
Marraine, Marie Catherine Tétrault.  
Petits-cousins de l'enfant.

En 1755, Jean-Baptiste Michel, fils de Jos Guyon et de Madeleine Tétrault, ondoyé, ne vécut que 9 jours.

En 1764, Jos Guyon dit Lemoine, fils aîné de Joseph Guyon dit Lemoine et de Magdeleine Tétrault, épouse Brigitte Guyon du Tilly, fille de Jean-Baptiste Guyon et de Catherine Tétrault.

En 1774, Prudent Guyon dit Lemoine, fils de Joseph Guyon et de Magdeleine Tétrault dit Ducharme, épouse Marie Richard, fille de Joseph Richard et de Jeanne Lebasque.

Ont signé au mariage: Joseph Guyon, Alexis Guyon,  
Michel Plamondon.

En 1775, naquit Prudent, fils aîné de Prudent Guyon dit Lemoine et de Marie Richard.

Parrain, Jean-Baptiste Guyon.  
Marraine, Marguerite Richard.

## CONTRAT DE MARIAGE DE JOSEPH GUION ET MARIE RICHARD

PARDEVAN le notaire De la province de Québec, résidan à St-Charle, témoin soussigné, furent présant JOSEPH GUION, ancien capitaine de milice, de la paroisse de St-Charle, stipulant pour Prudan Guion son fils présant et de son consantemen, — âgé de vingt-deux ans, d'une part, et MARIE RICHARD, stipulant pour elle en son nom d'une part, lesquel partie de lavi agrément et consentemen de leur paran et ami pour ce assemblé savoir de la part de Prudan Guion Sr Joseph Guion son père et dame Madeleine tétrot sa mère, de Sr Jeachin Renné, Bte. Guion, Gabrielle, ses frères, Sr Alexy Guion son oncle, Prudent Beaudry son parrain, François Guihaume et sa fame cousin et c., Louis Beaudry et sa fame cousin et cousine, et Mariane Guion sa soeur, Félix Richard Belle-soeur dame Bte. Livernay cousine, Michel Plamondon ami, Sr. François Gatien et sa dame amis, Joseph Richard ami, et de la part de Marie Richard Dame Anne le Basque sa mère, Marin Richard son frère, Ludvine Marguerite Marie Madeleine Richard ces soeur tout paran et ami ont fait les tretée acord et convention de mariage qui suivre savoir que lesdit Prudan Guion et Marie Richard ce sont promis et promette ce prendre l'un et l'autre par nom et lois de mariage pour icelui faire célébrer et solemniser en face notre aimé ste église le plutôt que faire se pourra quavisé et délibéré cerra entreu leur paran et ami commun seront les dit future époux commun entout bien meuble et immeuble qu'il auron et feron pen-

dant et constant leur dit future mariage suivan et au désir de la coutume fondée dans ce pais sous laquel dite future communauté de nos Règne et gouvernée ce prenne les dit future époux avec tout et chacun leur bien à eux appartenant tant échue qua échoir san néammain être tenu des dette l'un de l'autre faite et créé auparavan le dit future mariage si aucune ilia elle seron paieé et acquitée par et sur les bien de celui ou celle qui les aura créé san que l'autre en soit aucunement tenu cera dhouée la dite future épouse de la somme de trois cent livres ou chelin couran de la province à prendre sur les plus beau et clair bien appartenan au dit future époux sitôt que dhouaire aura lieu; le préciput cera égal et réciproque de la somme de cent cinquante chelin de la province à prendre sur le survivan en dernier comptan ou immeuble suivan la prisée de l'inventaire qui en cera faite orte part et sans crue avec arde linge et bagage alusage du survivan et son li garni telle quil se trouvera au jour et heure du décet du premier mouran et arivan dissolution de la dite future communauté par mort ou autrement poura la dite future épouse survivante ou les cien accepter ou renoncer en icelle et encas de renonciation prendre et emporter franchement et quiteman tout cequel justifira avoir aportée et tout ce qui jusqualors lui sera advenu et ce que par sucession donation leg ou autrement san néammain être tenue d'aucune dette faite et créé pendant et constan le dit future mariage sans quel ia parlée consenti ou si soi obligé laquel en ce cas en demeurera acquitée et indamnisée part et sur les bien du dit future époux qui en demeureron chargée obligée affectée et ipotéqué du jour datte des présentes, et en comptemplation du dit future mariage et pour la bonne amitié que le dit Sr Guion et sa Dame ont pour leur fils lui ont donné et donne par les présente un li garni telle quil ce trouvera, une vache six assiettes datain et une marmitte le tout en avanceman d'hoirie et pour la bonne et sincère amitié que ce porte les dit future époux et en donne des preuves sensible il ce sont fait et font par ces présente donation pure et simple entrevif et irrévocable en la meilleur forme et manière que donation puisse ce faire et valoir san espérance de vouloir ni pouvoir la révoquer sous quel prétexte que ce puisse être ce acceptant tout et chacun leur bien à eux appartenan tant échu qua échoir à telle lieu quil ce trouve située et à telle somme quil puisse ce monté dérogean pour cette article à toute coutume quil pourest dire le contraire pour en jouir par usufruit la vie durante du survivan seuleman à la charge de faire faire bon et fidel inventer quand l'usufruit présant constitué finira pourvue toute fois quil ni est aucun enfan né ou anaître du dit future mariage car si ili en avest en cecas le don mutuel égal et réciproque cera nulle et comme non fait et après la mort de l'un ou de l'autre les bien retourneron du cotte et ligne et pour lequel faire (mot illisible) partout ou besoin cera dans le délai de l'ordonnance les partie ont fait tout pouvoir de requériere acte (mot illisible) promettant etc. obligean etc. renonçan etc. fait et passé à St-Charle dans la maison ou demeure de la susdite épouse l'an mille sept cent soixante et quatorze le quatre août avant-midi en présance des perosnnes qui en partie ont signé et les autre aien déclaré ne le savoir de ce interpellé après lecture faite.

(Signé) GUYON  
" AL. GUYON  
" FRA. GATIEN  
" MICHEL PLAMONDON  
" URSULE MARCHAND  
" VICTOIRE DUHOQUET GATIEN  
(Signé) MONDELET, Notaire.

Pour vraie copie de la minute trouvée dans le notariat de M<sup>re</sup> Mondelet déposé au greffe de la Cour supérieure du district de St-Hyacinthe; et par nous, protonotaire et gardien des archives d'icelle, collationnée et certifiée sur la dite minute, ce 7 décembre 1926.

H. A. BEAUREGARD, Protonotaire.

L'an 1808, le 8 février, les bans sont publiés à Saint-Charles, ainsi qu'à Saint-Hilaire, entre Prudent Guyon dit Lemoine, fils majeur de Prudent Guyon et de Marie Richard, et Esther Tétro dit Ducharme, fille majeure de Jean-Baptiste Tétro et de Marie Anne Valière.

Les parties contractantes ayant obtenu dispense d'une parenté de 3<sup>ième</sup> ou 4<sup>ième</sup> degré de consanguinité par le curé déservant la paroisse de St-Hilaire, en présence de: Prudent Guyon, Jean-Baptiste Tétro, Charles Richard, et Louis Tétro dit Dion servant de père à l'épouse. André Tétro son frère, Jean-Baptiste Bourbonnais et plusieurs autres.

Ont signé: Jean-Baptiste Bourbonnais, Prudent Guion.

Avant de passer au chapitre final des naissances et mariages des descendants de Prudent Guyon dit Lemoine et d'Esther Tétrault dit Ducharme, grands-parents de l'auteur, il convient de faire une récapitulation rapide de la généalogie de la branche aînée de la famille de Jean Guyon, sieur du Buisson.

#### MORTAGNE AU PERCHE, 1634

1. Jean Guyon du Buisson, maçon, marié à Mathurine Robin, émigré au Canada en 1634.
2. Jean Guyon sieur du Buisson, né à Mortagne, marié à Elizabeth Couillard, en 1645.
3. Joseph Guyon, deuxième enfant de Jean Guyon et d'Elizabeth Couillard, épouse Geneviève Cloutier en 1674, à Beauport.
4. Joseph Guyon dit Lemoine, fils aîné de Joseph Guyon et Geneviève Cloutier, épouse Elizabeth Guillet, à Batiscan, en 1710.
5. Joseph Guyon dit Lemoine, fils aîné de Joseph et d'Elizabeth Guillet, épouse Marie Madeleine Tétro dit Ducharme, en 1737, à Verchères.
6. Prudent Guyon dit Lemoine, fils de Joseph Guyon et de Marie Magdeleine Tétro dit Ducharme, épouse Marie Richard, en 1774, à Saint-Charles sur le Richelieu. Il mourut en 1823, âgé de 72 ans. Marie Richard mourut en 1810.
7. Prudent Guyon dit Lemoine, fils de Prudent Guyon et de Marie Richard, épouse Esther Tétro dit Ducharme, en 1808, à Saint-Charles.

Mon aïeul paternel Prudent Guyon dit Lemoine était né en 1784 et avait 24 ans lors de son mariage avec Esther Tétrault dit Ducharme. Il possédait une terre et habitait le village de Saint-Charles. Suivant la tradition de famille qui voulait qu'il y eut toujours un maçon parmi les fils, Prudent variant ses occupations était tantôt cultivateur, tantôt maçon entrepreneur.

Durant la violente épidémie de choléra de 1834, il fut emporté dans quelques heures, laissant une nombreuse famille. Il fut inhumé à Saint-Charles.

Il était né de son mariage avec Esther Tétrault, deux garçons et sept filles. Il n'est donc pas exagéré de dire que cette mort soudaine allait apporter la désolation et la ruine dans cette famille, déjà bien établie.

Après bien des efforts et des démarches sans nombre, la pauvre mère réussit à sauver huit à dix mille francs du désastre et entreprit la tâche ardue de placer ses enfants. Faible de santé, elle mourut épuisée par les soucis et fut inhumée à Saint-Charles, à l'âge de 58 ans, cinq ans après la mort de son mari.

Des lacunes dans les registres de l'église de Saint-Charles rendent presque impossible le rétablissement des dates de naissances des enfants de Prudent Guyon et comme la plupart des membres se dispersèrent après la mort de leurs parents, c'est à Montréal et aux Etats-Unis qu'il faudrait chercher les précisions nécessaires; néanmoins les souvenirs et traditions de famille vont nous permettre de continuer ces notes généalogiques, sans trop de peine.

Chose certaine, il ne restait aucun des membres de la famille de Prudent Guyon à Saint-Charles après 1840.

---

### SAINT-CHARLES SUR LE RICHELIEU

L'année 1808.

#### ENFANTS DE PRUDENT GUYON dit LEMOINE ET D'ESTHER TETRAULT dit DUCHARME

1. — Marie Tharsile, née en 1809; 2. — Marguerite, née en 1811;
3. — Pierre Maxime, né le 18 novembre 1814; 4. — Julienne, née le 28 mai 1817; 5. — Louis Prudent, né le 19 mars 1819; 6. — Cordélia, née, le 17 mars 1822; 7. — Louise, née en 1823; 8. Marie Henriette, née le 23 février 1825; 9. — Christine, née en 1826.

MARIE THARSILE, l'aînée de la famille, entra au couvent des Soeurs Grises de Montréal en 1830. En 1840, elle fut une des quatre religieuses choisies pour fonder l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, et vécut plusieurs années dans cette maison, occupant la charge d'assistante.

Sa charité, son zèle pour les pauvres et les malades, étaient dignes des meilleures traditions de l'ordre fondé par la Mère Youville.

Soeur Guyon, disent les annales de la maison, a laissé d'impérissables souvenirs dans la communauté naissante de Saint-Hyacinthe.

Désirant revenir au berceau de sa vie religieuse, à la maison-mère, elle y fut accueillie en 1854, avec une cordialité fraternelle. Durant trente-huit ans, elle ne cessa de donner de beaux exemples de charité et de dévouement, pour le soulagement des malheureux.

Le 2 mars 1882, elle célébrait avec beaucoup de dévotion le cinquantième anniversaire de sa profession religieuse.<sup>(1)</sup>

En 1888, un indisposition grave lui annonça le terme d'une vie si bien employée au service des membres souffrants d'un Dieu crucifié. Toujours lucide et résignée, elle s'endormit paisiblement du sommeil des justes, dans la confiance d'aller jouir de son Dieu, dans la terre des vivants.

Aux derniers hommages rendus d'une façon si touchante et si juste à la fois, par les compagnes de sa vie religieuse, il resterait bien des pages à écrire sur la bienfaisante influence qu'elle exerça toute sa vie sur ses jeunes soeurs restées orphelines. Douée de cet esprit de famille, qui tend hélas de nos jours

---

(1) Note obituaire, préparée par Madame la Dépositaire Générale.

à s'amoindrir dans les familles canadiennes, Soeur Guyon sut attirer autour d'elle et servir de point d'appui, de conseillère et de guide à ses frères et soeurs, réalisant en cela tout ce qu'elle avait promis à sa mère mourante. L'autorité qu'elle exerça sur la famille fut toujours tempérée par la délicatesse, aussi le souvenir de ses belles qualités est-il resté vivace dans l'esprit des nombreux enfants issus des frères et soeurs qu'elle avait protégés et soutenus d'une façon si maternelle, toute sa vie.

J'ai revu avec émotion la fosse qui contient ses cendres dans la sombre crypte de la chapelle et sur l'humble croix de bois noir, j'aurais voulu écrire : "La gloire des bienfaits est la seule éternelle."

*Cantate composée à l'occasion de la fête du cinquantième anniversaire de la profession religieuse de Soeur Guyon, en 1882.*

### 1

Sur l'horizon de ta verte vieillesse,  
Va luire un jour d'immortel souvenir :  
Le jour, ma Soeur, où tu fis la promesse  
D'être à Jésus, sans plus t'appartenir.  
De tes serments, voici l'anniversaire,  
Cinquante fois, sur tes ans répété.  
Doux souvenir de la sainte carrière!  
L'objet au ciel, de ta félicité. — *Bis.*

### Refrain

Chantons, chantons de notre chère Ancienne,  
Les cinquante ans, le demi-siècle d'or.  
Que sur son front, une auréole obtienne,  
De soixante ans, l'éclat plus vif encor! — *Bis.*

### 2

Des malheureux tu te fis la Servante,  
Tu leur ouvris et ton coeur et ta main ;  
Sans t'épargner, Mère compatissante,  
Par ton labeur tu soulageas leur faim.  
A leur chevet, tes veilles admirables  
Te retenaient jusqu'aux derniers instants.  
Que de vieillards, de pauvres misérables  
Tu secourus, au laps de cinquante ans! — *Bis.*

### 3

Mais de Jésus la charité pressante  
A ton ardeur ouvrit un champ nouveau :  
D'Yamaska, la mission naissante,  
Avec ses croix, son dévouement plus beau.  
Et tu franchis, Soeur, l'une des premières,  
Le seuil si cher de ta Communauté ;  
Mais sur tes pas, vois nos missionnaires  
Porter au loin leur vive charité. — *Bis.*

## 4

Le passereau trouve au creux de la pierre,  
 Le doux repos, le calme au sein des nuits;  
 Il reconnaît la tuile solitaire,  
 Le nid soyeux, le toit de ses petits.  
 Ainsi ma Soeur, de ta reconnaissance  
 Pour le berceau si cher à tous nos coeurs,  
 Tu le revis à quatorze ans d'absence,  
 Pour t'y cacher, en goûter les douceurs. — *Bis.*

## 5

Honneur à toi, louange à ta vieillesse,  
 A ces beaux jours, d'une égale ferveur,  
 Jours ressemblants aux jours de ta jeunesse  
 De piété, de généreuse ardeur;  
 Du vieux cadran, l'aiguille régulière  
 Nous a bien dit ta ponctualité.  
 Longtemps encor, sois notre Devancière,  
 Pour nos devoirs, de la Communauté. — *Bis.*

Hôpital Général, Montréal, 2 mars 1882.

MARGUERITE, née à Saint-Charles en 1811, se maria en 1840 à Adolphe Rouisse, mourut vers 1850, laissant un fils né en 1844 et mort en 1862. Marguerite se maria en deuxièmes noces avec Antoine Quevillon qui décéda sans issue en 1865. Marguerite Guyon dit Lemoine mourut à l'Hôtel-Dieu des Soeurs Grises en 1885.

PIERRE MAXIME, esprit aventureux, n'ayant aucun goût pour le travail de la terre, fut de bonne heure placé par son père en apprentissage chez un grand tailleur de Montréal. A l'âge de vingt-cinq ans, il épouse une jeune Canadienne de Whitehall, N. Y., et comme la famille avait été dispersée à la mort des parents, les autres membres de la famille le perdirent complètement de vue. A la mort de sa femme, il vint demeurer chez son frère Prudent, avec son unique enfant Joseph, âgé de 3 ans.

Comme il s'était engagé dans la milice de l'Etat, lorsque le gouvernement déclara la guerre au Mexique, il dut suivre son régiment. Il fit toute la campagne, prit part à la bataille de Chapultapee et autres engagements. De retour sain et sauf, il se fixa à Sandy Hill, N. Y., où demeuraient déjà trois de ses soeurs et son frère. Il ne se remaria pas et finit par aller mourir chez son fils Joseph, à Boston.

Son fils, marchant sur les traces de son père, s'enrôla dans la marine et fit toute la campagne de la guerre civile en 1860; il vint habiter Boston et épousa une Irlandaise qui lui donna trois fils et une fille qui habitent toujours les Etats-Unis.

JULIENNE, troisième des filles de Prudent Guyon, vint demeurer à Glenn's Falls, N. Y. Mariée vers 1842 à Alexandre Drolet, canadien-français, elle mourut jeune après quelques années de mariage, en laissant un fils nommé Alexandre, comme son père. Il fit comme son cousin, il prit du service dans l'armée américaine. Blessé à la main durant une des batailles, il quitta le service

et revint au Canada qu'il quitta peu après pour retourner aux Etats-Unis. A partir de ce moment, nous n'entendîmes plus parler de lui.

CORDELIA, était la quatrième fille de Prudent Guyon. Après la mort de sa mère, elle se marie le 7 septembre en 1848 avec Louis Henri Blache, négociant de Montréal, et eut quatre enfants. Ce furent: Cordélia, baptisée le 1er septembre 1849; Henri, Adolphe, Réal et Georges.

L'aînée Cordélia se marie le 29 novembre 1869 avec Alfred Dalbec, avocat, et lui donna quinze enfants:

1. — Hermine, mariée au docteur Georges Tassé.
2. — Flore, morte à 18 ans.
3. — Anita, mariée à Edward Ivor Waagen, de Christiania, Norvège.
4. — Hector, avocat, marié à Annette Racicot.
5. — Lucrèce, célibataire.
6. — Eliane, mariée à Théophile Viau, industriel.
7. — Iphigénie, mariée au docteur Georges Beauregard.
8. — Roméo, marié à Viviane Boudreau.
9. — Alfred, ingénieur civil, marié à Laurette Barsalou.

Plus heureuse que sa mère, Mme Dalbec a eu le rare privilège de pouvoir assister au complet épanouissement de sa belle famille et jouit, par conséquent, d'une des satisfactions les plus chères de la vie, celle de se voir revivre dans ses enfants.

Georges et Henri moururent célibataires.

Réal, marié à Mlle Birn, femme distinguée, issue d'une de nos meilleures familles canadiennes, est le père de plusieurs enfants. Ils eurent la douleur de perdre leur unique filie.

LOUISE, cinquième fille de Prudent Guyon et d'Esther Tétrault dit Ducharme, née à Saint-Charles du Richelieu, en 1823.

Louise, après la mort de sa mère en 1839, suivit son frère aux Etats-Unis et vint demeurer à Sandy Hill, Etat de New-York, où elle se marie l'année suivante à Joseph Mâcé. Ils élevèrent une famille de quatre enfants, trois garçons et une fille. Ce furent:

Emma, mariée à Alfred Stoddard.

Georges, marié à une Irlandaise.

Albert, mort célibataire.

Joseph, marié, habitant la Louisiane.

La famille Mâcé, après avoir habité Glenn's Falls et Mechanicsville, vint s'établir à Bridgeport, Conn., en 1870. De toute cette famille, il ne reste de vivants que Georges et Joseph, le plus jeune des fils de la famille. Georges, devenu veuf, vivait encore en 1910, cependant, et sa famille composée de trois fils demeure toujours à Bridgeport.

MARIE-HENRIETTE, née le 3 février 1825, à Saint-Charles.

Marie-Henriette, sixième fille, se fit institutrice et vint demeurer à Saint-Jacques l'Achigan, où elle enseignait à l'école du village. Elle se marie, le 28 mai 1845, avec Joseph-Antoine-Eugène Ecrément, né à Lure, Département de la Haute-Savoie. Eugène Ecrément, reçu notaire quelques années avant son mariage, fournit une longue et honorable carrière dans sa profession. Le notaire Ecrément représentait au Canada les meilleures traditions du notariat français.

Marie-Henriette Guyon, sa femme, lui donna cinq fils et une fille, morte en bas âge. Elle mourut le 6 mars 1857, âgée de 32 ans. Les enfants furent:

1. — Joseph-Arthur, né en 1847, marié à Mlle Piché, fille du notaire Piché et soeur du Juge Piché de Saint-Gabriel de Brandon, fut reçu notaire et s'établit à Sainte-Julienne, Comté de Montcalm. Il mourut jeune, laissant une famille.
2. — François-Xavier-Eugène, né en 1850. Eugène fit de brillantes études au Collège de l'Assomption et fut ordonné prêtre. Après plusieurs années de professorat, il fut nommé chapelain des Soeurs du Saint Nom de Jésus et Marie. Appelé à la cure de la paroisse de Sainte-Cunégonde, il y demeura jusqu'à sa mort en 1925. M. le curé Ecrément était aimé de ses paroissiens, pour sa charité et les oeuvres nombreuses créées par lui.
3. — Charles-Auguste naquit le 1er mars 1849.
4. — Louis-Napoléon, né en 1852, avait épousé Marie-Louise-Azilda Lamoureux, le 6 janvier 1875.
5. — Jean-Marie-Anatole, né en 1855, se fit prêtre. Il mourut le 31 décembre 1886. Sépulture à Saint-Jacques.  
Eugène Ecrément, le père, convola en secondes noces avec Joséphine Leblanc, vers 1860 et eut de cette dernière neuf enfants.

CHRISTINE — Christine Guyon dit Lemoine, née en 1827, était la septième fille de Prudent Guyon dit Lemoine et d'Esther Tétrault. Elle suivit ses soeurs aux Etats-Unis. Elle se maria en 1849 à Alfred Lansingbarth, facteur d'orgues, établi à Sandy Hill. Le mari de Christine était Allemand et appartenait à une très bonne famille.

Christine mourut en 1862 à l'âge de 36 ans, laissant deux fils qui s'établirent à Troy, N.-Y. Le père vécut à un âge avancé.

---

### LOUIS PRUDENT GUYON dit LEMOINE

Louis Prudent, père de l'auteur, naquit à Saint-Charles du Richelieu, le 19 mars 1819. Il était le cinquième enfant de la famille de Prudent Guyon dit Lemoine et la huitième génération, depuis l'ancêtre Jean Guyon du Buisson, venu de Mortagne en 1634.

Après la mort de son père, en 1834, le jeune Prudent fut mis en apprentissage chez Joseph Malo, le sellier du village.

L'apprentissage était parfois bien pénible à la campagne et l'enfant, confié à la charge du petit patron, devenait en quelque sorte le petit esclave que l'on rudoie, et dont les occupations domestiques n'auront rien de commun avec le métier de sellier auquel on avait promis d'initier l'enfant.

Las de mauvais traitements, découragé, Prudent prit le parti de s'enfuir à la dérobée, avec son petit camarade, apprenti ferblantier.

J'ai souvent entendu raconter cette escapade, qui devait avoir une si grande influence sur le sort du jeune orphelin. Nombreux furent les préparatifs qui faillirent être découverts, paraît-il: Prudent n'ayant pas voulu abandonner le grand fusil à pierre qu'il tenait de son grand-père, capitaine de milice, et qu'il dut enterrer au pied d'un arbre, n'ayant plus la force de le porter.

Après mille péripéties, les deux amis vinrent s'échouer dans un grand village du Vermont et le jeune Prudent n'eut qu'à se féliciter d'avoir échappé au fatidique Malo, pour entrer chez l'Américain Smith, qui en fit un excellent compagnon sellier.

A l'âge de vingt-quatre ans, il épouse Domithilde Dejarlais, à Manchester, dans le New-Hampshire, en 1843, et vint s'établir à Handy Hill. Son frère Maxime et ses soeurs Louise, Christine et Julienne finirent par aller demeurer dans la même place.

Sandy Hill, que longe le canal de Whitehall, était une place déjà importante en 1840. Toutes les barges et bateaux allant du côté de New-York devaient passer par là, après avoir traversé le lac Champlain.

Mon père, naturalisé citoyen américain en 1852, serait très probablement resté aux Etats-Unis toute sa vie, si ce n'eût été de l'influence de sa femme, qui ne cessait de regretter le Canada. La question de l'instruction de ses enfants et les difficultés d'avoir des prêtres furent autant de raisons qui hâtèrent le retour de la famille à Montréal, en 1858.

Mes parents parlaient l'anglais sans la moindre trace d'accent étranger, mais la langue de la famille était le français et si l'instruction avait manqué au début de la vie, la lecture et le contact avec les membres de la famille plus instruits venus du Canada, réussirent à préserver la famille de toute assimilation américaine.

Il naquit de cette union huit enfants, ce furent :

1. — Alexandra, morte après quelques jours.
2. — Cordélia, née et baptisée à Saint-Jacques l'Achigan, le 24 août 1846.
3. — Oscar, né le 30 août en 1848 à Sandy Hill.
4. — Georgiana, née le 20 septembre 1850 à Fort Ann.
5. — Louis Pierre Henri, né à Sandy Hill, le 3 juillet 1853.
6. — Samuel, né le 30 août 1855, à Sandy Hill.
7. — Emile, né le 16 décembre 1859 à Montréal, décédé à 7 mois.
8. — Arthur, né le 9 décembre 1862, décédé à cinq mois.

CORDELIA, après de brillantes études chez les Dames de la Congrégation, aurait désiré entrer chez les Soeurs Grises, pour être auprès de sa vénérable tante, Soeur Guyon; mais celle-ci, redoutant pour cette jeune fille très délicate de santé, les travaux ardues qui nécessitent les soins des orphelins et des vieillards, lui conseilla d'entrer chez les Soeurs de la Providence.

Après un an de noviciat, Cordélia dut quitter la maison à cause de sa santé. En 1866, elle se marie avec Frédéric Pétrie, Anglais converti au catholicisme. Un fils naquit de cette union.

Cordélia mourut le 15 juillet 1868, âgée de 22 ans; son fils mourut à l'âge de quatre ans.

OSCAR, né en 1848, entra assez jeune en apprentissage et devint un artisan dans la chaudronnerie, industrie qui prenait un développement considérable vers 1860. Doué d'une force et d'une adresse extraordinaires, ses services furent payés bien au delà de ce que l'on donnait alors aux employés de bureaux.

Marié en 1869 à Mlle Emma Gratton, ils eurent quatre filles, et un fils mort en bas âge. Ce furent : 1. — Corinne, mariée à Justinien Vanier, homme d'affaires; 2. — Clara, mariée à Elzéar Sigouin, quincailleur, mourut après six mois de ménage; 3. — Eglantine, mariée à Armand Lapointe, employé de commerce; 4. — Berthe, mariée à Joseph Asselin, pharmacien.

Corinne, Eglantine et Berthe ont des enfants qui continueront la lignée de cette branche de la famille.

Madame Guyon, née Emma Gratton, mourut en 1911. Sépulture au cimetière de la Côte-des-Neiges.

GEORGIANA, née en 1850, mariée à Elie Vézina, de la Pointe-aux-Trembles, Québec, menuisier-constructeur de wagons Pullman. Il naquit de ce mariage quatre fils et une fille. Ce furent :

1. — Oscar, mort à 30 ans, célibataire.
2. — Achille, marié et père d'une fille.
3. — Raymond, mort en bas âge.
4. — Arthur, mort célibataire.
5. — Henriette, morte âgée de cinq ans.

Elie Vézina mourut en 1895 et Georgiana mourut en 1918.

SAMUEL, le plus jeune des fils de Prudent Guyon, né en 1855, épousait Mlle Alvina Charest, fille aînée de J.-A. Charest, maître-charretier de Montréal. Il naquit de ce mariage deux couples de jumeaux, qui décédèrent en bas âge et deux fils qui ont survécu aux parents. Ce sont :

Emile, employé à l'hôtel-de-ville de Montréal.

Armand, mécanicien.

Samuel Guyon mourut le 13 février 1910. Alvina Charest, sa femme, mourut en 1913.

Louis Prudent Guyon, après un an de maladie, s'éteignit le 18 janvier 1876, âgé de 56 ans et 6 mois, et fut inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges, à Montréal.

Domitilde Desjarlais, son épouse, née le 10 septembre 1824, mourut le 17 juin 1894, âgée de 69 ans et 9 mois, et fut inhumée à Montréal.

L'épouse de Louis Prudent Guyon, Domitilde Desjarlais, ou plutôt de Gerlaise, nom que portait le fondateur de cette famille au Canada, était née le 10 septembre 1824 à Louiseville, connue autrefois sous le nom de la Rivière du Loup (en haut).

Dans les actes concernant la Rivière du Loup, nous dit M. Benjamin Sulte, dans ses "Mélanges Historiques", "nous voyons que le premier seigneur de l'endroit se nommait M. de Maneureuille, 1672-83. Dans une liste ou rôle, des soldats de Carignan Salière, qui se sont faits habitants du Canada en 1668, et conservée aux Archives Fédérales à Ottawa, on voit les noms des cinq camarades de M. de Maneureuille dans la compagnie du capitaine Jean Mauriée, Philippe de Pernon de la Fouille et que l'on retrouve sur la seigneurie de la Rivière du Loup de 1673 à 1681, ce sont : La Reverdra, Germano de la Barre, Lapière et St-Amant."

Ce St-Amant se nommait Jean Jacquet de Gerlaise dit St-Amant. Domitilde Desjarlais, épouse de Louis Prudent Guyon, portait elle aussi le nom de St-Amant et nous avons connu des oncles du côté maternel, qui ne portaient que le nom de St-Amant.

Jean Jacquet de Gerlaise, né vers 1628, s'était marié à Jeanne Trudelle, en 1688, et s'établit sur une terre, à la droite de la rivière, en descendant vers le lac Saint-Pierre. Il eut plusieurs enfants. Une de ses filles épousa Pierre du Lignon, sieur de Lamirande, en 1704, et plusieurs de ses fils s'établirent à la Rivière du Loup.

Isaac Desjarlais, le père de Domitilde, avait épousé Scholastique Bergeron, qui lui donna une famille de six enfants : Héloïse, mariée à Jos. Trépanier, de Batiscan ; Théophile ; Domitilde, mariée à Louis Prudent Guyon ; Joséphine, mariée à Jos. Savoie, de Saint-Léon ; Samuel et Isaac.

ISAAC DESJARLAIS, né en 1828, avait épousé une demoiselle de Sherbrooke. Une nombreuse famille fut le fruit de cette alliance; ce furent :

1. — Hubert, père d'une nombreuse famille.
2. — Léon, père de trois enfants.
3. — Michel, célibataire.
4. — Joseph, mort après une année de mariage, laissant un fils.
5. — Louis, célibataire.
6. — Marie, célibataire.

SAMUEL DESJARLAIS, né en 1830. Après avoir passé une couple d'années à Sandy Hill, il partit pour la Californie et ses parents n'en entendirent plus parler.

HELOISE, mariée à J.-F. Trépanier, alla demeurer à Batiscan. Trépanier était cultivateur. Ils eurent une nombreuse famille.

THEOPHILE partit de la Rivière-du-Loup pour s'établir à la Nouvelle-Orléans et ne revint plus au Canada.

DOMITILDE, mariée à Louis Prudent Guyon.

JOSEPHINE, mariée à Joseph Savoie, cultivateur de Sainte-Ursule. Ils élevèrent une belle famille. Plusieurs de leurs descendants habitent Louiseville, Saint-Barthélémy ou Saint-Ursule. Olivier, le fils aîné, fut curé de Sainte-Ursule.

Les Desjarlais de la Rivière du Loup étaient de grands voyageurs. Plusieurs des fils partaient annuellement pour aller faire la traite avec les Indiens de l'Ouest américain.

Un de mes grands-oncles fut pris par les Comanches avec un de ses camarades. Les sauvages avaient perdu des hommes pendant une escarmouche avec les blancs et firent des préparatifs pour brûler leurs prisonniers en représailles. Solidement attachés à des poteaux, avec des lanières de peau verte, les prisonniers attendaient la mort pour le lendemain. St-Amant, qui parlait la langue, implorait qu'on lui apporte de l'eau, et une sauvagesse vint lui donner à boire, et remarquant une petite médaille attachée au cou du prisonnier, elle lui dit qu'elle avait été élevée près d'une mission en Californie. Quelques heures après il entendit un bruit derrière lui et sentit se desserrer ses liens. Détacher les lanières qui tenaient ses pieds ne prit qu'un instant et comme il rampait dans l'obscurité, la squaw se dressa devant lui.

“Veux-tu sauver mon camarade?” lui demanda St-Amant.

“Non,” lui dit-elle, “la rivière est là, sauve-toi!”

Après quatre jours de marche, mourant de faim, il parvint à atteindre un poste militaire américain. Longtemps après, il apprit que son camarade avait été massacré une heure après sa fuite.

M. Ernest Gagnon, dans son livre “Choses d'autrefois”, raconte la traversée périlleuse de quatre Canadiens et un jeune Français, qui se rendaient en Californie par les plaines de l'Ouest, c'étaient: Edouard Tellier, Délorme de Montréal, Marcou de Québec, et Anselme Desjarlais dit St-Amant de la Rivière du Loup.

“A la tombée du jour, les voyageurs se disposaient à camper lorsqu'ils aperçurent au loin un point noir toujours grossissant, qui semblait s'approcher à

chaque instant des voyageurs : c'étaient des Peaux-Rouges. Nos Canadiens se préparèrent à défendre leur vie avant que cette troupe d'une cinquantaine de sauvages à cheval, avec femmes et enfants, ne leur tombent dessus. Sur un cri strident de leur chef, une espèce de géant, dont la figure était peinte de la manière la plus effroyable, la tribu s'arrêta.

“Il avait le buste et les bras couverts de sang. Un couteau et cinq chevelures noires également ensanglantées pendaient à sa ceinture. Il portait une culotte taillée à l'euro péenne. Dans son cou était passée une courroie soutenant une carabine, une corne à poudre, etc. Sa longue chevelure noire un peu grisonnante, était retenue au sommet par une lanière peinte en vermillon.

“Le chef fit avancer sa monture de quelques pas vers les voyageurs et leur adressant la parole en anglais, il leur demanda d'où ils venaient et où ils allaient.

“Nous venons du fort Saint-Joseph de Missouri et nous nous rendons à Sierra Nevada, répondit Délorme, plus familier que ses compagnons avec la langue anglaise.

— Et vous avez passé par le fort Laramée ? Vous avez terriblement allongé votre chemin. Vous n'êtes pas américains ?

— Non, répondit Délorme.

“Le chef reprit alors, s'exprimant en français :

“Seriez-vous canadiens, par hasard ?

— Oui, répondirent trois ou quatre voix.

— De Québec ou de Montréal ?

— Quelques-uns de Québec, quelques-uns de Montréal.

— Personne de Trois-Rivières ?

— Non, mais nous sommes plusieurs du district de Trois-Rivières.

— De quelle paroisse ?

— De la Rivière du Loup.

— Quels noms ?

— Desjarlais et Tellier.

— Tellier du village et Desjarlais du bas de la Grande Rivière. Que je suis content de vous rencontrer ! Moi aussi je suis de la Rivière du Loup. Mon nom est Boisvert.”

Tout comme les Gascons, les Canadiens ça pousse partout.

J'abrège ce récit, que M. Gagnon nous a tracé de sa plume si spirituelle et si alerte. Bref, les sauvages, après avoir dansé toute la nuit au son du violon joué à la canadienne, par Marcou, disparurent à l'horizon au petit jour.

Tout jeune, je m'extasiais devant les trophées et les peaux de bêtes rapportés par les oncles St-Amant et les longs récits de leurs aventures dans l'Ouest sont restés gravés dans ma mémoire.

Comme tant d'autres familles, les de Gerlaise dit St-Amant ont fini par ne plus se souvenir du beau nom que leur avait légué Jean Jacquet de Gerlaise dit St-Amant, officier au régiment de Carignan Salière.

St-Amant n'était qu'un sobriquet adopté par de Gerlaise, dès son entrée au régiment, comme c'était la mode à cette époque, dans l'armée ; cette coutume cependant n'était pas aussi répandue parmi les soldats qui vinrent au Canada soixante-quinze ans après.

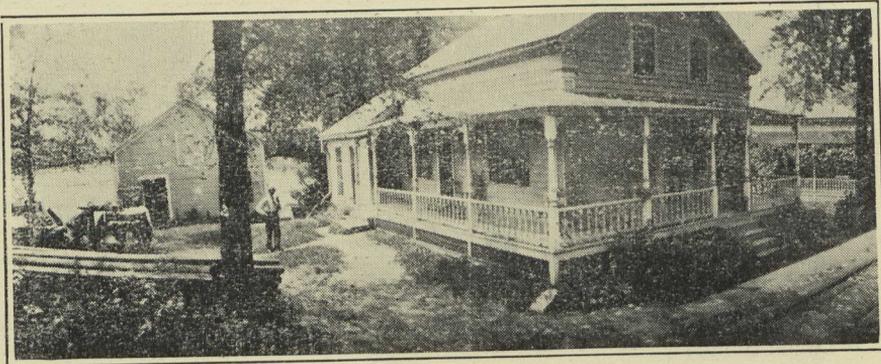


## CHAPITRE XIII

### LOUIS PIERRE HENRI GUYON

Louis Pierre Henri Guyon, cinquième enfant et deuxième fils de Prudent Guyon dit Lemoine et de Domitilde de Gerlaise dit St-Amant, naquit à Sandy Hill, Etat de New-York, le 3 juillet 1853.

S'éveiller dans le monde le 4 juillet, aux sons de la trompette et du tambour, c'est presque de la gloire ou tout au moins de bon augure. Les habitants de Sandy Hill étaient renommés pour leur enthousiasme à célébrer l'anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis. La famille, après avoir habité cette petite



Maison où est né l'auteur, à Sandy-Hill, N.-Y., en 1853.

ville sise sur les bords d'une des branches de la rivière du Nord, aux berges escarpées, s'en vint se fixer à Montréal en 1859, pour y demeurer toujours.

Nommé inspecteur du Travail en 1888, il fut promu au poste de sous-ministre du Travail en 1919.

En 1882, le 18 septembre, Louis Guyon épouse Victoria Lefebvre, fille aînée de Pascal Lefebvre, maître-boucher, et d'Octavie Paiement. Il naquit neuf enfants de ce mariage, qui fut célébré à Montréal dans l'église Saint-Joseph. Ce furent :

Blanche, née le 1er juillet 1883,

Louis Oscar, né le 9 janvier 1885,

Berthe Henriette, née le 16 octobre 1886,

Antoinette, née le 11 septembre 1888,

Jeanne, née le 18 juillet 1890,

Pauline, née le 14 janvier 1892,

Bernard, né le 13 novembre 1893,

Henri François, né le 11 octobre 1895,

Un fils ondoyé et qui mourut le même jour, 29 juillet 1898.

BLANCHE, l'aînée, élève des Soeurs du Bon-Pasteur, se marie le 25 novembre 1909, à Joseph Suzanne, natif de Leucate, département de l'Aude, France. Le mariage fut célébré dans l'église Saint-Louis de France. Monseigneur Z. Racicot, chapelain des Soeurs du Bon-Pasteur, officiait à la cérémonie.



LOUIS GUYON

*Officier d'Académie*

*Sous-Ministre du Travail de la Province de Québec*

Joseph Suzanne est le fils aîné de M. Richard Suzanne, maire de Leucate et important viticulteur de cette région, et de Joséphine Arnaud, décédée depuis longtemps. Richard Suzanne n'avait que deux fils: Joseph et Georges, médecin à Leucate, mort durant la guerre.

Trois filles naquirent du mariage de Joseph Suzanne et Blanche Guyon :  
1. — Louise, née en 1910 ; Marguerite, née en avril 1919, et Denise, née le 1er avril 1923 et décédée en janvier de l'année suivante. Sépulture à Montréal.

La jeune famille Suzanne, après avoir habité Toronto plusieurs années, réside présentement à Pau, dans les Basses-Pyrénées.

LOUIS OSCAR fit ses études au Mont Saint-Louis et remplit actuellement la charge d'inspecteur du Travail et des édifices publics. Il a épousé Ida Doré, fille aînée de M. Doré, de Saint-Jean, en 1920. Deux enfants sont nés de cette union : Denise, née en 1923 ; Jean-Louis, né le 8 octobre 1926.

Louis Guyon est officier du Gouvernement provincial depuis 1919 et fut nommé au poste d'inspecteur du Travail par Sir Lomer Gouin, alors premier ministre.

BERTHE, après ses études à Saint-Louis de Gonzague, revint dans sa famille. Elle épousait en 1919, William Fuchs, natif de Gablonz en Bohême, et qui tient un commerce considérable d'importations, en société avec son frère. M. et Mme Fuchs n'ont pas d'enfant.

MARIE ANTOINETTE, troisième fille, reçut aussi son éducation chez les Soeurs du Bon-Pasteur. En 1913, le 6 novembre, elle épouse Georges Bois, jeune Français originaire de l'Auvergne, France, mais qui avait vécu au Brésil durant plusieurs années. Le père de Georges, veuf depuis longtemps, vint demeurer à Paris et son fils se fit agent de commerce.

Le jeune couple demeurait à Toronto et lorsque la guerre se déclara en 1914, Georges Bois partit pour l'armée et fit toute la campagne dans l'artillerie. Après avoir passé trois mois en permission à Montréal, il s'en retourna reprendre son service. En 1918, durant l'épidémie de grippe, la famille eut la douleur de voir la jeune femme déjà si fortement éprouvée, frappée par le terrible fléau. Elle mourut en quarante-huit heures, laissant son jeune mari inconsolable.

Revenu au pays après la guerre, Georges Bois établit une maison d'importation à Montréal. Antoinette ne laissa pas d'enfant.

JEANNE, quatrième fille, fit ses études au couvent de Saint-Louis de Gonzague. Célibataire, elle demeure avec son père.

HENRI FRANÇOIS, après avoir commencé ses études au Mont Saint-Louis, entra au High School pour se perfectionner dans la langue anglaise. En 1911, il entra à la Banque Impériale, et au début de la guerre, devint assistant-caissier dans une usine de munitions de guerre, à Montréal. En 1916, il s'enrôla dans le corps des aviateurs à Toronto, et après un stage de trois mois, il fut envoyé au Texas, pour compléter son entraînement.

Dirigé sur Londres, il compléta son apprentissage à Bromwick Castle et fut nommé lieutenant dans l'armée impériale, et versé dans le quarantième escadron en service actif en Belgique.

Après treize mois de service actif au front, il revint sain et sauf au pays.

PAULINE, la dernière des filles, mourut à l'âge de 18 mois.

BERNARD ne vécut que huit jours.



## CONCLUSION

“Chaque pays a sa noblesse, nous avons celle du sang,” dit M. l’abbé Tanguay, “plus largement représentée dans notre pays que dans aucune autre colonie sur ce continent.”

L’autre noblesse, celle acquise dans les luttes pour la possession de cette terre que nos ancêtres avaient arrosée de leurs sueurs et de leur sang, nous impose la tâche sacrée de ne pas oublier nos origines.

La France à travers les âges avait vu se fondre dans son immortel creuset les races différentes qui peuplaient son sol, au Canada; ce furent les habitants venus de toutes les provinces de la mère-patrie, qui se donnèrent rendez-vous sur cette terre nouvelle d’Amérique, pour fonder une race composée des meilleurs éléments de ce grand pays et donner au monde entier le plus bel exemple de la survivance d’un peuple, survivance qu’un de nos historiens de talent nomme avec tant d’à-propos “Le Miracle Canadien”.

Comme nous avons essayé de le démontrer, les descendants de Jean Guyon qui surent conserver l’épellation juste de leur nom, ne se rencontrent plus à Québec, non plus qu’au Château-Richer ou même à Beauport, berceau de la famille au Canada. Ce n’est qu’aux alentours de Verchères ou dans les villages sur les bords de la rivière Richelieu qu’il existe des descendants de Jean Guyon, l’arpenteur. Les quelques Guyon inscrits dans l’almanach des adresse à Montréal, descendent de la souche commune.

Deux cent quatre-vingt-treize années se sont écoulées depuis l’arrivée de Jean Guyon avec sa famille à Québec et la chaîne qui nous relie au grand ancêtre représente dix générations.

En remontant vers cette époque lointaine, nous avons voulu en passant saluer plus particulièrement les membres de la famille qui se distinguèrent. Nous en avons sans doute oubliés “et des meilleurs”, artisans, cultivateurs, marins, soldats et toute une pléiade de membres du clergé, qui par leur patriotisme et leurs hautes qualités, contribuèrent à la grandeur de la partie commune.

Au cours de nos longues recherches, en relisant les feuillets jaunis de nos registres, où nos ancêtres avaient tracé leurs signatures, nous nous sentions aussi impressionnés que si nous regardions des reliques, reliques qui nous reportaient en arrière jusqu’au siècle du grand Roi.

Parmi les descendants de l’humble maçon venu de Mortagne, il y eut des idéalistes au patriotisme si ardent, qu’il fallut près d’un siècle pour leur arracher de l’esprit que c’en était fini de la Nouvelle-France, qui aurait désormais à suivre d’autres destinées.

“*Je me souviens*” était bien la devise qui convenait le mieux aux habitants des bords du Richelieu, qui avaient si souvent salué à leur passage les fiers régiments allant combattre sur le Lac Champlain, longue file de barques guidées par des rameurs canadiens :

En tête ,c'était le régiment de Béarn, ancien Rambures, que l'on surnommait les "grands Vieux", au fanion ainsi cantonné: Un et quatre de pourpre, deux et trois en jaune; c'est le Royal Roussillon. La Reyne fanion vert et noir traversé d'une croix blanche, armes de France au centre, surmontées d'une couronne royale.

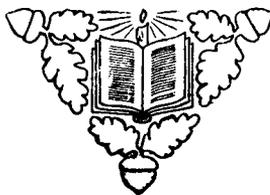
Bon nombre de ces barques jetaient l'ancre pour la nuit, alors les officiers de visiter les fermes et nombreuses sont les signatures dans les registres de nos églises, attestant que MM. les Majors de Malartic, M. de Sénézergue, de Saint-Ours et beaucoup d'autres officiers portant de beaux noms, ont assisté à des mariages ou fêté des naissances chez les habitants. Ce pays était resté bien français et il n'est pas étonnant qu'un jour les anciens fusils à pierre des descendants des capitaines de côtes, se mirent pour ainsi dire à partir tout seuls en l'an de grâce 1837.

Bon nombre des membres des familles Ducharme et Guyon furent mêlés aux événements tragiques de cette époque; plusieurs périrent, d'autres furent forcés de s'expatrier pour longtemps. C'est bien des patriotes de Saint-Charles et de Saint-Denis qu'il faudrait dire: "Ce furent les dernières sentinelles françaises au Canada".

Dans ces paisibles villages, où passent les eaux claires du grand lac, bien peu de gens songent aux rêves chimériques d'il y a près de cent ans, la rapide évolution dans les relations entre l'Angleterre et ses colonies, jointe à une conception plus juste et plus éclairée du droit des gens, sont venues détruite la méfiance et éteindre pour jamais la discorde qui divisait les deux races.

Cette étude quoique bien incomplète, nous a cependant fait passer des moments bien agréables. Nous nous sentions vivement attirés vers ces figures longtemps disparues et chaque bribe d'information recueillie dans nos registres, chaque document ancien déchiffré avec peine, semblait nous rapprocher de plus en plus aux traditions et la vie vécue par chaque membre de la famille.

Contrairement aux oeuvres littéraires en général, le livre qui contient une généalogie est bien celui où toute conclusion est impossible et voilà pourquoi nous ajoutons quelques pages blanches à ce volume, afin que nos enfants continuent à leur tour à parler des ancêtres et à vénérer leur mémoire.



## TABLE DES MATIERES

---

PREFACE .....	7
CHAPITRE Ier	
Le Perche .....	9
CHAPITRE II	
Mortagne .....	15
CHAPITRE III	
Eglise de Notre-Dame avant la révolution .....	19
CHAPITRE IV	
Départ de Mortagne .....	25
CHAPITRE V	
Jean Guyon du Buisson .....	57
CHAPITRE VI	
Québec, 1653 — Simon Guyon .....	63
CHAPITRE VII	
Claude Guyon .....	67
CHAPITRE VIII	
Lamothe Cadillac .....	77
CHAPITRE IX	
Michel Guyon du Rouvray .....	92
CHAPITRE X	
François Guyon des Prés .....	96
CHAPITRE XI	
Jean Guyon, fils .....	99
CHAPITRE XII	
Les parents par alliance de la famille Guyon .....	104
CHAPITRE XIII	
Louis Pierre Henri Guyon .....	128
CONCLUSION .....	131